



Ministre des Ressources naturelles

Trousse de bienvenue



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada

Canada 



BIENVENUE À RESSOURCES NATURELLES CANADA

NOTRE APPROCHE DE TRAVAIL
AVEC VOUS ET VOTRE ÉQUIPE

UNE ÉCONOMIE CANADIENNE
FONDÉE SUR LES RESSOURCES

COMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

SECTEURS PRIORITAIRES

COMMENT NOUS
VOUS APPUYONS

GUIDE DES ACRONYMES



ACCUEIL

Notre approche de travail avec vous et votre équipe



Bienvenue à Ressources naturelles Canada

Ressources naturelles Canada est doté d'une équipe de direction qui regroupe une diversité de leaders expérimentés et d'innovateurs pour vous aider à mener votre mandat à terme dans le respect de vos priorités. Cette section offre une présentation rapide des membres de votre haute direction et des secteurs qu'ils dirigent.



LE SOUS-MINISTRE

L'ÉQUIPE

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DE
TRAVAIL AVEC VOUS ET
VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

LE SOUS-MINISTRE



Jean-François Tremblay,
(il), sous-ministre

Le sous-ministre

Jean-François Tremblay s'est joint à RNCan à titre de sous-ministre en septembre 2020.

Avant cette nomination, M. Tremblay a œuvré à titre de sous-ministre de Services aux Autochtones Canada de 2017 à 2020, de sous-ministre de l'Infrastructure et des Collectivités de 2016 à 2017 et de sous-ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités (TIC) de 2015 à 2016.

Avant de se joindre au portefeuille des TIC, il était sous-secrétaire aux opérations du Cabinet, au Bureau du Conseil privé, depuis avril 2013.

M. Tremblay avait travaillé auparavant à Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, et au Bureau du Conseil privé. M. Tremblay s'est joint à la fonction publique fédérale en 2000 à titre d'analyste de politiques auprès du Bureau du Conseil privé. Il possède un Ph. D. en science politique de l'Université Laval.

Terres et minéraux

Politiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien des
forêtsBureau de gestion des grands projets et Secteur
des affaires autochtones et de la réconciliationBureau du scientifique
principalSecteur des communications
et du portefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluationBureau de l'équité, de la
diversité et de l'inclusion

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DE
TRAVAIL AVEC VOUS ET
VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

LE SOUS-MINISTRE

Bureau du sous-ministre

Le sous-ministre est le plus haut fonctionnaire du ministère et le principal soutien pour vous et votre bureau. Il assure :

- Des conseils éclairés par la fonction publique sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques qui concernent votre portefeuille tout comme les politiques d'ensemble et le programme législatif du gouvernement;
- Une gestion efficace du ministère et donnent des conseils sur la gestion de l'ensemble de votre portefeuille;
- L'exécution des pouvoirs assignés au sous-ministre ou aux autres fonctionnaires du ministère, en s'adressant à vous directement ou en vertu de la législation.

Le sous-ministre est également responsable de la gestion collective de l'État ; cela comprend donner suite aux politiques du ministre dans leur ensemble en veillant à la tenue de consultations interministérielles sur toute question afférente à vos responsabilités ministérielles élargies.

De plus, le bureau de votre sous-ministre assure quotidiennement un soutien et des services notables sur des enjeux clés; par exemple dans l'organisation des séances d'information ministérielles et la coordination et la gestion de la correspondance de la haute direction.

Terres et minéraux

Politiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien des
forêtsBureau de gestion des grands projets et Secteur
des affaires autochtones et de la réconciliationBureau du scientifique
principalSecteur des communications
et du portefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluationBureau de l'équité, de la
diversité et de l'inclusion

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DE
TRAVAIL AVEC VOUS ET
VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

LE SOUS-MINISTRE

Conseillers ministériels

Le sous-ministre est appuyé par une équipe de conseillers ministériels chevronnés qui facilitent la prestation de conseils sur les politiques et les programmes, en plus d'assurer la coordination entre le bureau du ministre et le Ministère.

Cela comprend ce qui suit :

- aider à traiter les demandes d'information, colliger le matériel d'information et planifier les séances d'information du ministère;
- assurer le suivi des notes d'information et des documents du Cabinet (y compris les mémoires au Cabinet, les présentations au Conseil du Trésor, les décrets et les nominations du gouverneur en conseil) transmis à votre bureau et vous aider à préparer les livres pour le cabinet; et gérer la distribution et le traitement de la correspondance ministérielle et des autres dossiers nécessitant des décisions et votre signature.

Terres et minéraux

Politiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien des
forêtsBureau de gestion des grands projets et Secteur
des affaires autochtones et de la réconciliationBureau du scientifique
principalSecteur des communications
et du portefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluationBureau de l'équité, de la
diversité et de l'inclusion

ACCUEIL	NOTRE APPROCHE DE TRAVAIL AVEC VOUS ET VOTRE ÉQUIPE	COMMENT FONCTIONNE NOTRE MINISTÈRE	COMMENT NOUS VOUS APPUYONS	UNE ÉCONOMIE CANADIENNE FONDÉE SUR LES RESSOURCES	SECTEURS PRIORITAIRES	GUIDE DES ACRONYMES
LE SOUS-MINISTRE						



Lisa Khouri,
(elle), cheffe de cabinet adjointe auprès du sous-ministre

Le directeur exécutif aide le sous-ministre à accomplir le mandat du ministère. Cela comprend notamment la formulation de conseils et d'analyses sur une vaste gamme d'enjeux administratifs et opérationnels. Le directeur exécutif facilite également la circulation de l'information entre le ministère et le bureau du ministre et travaille en étroite collaboration avec l'adjointe ministérielle.



Lynda Palombo,
(elle), adjointe ministérielle

L'adjointe ministérielle (AM) assure la liaison entre le cabinet du ministre et le reste du ministère; elle veille à ce que les décisions et les directives soient transmises aux fonctionnaires du ministère qui les appliquent. L'AM aide le personnel du ministre à traiter les demandes d'information, colliger le matériel d'information et planifier les séances d'information. Pour s'acquitter de ses tâches, l'AM travaille en étroite collaboration avec vous, le sous-ministre, le chef de cabinet du ministre, le directeur exécutif du sous-ministre et les autres conseillers au ministère.



Chan Quang,
(il), directeur intérimaire, Opérations

Le directeur des opérations aide le sous-ministre dans sa gestion et sa conduite quotidiennes du ministère. Il travaille en étroite collaboration avec les sous-ministres adjoints et leurs bureaux en s'assurant que les directives et demandes du sous-ministre sont transmises à l'ensemble du ministère.

Terres et minéraux	Politiques stratégiques et innovation	Énergies faibles en carbone	Technologies énergétiques	Bureau de la politique stratégique et de l'investissement en matière d'hydrocarbures	Service canadien des forêts	
Bureau de gestion des grands projets et Secteur des affaires autochtones et de la réconciliation	Bureau du scientifique principal	Secteur des communications et du portefeuille	Gestion et services intégrés	Services juridiques	Direction de l'audit et de l'évaluation	Bureau de l'équité, de la diversité et de l'inclusion

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DE
TRAVAIL AVEC VOUS ET
VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

LE SOUS-MINISTRE

Soutien supplémentaire au CSM

L'**équipe de conseillers politiques du CSM** comprend de deux à trois conseillers. L'équipe est chargée d'assurer la coordination avec les secteurs, de fournir des conseils politiques et de réviser les documents avant leur examen par le SM.

L'**équipe administrative** du CSM est dirigée par un chef d'équipe et trois adjoints administratifs qui appuient la gestion et le suivi des dossiers, préparent le cahier d'information virtuel, coordonnent la LAIPRP, la réception du CSM et tout autre soutien administratif, en plus de fournir un soutien général à l'adjoint du SM et au SM.

Le sous-ministre et le sous-ministre délégué sont tous deux appuyés par leur **adjoint de direction** respectif.

Terres et minéraux

Politiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien des
forêtsBureau de gestion des grands projets et Secteur
des affaires autochtones et de la réconciliationBureau du scientifique
principalSecteur des communications
et du portefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluationBureau de l'équité, de la
diversité et de l'inclusion

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DE
TRAVAIL AVEC VOUS ET
VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

L'ÉQUIPE

Terres et minéraux

Le **Secteur des terres et des minéraux** (STM) est le centre d'expertise du Canada sur la masse terrestre du pays; ses riches connaissances sont mises au profit de la croissance économique de notre pays et aident les Canadiens à demeurer en sécurité et à s'adapter aux changements climatiques.

Le Secteur des terres et des minéraux est bien placé pour :

- Faire en sorte que l'industrie minière et le secteur des minéraux du Canada soient novateurs, durables et concurrentiels à l'échelle internationale.
- Mener des recherches en géosciences publiques liées aux ressources minérales, énergétiques et marines de notre pays.
- Mener des activités de recherche-développement et promouvoir l'innovation à travers le cycle de vie de l'exploitation minière.
- Comprendre les effets des changements climatiques et contribuer à renforcer la résilience de l'industrie et des collectivités canadiennes, plus particulièrement dans le Canada nordique.
- Permettre la science de l'Arctique en fournissant de l'équipement sur le terrain et des services de logistique afin d'appuyer la recherche dans le Nord.



Jeff Labonté,
(il), sous-ministre adjoint, Secteur
des terres et minéraux

Avant d'être nommé sous-ministre adjoint du Secteur des terres et des minéraux, M. Labonté a été sous-ministre adjoint du Bureau de gestion des grands projets, directeur général de la Direction de la sûreté énergétique et de la sécurité, ainsi que directeur général de la Direction des ressources pétrolières du Secteur de l'énergie à RNCan. Il a également occupé un poste de haute direction à la Commission géologique du Canada.

Jeff a un baccalauréat en géographie et en science politique et une maîtrise en administration publique de l'Université Carleton. Il a également suivi le programme de leadership et de gouvernance dans le secteur public de l'Université d'Ottawa.

POUR SUIVRE

Terres et minéraux

Politiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien des
forêtsBureau de gestion des grands projets et Secteur
des affaires autochtones et de la réconciliationBureau du scientifique
principalSecteur des communications
et du portefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluationBureau de l'équité, de la
diversité et de l'inclusion

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DE
TRAVAIL AVEC VOUS ET
VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

L'ÉQUIPE

- Surveiller les dangers naturels comme les séismes, les tsunamis, les glissements de terrain et l'érosion des côtes et fournir des alertes pour aider les collectivités à s'y préparer et y réagir.
- Définir notre territoire de manière claire afin que les Canadiens et Canadiennes connaissent les limites de leur pays.
- Mener l'activité scientifique qui est au cœur des systèmes de navigation de sorte que les Canadiens et Canadiennes puissent se situer avec précision et savoir où ils veulent aller.
- Administrer la législation conçue pour fournir des données et des statistiques de référence non biaisées sur l'industrie des minéraux et des métaux au Canada, et pour appuyer la prise de décision fondée sur des données probantes.
- Administrer la législation conçue pour promouvoir la transparence ministérielle (p. ex., *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif*).

Pour pouvoir fournir ces services, le STM est divisé de la façon suivante :

La **Commission géologique du Canada** est la plus ancienne organisation scientifique au pays. Elle étudie les vastes territoires infracôtiers et extracôtiers du Canada pour parfaire les connaissances et colliger les données permettant d'évaluer les risques, de protéger les Canadiens contre les dangers naturels, d'aider le Canada à s'adapter aux changements climatiques, d'appuyer la souveraineté canadienne et

de mieux découvrir et gérer ses ressources en minéraux, en énergie et en eau souterraine et marines. Dans ce contexte, les ressources minérales englobent à la fois les produits de base traditionnellement importants et les nouveaux minéraux critiques.

Dans le cadre de l'initiative Innovation mines vertes, **CanmetMINES** développe la science, les technologies et les outils qui soutiennent le développement durable des ressources minérales du Canada. Ses recherches éclairent aussi la prise de décisions en matière de réglementation et de politiques du Canada qui aspire à devenir la nation minière la plus verte, la plus sécuritaire et la plus innovatrice au monde. CanmetMINES dirige aussi le programme de R-D sur les minéraux critiques de RNCAN.

La **Direction de l'Arpenteur général** fournit l'expertise en matière de frontières juridiques pour délimiter les limites de propriété des terres canadiennes, y compris les terres des Premières Nations, les terres visées par des traités, les parcs nationaux, les frontières inter-provinciales et inter-territoriales, héberge la section canadienne de la Commission de la frontière internationale chargée de préserver et de maintenir une frontière visible entre le Canada et les États-Unis, et fournit une mesure précise des latitudes, des longitudes, des élévations et de la gravité au Canada pour soutenir les systèmes de cartographie et de navigation. Elle veille à ce que l'ensemble du Canada ait accès à des systèmes d'arpentage sécuritaires et fiables, des limites clairement définies et des renseignements de positionnement précis.

POURSUIVRE

Terres et minéraux

Politiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien des
forêtsBureau de gestion des grands projets et Secteur
des affaires autochtones et de la réconciliationBureau du scientifique
principalSecteur des communications
et du portefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluationBureau de l'équité, de la
diversité et de l'inclusion

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DE
TRAVAIL AVEC VOUS ET
VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

L'ÉQUIPE

La **Direction de la sécurité et de la sûreté des explosifs** joue un rôle de premier plan pour promouvoir la sécurité nationale et protéger les Canadiens et l'infrastructure essentielle. Elle applique également les lois et règlements qui contribuent à la prévention de l'utilisation négligente et criminelle d'explosifs ou de produits chimiques précurseurs explosifs qui peuvent être utilisés pour produire des explosifs de fabrication artisanale. Elle mène des activités scientifiques et technologiques de calibre mondial en vue de l'élaboration des politiques et règlements, du développement commercial et de la sécurité nationale.

La **Direction des risques, de l'adaptation et des opérations** fournit une expertise, des données, des renseignements et un soutien aux Canadiens et aux décideurs en matière de science et de politiques. La DRAO mène des activités de surveillance, d'alerte et de recherches scientifiques connexes pour mieux protéger les Canadiens contre les dangers tels que les tremblements de terre, la météorologie de l'espace et les radiations. Elle aide les Canadiens à comprendre les répercussions des changements climatiques et appuie les efforts déployés pour rendre nos collectivités, l'économie et la société plus résilients et fournit un soutien logistique aux chercheurs dans l'Arctique canadien. La DRAO recueille et publie l'ensemble de données officielles du Canada sur l'exploration, l'exploitation et la production de minéraux pour répondre aux exigences législatives du ministre en vertu de l'article 3 de la *Loi sur les levés et l'inventaire des ressources naturelles*.

La **Direction des politiques et des services économiques** veille à ce que le secteur des minéraux canadien soit novateur, durable et concurrentiel sur les marchés mondiaux. Elle aide à fournir aux gouvernements, à l'industrie et aux communautés, y compris les peuples autochtones, les renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions stratégiques éclairées et fondées sur les preuves. La Direction fournit des conseils sur une variété d'enjeux économiques et politiques, tant sur la scène nationale qu'internationale, y compris les minéraux critiques.

La **Direction de la gestion des activités liées aux services et aux données** offre une vaste gamme de services commerciaux axés sur les clients pour assurer le bon déroulement des activités du Secteur des terres et des minéraux, permettant aux scientifiques et aux décideurs du secteur de faire leur travail. Elle offre également des programmes qui améliorent la transparence et les pratiques responsables dans le secteur canadien de l'extraction tout en endiguant le flux de diamants de la guerre sur les marchés internationaux.

[Voir les Priorités du secteur minier](#)

Terres et minéraux

Politiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien des
forêtsBureau de gestion des grands projets et Secteur
des affaires autochtones et de la réconciliationBureau du scientifique
principalSecteur des communications
et du portefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluationBureau de l'équité, de la
diversité et de l'inclusion

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DE
TRAVAIL AVEC VOUS ET
VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

L'ÉQUIPE

Politiques stratégiques et de l'innovation

Le **Secteur des politiques stratégiques et de l'innovation** (SPI) appuie le ministre de RNCan et les cadres supérieurs en fournissant des conseils politiques intégrés et fondés sur des données probantes sur une gamme d'enjeux économiques, internationaux, interministériels, géospatiaux et fondés sur les résultats. Le SPI est chargé de fournir un leadership en matière de politiques stratégiques en assurant la gestion et la coordination du processus stratégique et de planification du ministère afin d'assurer des décisions opportunes, éclairées et cohérentes sur les priorités stratégiques dans l'ensemble du ministère et d'appuyer la réalisation horizontale des politiques, des programmes, de la science et de la production de rapports de RNCan. Le SPI est aussi chargé de promouvoir une stratégie pangouvernementale à l'appui de l'innovation des technologies propres dans les secteurs des ressources naturelles et les solutions géospatiales novatrices.

Le Secteur des politiques stratégiques et de l'innovation est composé des cinq directions suivantes :

La Direction de la politique stratégique fournit des conseils et des analyses liés aux initiatives de politique publique à la lumière des politiques externes, ministérielles ou pangouvernementales. Elle facilite l'élaboration de documents du Cabinet, de mémoires au Cabinet et de présentations, et fournit un soutien aux comités et aux réunions du sous-ministre. La direction appuie les priorités stratégiques de RNCan grâce à son leadership dans le cadre de l'analyse économique, des données et de la recherche politique, de la sécurité nationale et économique et de l'intégration des sciences et des politiques, et dans le cadre des grands processus ministériels tels que le budget et la planification de mi-parcours.



Frank Des Rosiers,
(il), sous-ministre adjoint, Secteur
des politiques stratégiques et de
l'innovation

Avant d'occuper ce poste, M. Des Rosiers était sous-ministre adjoint du Secteur de l'innovation et de la technologie de l'énergie à RNCan. Il a également été sous-secrétaire, Priorités et Planification au Secrétariat du Conseil du Trésor; directeur général, Politique fiscale à Finances Canada; directeur général à la Direction générale de la politique stratégique de RNCan; et chef de cabinet du sous-ministre (Affaires intergouvernementales) au Bureau du Conseil privé.

Frank est titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'Université Harvard (Fulbright Scholar). Il détient également un baccalauréat en économie de l'Université Laval et une maîtrise ès arts en économie de l'Université de Montréal.

POUR SUIVRE

Terres et minéraux

Politiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien des
forêtsBureau de gestion des grands projets et Secteur
des affaires autochtones et de la réconciliationBureau du scientifique
principalSecteur des communications
et du portefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluationBureau de l'équité, de la
diversité et de l'inclusion

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DE TRAVAIL AVEC VOUS ET VOTRE ÉQUIPE

COMMENT FONCTIONNE NOTRE MINISTÈRE

COMMENT NOUS VOUS APPUYONS

UNE ÉCONOMIE CANADIENNE FONDÉE SUR LES RESSOURCES

SECTEURS PRIORITAIRES

GUIDE DES ACRONYMES

L'ÉQUIPE

La Direction des affaires internationales et intergouvernementales fournit des conseils et des analyses stratégiques panministériels liés aux politiques, aux programmes et aux initiatives législatives internationaux, commerciaux et intergouvernementaux sur les ressources naturelles. Elle offre un soutien dans le cadre des missions nationales et internationales et organise la Conférence annuelle des ministres de l'Énergie et des Mines. Elle agit comme point de contact de RNCan avec les autres ministères pour les relations internationales et fédérales-provinciales-territoriales. La Direction fournit également des conseils à l'ensemble du ministère sur la politique commerciale et les investissements étrangers, en plus de représenter le ministère lors des négociations commerciales.

La Direction de la planification, de la livraison et des résultats est le centre de liaison des fonctions de planification intégrée, de mesure du rendement, d'analyse des résultats et de production de rapports au sein de RNCan. Elle est chargée de surveiller les progrès sur les engagements indiqués dans la lettre de mandat, les initiatives horizontales et de gestion des risques ministériels et de diriger la préparation annuelle du Plan ministériel, du Rapport sur les résultats ministériels et de la Stratégie ministérielle sur le développement durable de RNCan, qui sont tous déposés au Parlement. La direction est aussi responsable de la surveillance stratégique du Programme des agents libres. Nouvellement ajouté à la direction, le **Centre d'expertise sur l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)** a été établi pour répondre aux exigences accrues en matière d'établissement de rapports et d'analyses sur l'ACS. Autre ajout à la direction, le **Secrétariat de la gouvernance ministérielle (SGM)** appuie la mise en œuvre efficace de la structure de gouvernance ministérielle de RNCan. Le SGM appuie et surveille les activités des comités, facilite la collaboration entre les comités et fait office de secrétariat auprès du comité des cadres supérieurs dirigé par le sous-ministre.

La Direction générale de l'innovation effectue les analyses stratégiques et donne des conseils sur l'innovation et les technologies

propres. Elle dirige également l'élaboration d'un programme sur l'innovation pour le ministère et gère la solide harmonisation et les relations dans le cadre de ce dossier à travers le système fédéral, notamment avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Elle codirige, avec ISDE, le Carrefour de la croissance propre, un centre de liaison pangouvernemental des technologies propres, et dirige le programme Solutions innovatrices Canada de RNCan. La direction générale prodigue aussi des conseils en matière de politique internationale et participe aux activités liées à l'innovation et aux technologies propres. La direction générale encadre la politique sur la propriété intellectuelle (PI) et la gestion des actifs de PI à travers le ministère. Finalement, elle dirige ou codirige plusieurs dossiers, dont la stratégie des données sur les technologies propres, l'initiative sur les batteries et la numérisation du secteur des technologies propres.

Le Centre canadien de cartographie et d'observation de la Terre (fournit des renseignements, des services et des analyses géospatiaux qui appuient les programmes et les politiques de RNCan. Les travaux du Centre canadien de cartographie et d'observation de la Terre dans le domaine de l'innovation et des outils numériques éclairent les dossiers de RNCan, notamment sur les changements climatiques et l'adaptation, la réconciliation avec les Autochtones, les effets cumulatifs et la gestion des urgences. En tant que chef de file des données géospatiales ouvertes et de l'intelligence artificielle, le Centre est un créateur et un bon gestionnaire de certains des plus vastes ensembles de données du gouvernement. Les projets du Centre contribuent au développement de l'Arctique et du Nord, par exemple, en maintenant et en modernisant les stations de réception satellitaire dont le gouvernement et l'industrie profitent. Le Centre vise à améliorer la qualité et la quantité de données géospatiales et à rendre les données utilisables et il compte sur des partenariats de collaboration avec les provinces, les territoires et les peuples autochtones pour y arriver.

[Voir Priorités en science et innovations](#)

Terres et minéraux

Politiques stratégiques et innovation

Énergies faibles en carbone

Technologies énergétiques

Bureau de la politique stratégique et de l'investissement en matière d'hydrocarbures

Service canadien des forêts

Bureau de gestion des grands projets et Secteur des affaires autochtones et de la réconciliation

Bureau du scientifique principal

Secteur des communications et du portefeuille

Gestion et services intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit et de l'évaluation

Bureau de l'équité, de la diversité et de l'inclusion

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DE
TRAVAIL AVEC VOUS ET
VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

L'ÉQUIPE

Énergies faibles en carbone

Le **Secteur de l'énergie à faibles émissions de carbone** (SEFEC) vous aide à aller de l'avant avec les priorités nationales en matière d'énergie dans la transition énergétique mondiale. En étroite collaboration avec le Bureau des investissements et des politiques stratégiques sur le pétrole et le Secteur des technologies énergétiques, le SEFEC donne des conseils stratégiques sur les enjeux énergétiques nationaux et internationaux. Il propose une gamme de programmes sur l'efficacité énergétique, les combustibles propres et l'électricité pour faciliter l'atténuation des changements climatiques, développer la compétitivité du secteur canadien de l'énergie et promouvoir une énergie fiable, propre et abordable pour tous les Canadiens.

Le secteur se scinde en quatre directions :

La Direction des ressources en électricité (DRE) est responsable des enjeux et des initiatives liés aux ressources électriques au Canada, y compris l'énergie renouvelable et nucléaire, ainsi que l'uranium et la gestion des déchets radioactifs; elle travaille avec des partenaires pour sécuriser l'infrastructure énergétique essentielle. Elle est responsable des programmes qui appuient les projets d'énergie renouvelable et font la promotion de la modernisation du réseau électrique. La direction générale est au cœur des efforts du gouvernement fédéral pour développer des projets d'énergie renouvelable en partenariat avec les peuples autochtones. La DRE joue un rôle de premier plan dans le cadre de ses travaux avec les provinces pour mettre au point une solution régionale en matière d'électricité (p. ex., la boucle de l'Atlantique) et développer des technologies clés, comme les petits réacteurs modulaires.



Mollie Johnson,
(elle), sous-ministre adjointe,
Secteur des énergies faibles
en carbone

À titre de sous-ministre adjointe du Secteur de l'énergie à faibles émissions de carbone de Ressources naturelles Canada, Mollie Johnson dirige les efforts du gouvernement du Canada pour faire avancer les priorités énergétiques nationales du Canada, y compris son leadership dans la transition énergétique mondiale. En plus de prodiguer des conseils stratégiques sur les enjeux énergétiques nationaux et internationaux, son équipe administre des programmes sur l'efficacité énergétique et

l'électricité à faible teneur en carbone pour faciliter l'atténuation des changements climatiques, développer la compétitivité du secteur canadien de l'énergie et promouvoir une énergie fiable, propre et abordable pour tous les Canadiens.

Précédemment, Mollie a agi à titre de sous-ministre adjointe, Secteur des communications et du portefeuille, après avoir œuvré à titre de directrice générale, Politiques, Bureau de gestion des grands projets pour le compte de Ressources naturelles Canada. Elle a également occupé divers postes de direction à Environnement et Changement climatique Canada et au Bureau de la concurrence et a été haute fonctionnaire au Secrétariat de la législation et de la planification parlementaire du Bureau du Conseil privé. Mollie a un baccalauréat ès arts en sciences politiques de la University of Western Ontario et une maîtrise en affaires internationales de la Normal Paterson School de l'Université Carleton.

POUR SUIVRE

Terres et minéraux

Politiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien des
forêtsBureau de gestion des grands projets et Secteur
des affaires autochtones et de la réconciliationBureau du scientifique
principalSecteur des communications
et du portefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluationBureau de l'équité, de la
diversité et de l'inclusion

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DE
TRAVAIL AVEC VOUS ET
VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

L'ÉQUIPE

La Direction de la politique énergétique et des affaires internationales (DPEAI) fait progresser les priorités nationales et internationales en matière de transition énergétique, y compris l'élaboration de politiques sur l'atténuation des changements climatiques et la transition énergétique; elle appuie une transition juste pour les travailleurs et les collectivités; encourage les possibilités d'investissement et d'accès aux marchés pour le secteur de l'énergie à faibles émissions de carbone; représente les intérêts énergétiques du Canada et les objectifs de sa politique internationale sur l'énergie propre avec ses partenaires bilatéraux et sur les forums multilatéraux en matière d'énergie; élabore une analyse économique et des données liées au secteur de l'énergie; fait la promotion d'un engagement avec les partenaires internationaux, provinciaux et territoriaux et favorise l'égalité entre les sexes dans le secteur de l'énergie grâce à l'initiative Parité d'ici 30.

La Direction des carburants propres (DCP) dirige l'approche pangouvernementale à l'égard des politiques et des programmes qui font progresser les carburants à faible teneur en carbone (p. ex., hydrogène, gaz naturel renouvelable, biocarburants de pointe) à l'échelle nationale et internationale pour réduire les émissions et faire croître l'économie, tout en appuyant les travailleurs et les collectivités. Cela comprend le Fonds pour les carburants propres afin d'appuyer la production, le Fonds de réduction des émissions pour réduire le méthane et les autres émissions de gaz à effet de serre dans le secteur du pétrole et du gaz, en dirigeant la mise en œuvre de la Stratégie canadienne pour l'hydrogène et d'autres initiatives. La DCP réalise aussi des programmes visant à favoriser l'adoption des véhicules à émission zéro, notamment pour financer le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques.

L'Office de l'efficacité énergétique (OEE) chapeaute, à l'échelle nationale, les politiques, la législation et les règlements afin de promouvoir l'utilisation efficace de l'énergie dans les maisons, les bâtiments et l'industrie. L'Office de l'efficacité énergétique travaille pour offrir des économies de coûts énergétiques, contribuer à atteindre les cibles du Canada sur les changements climatiques et stimuler l'innovation en matière d'efficacité énergétique et la transformation du marché dans le cadre de programmes y compris ENERGY STAR, ÉnerGuide et la Subvention canadienne pour des maisons plus vertes, et en fournissant des renseignements ainsi qu'une expertise aux partenaires des provinces, des territoires, des municipalités, des entreprises et de l'industrie.

[Voir les Priorités en matière d'énergie](#)

Terres et minéraux

Politiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien des
forêtsBureau de gestion des grands projets et Secteur
des affaires autochtones et de la réconciliationBureau du scientifique
principalSecteur des communications
et du portefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluationBureau de l'équité, de la
diversité et de l'inclusion

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DE
TRAVAIL AVEC VOUS ET
VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

L'ÉQUIPE

Technologies énergétiques

Le **Secteur des technologies énergétiques** (STE) appuie le développement de technologies énergétiques propres par la recherche scientifique et la prestation de programmes en recherche, développement et démonstration (RD et D). Ce secteur travaille étroitement avec vous et votre bureau à l'appui de projets, programmes et initiatives touchant les énergies.

Le secteur soutient le développement de technologies énergétiques propres :

- En finançant, par le biais de programmes, la recherche, le développement et la démonstration (RD et D) dans les secteurs de l'énergie et des technologies propres au Canada
- En collaborant avec ses partenaires nationaux et internationaux, y compris l'industrie et les milieux universitaires, aux projets de technologies propres et d'énergie, et en encourageant les investissements du secteur privé qui accélèrent l'innovation.
- En menant des recherches appliquées dans les centres de recherche nationaux CanmetÉNERGIE et CanmetMATÉRIAUX. Le Secteur dispose d'installations et d'une expertise de pointe afin de mettre les technologies en marché.

Le Secteur est le chef de file du gouvernement du Canada en matière de politique et de programmes de technologies énergétiques à travers la famille fédérale.



Drew Leyburne,
(il), sous-ministre adjoint, Secteur
des technologies énergétiques

Avant d'occuper ce poste, M. Leyburne était directeur général dans le Secteur de la politique stratégique et des résultats à RNCan. Il a également occupé des postes clés au Bureau du Conseil privé et a été associé chez McKinsey & Co.

Drew détient une maîtrise en science, un baccalauréat ès arts et une maîtrise de l'Université Oxford. Il possède aussi un baccalauréat ès arts de l'université Bishop.

POUR SUIVRE

Terres et minéraux

Politiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien des
forêtsBureau de gestion des grands projets et Secteur
des affaires autochtones et de la réconciliationBureau du scientifique
principalSecteur des communications
et du portefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluationBureau de l'équité, de la
diversité et de l'inclusion

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DE
TRAVAIL AVEC VOUS ET
VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

L'ÉQUIPE

Le Bureau de la recherche et du développement énergétiques

BRDE) dirige les activités de recherche, développement et démonstration en matière d'énergie du gouvernement du Canada, avec des activités de financement et autres qui ciblent les technologies qui ont le plus de répercussions environnementales et économiques. L'équipe multidisciplinaire du BRDE formée de conseillers et d'analystes scientifiques, technologiques et politiques travaille avec ses partenaires pour élaborer et administrer des programmes de financement novateurs pour les secteurs public et privé afin de faciliter le passage du Canada à une économie fondée sur l'énergie propre. Le BRDE coordonne les activités de R-D et D du fédéral en matière d'énergie à travers les ministères et organismes du gouvernement, en établissant l'orientation pour l'innovation énergétique fédérale et en travaillant étroitement avec les experts techniques fédéraux pour documenter les résultats stratégiques. Le Bureau dirige en outre l'engagement du Canada dans des activités d'innovation énergétique nationales et internationales, dont Mission Innovation et les activités en matière de technologies énergétiques auprès de l'Agence internationale de l'énergie. Ces travaux sont rendus possibles grâce à l'étroite collaboration avec les **installations de laboratoires de CanmetÉNERGIE et CanmetMATÉRIAUX** dans l'ensemble du Canada.

[Voir les Priorités en matière d'énergie](#)

Terres et minéraux

Politiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien des
forêtsBureau de gestion des grands projets et Secteur
des affaires autochtones et de la réconciliationBureau du scientifique
principalSecteur des communications
et du portefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluationBureau de l'équité, de la
diversité et de l'inclusion

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DE
TRAVAIL AVEC VOUS ET
VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

L'ÉQUIPE

Bureau de la politique stratégique et de l'investissement en matière d'hydrocarbures

Le **Bureau des investissements et des politiques stratégiques sur le pétrole** (BIPSP) se concentre sur le développement durable des ressources pétrolières et gazières du Canada, en tant que centre d'expertise du ministère sur les responsabilités législatives, stratégiques et réglementaires fédérales. Le BIPSP gère les nouveaux enjeux énergétiques, y compris le défi des émissions nettes zéro, grâce à sa profonde compréhension des priorités stratégiques du secteur pétrolier et gazier, y compris des enjeux géopolitiques et des flux d'investissements. Le BIPSP travaille avec des intervenants clés pour mettre de l'avant les intérêts du Canada dans le cadre d'une collaboration avec ses partenaires internationaux, infranationaux, autochtones, environnementaux et de l'industrie.

Le BIPSP a aussi pour mandat de faire progresser la science et l'innovation dans le secteur pétrolier et gazier par le biais du Centre de recherche CanmetÉNERGIE Devon, en Alberta. Le Bureau travaillera à renforcer les partenariats dans le secteur de l'énergie avec l'industrie, les provinces et les établissements d'enseignement afin d'améliorer la performance économique et environnementale.

CanmetÉNERGIE Devon réunit des scientifiques, des ingénieurs et des technologues dans ses installations analytiques et pilotes à la fine pointe de la technologie. Il se concentre sur la résolution de problèmes complexes en sciences et technologies (S et T) des domaines de l'environnement et des carburants fossiles dans deux domaines de recherche clés :



Glenn Hargrove,
(ii), sous-ministre adjoint principal,
Bureau de la politique stratégique
et de l'investissement en matière
d'hydrocarbures

Glenn Hargrove est le sous-ministre adjoint du Bureau de la politique stratégique et de l'investissement en matière d'hydrocarbures.

Avant d'occuper ce poste, Glenn agissait à titre de sous-ministre adjoint au Bureau de gestion des grands projets. Glenn a également occupé des postes de haut niveau au Bureau du Conseil privé et à RNCAN, y compris au Service canadien des forêts, dans le Secteur de la politique stratégique et des résultats ainsi qu'à FPInnovations, une organisation de R-D à but non lucratif du secteur forestier.

Glenn a un baccalauréat en économie de l'Université Simon Fraser.

POURSUIVRE

Terres et minéraux

Politiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien des
forêtsBureau de gestion des grands projets et Secteur
des affaires autochtones et de la réconciliationBureau du scientifique
principalSecteur des communications
et du portefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluationBureau de l'équité, de la
diversité et de l'inclusion

- L'équipe Amont et environnement – fait avancer et mène des recherches pour déterminer et atténuer les répercussions du développement des carburants fossiles sur l'environnement, y compris la science des déversements d'hydrocarbures, le traitement des résidus miniers, les minéraux critiques et la restauration. Cette équipe encourage aussi la recherche sur la récupération de l'hydrocarbure en faisant la promotion de procédés durables tout en explorant de nouvelles sources d'énergie par le biais de l'innovation.
- L'équipe Aval et carburants renouvelables – axée sur la réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, y compris le captage et l'utilisation du dioxyde de carbone, associées au traitement et à la conversion des ressources d'hydrocarbures, et sur l'amélioration de la qualité, de la compétitivité et de l'accès des produits aux nouveaux marchés. Cette équipe travaille aussi d'arrache-pied dans l'espace de la conversion des biocarburants dans le cadre d'initiatives de R-D qui portent essentiellement sur la co-production de biocombustibles et l'analyse de la matière première.

La **Direction des ressources pétrolières** est le centre d'expertise de RNCan sur les questions et les règlements liés au pétrole et au gaz. La Direction gère les intérêts pétroliers et gaziers du gouvernement fédéral sur les terres et dans les zones extracôticières, en mettant à jour les régimes réglementaires au besoin, et dirige l'élaboration et la mise à jour des plans de poursuite des activités et des plans de gestion des urgences. La DRP formule des conseils stratégiques sur le secteur des ressources pétrolières et gazières, évalue les nouvelles données

sur l'offre et la demande en pétrole et gaz, les prix et le commerce de ces ressources à l'échelle nationale et internationale, et fournit des renseignements sur la sûreté, la sécurité et la mise au point de produits fabriqués avec du pétrole et du gaz au Canada. Elle diffuse aussi des renseignements sur les marchés, y compris des statistiques, des aperçus et des rapports annuels, en plus de gérer les exigences liées aux prises de décisions sensibles du ministre et du gouverneur en conseil en vertu de la [Loi de la Régie canadienne de l'énergie](#), de la [Loi sur l'évaluation d'impact](#), la [Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada – Terre-Neuve-et-Labrador](#) et la [Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada – Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers](#).

[Voir les Priorités en matière d'énergie](#)

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DE
TRAVAIL AVEC VOUS ET
VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

L'ÉQUIPE

Service canadien des forêts

Le **Service canadien des forêts** (SCF) est la voix nationale et internationale du secteur forestier canadien. Le SCF travaille en étroite collaboration avec les provinces, les territoires, les collectivités et l'industrie pour garantir la gestion durable des forêts du Canada et la compétitivité du secteur à l'échelle mondiale. Ce secteur collabore étroitement avec les provinces et les territoires pour que nos forêts soient gérées de façon durable et que cette industrie demeure compétitive internationalement.

Le SCF propose des programmes liés à l'innovation et au développement des marchés. Il est aussi un centre d'expertise sur l'analyse stratégique et économique du secteur forestier, et est également une organisation de recherche scientifique de dimension et de portée nationales qui fournit les connaissances essentielles au maintien d'une base et d'un secteur forestiers résilients.

Expressément, le SCF fournit une expertise scientifique et stratégique sur les priorités et les enjeux nationaux : les différends commerciaux, la surveillance des feux de forêt, les insectes et les ravageurs forestiers; la surveillance des forêts, la recherche sur les changements climatiques et l'innovation au sein de l'industrie.

Il joue également un rôle essentiel dans le soutien de la transformation du secteur forestier vers une bioéconomie de plus grande valeur axée sur l'innovation, les nouveaux produits et la diversification des marchés.



Beth MacNeil,
(elle), sous-ministre adjointe,
Service canadien des forêts

Auparavant, Mme MacNeil était directrice générale de la Direction de l'élaboration et d'analyse des politiques pour Agriculture et Agroalimentaire Canada. Elle a occupé divers postes à l'Agence canadienne d'inspection des aliments et à Pêches et Océans Canada.

Beth a un baccalauréat en sciences et biologie de l'Université St. Francis Xavier et une maîtrise en études environnementales de l'Université York.

POURSUIVRE

Terres et minéraux

Politiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien
des forêtsBureau de gestion des grands projets et Secteur
des affaires autochtones et de la réconciliationBureau du scientifique
principalSecteur des communications
et du portefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluationBureau de l'équité, de la
diversité et de l'inclusion

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DE
TRAVAIL AVEC VOUS ET
VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

L'ÉQUIPE

L'expertise du SCF cible principalement les secteurs suivants :

- Analyse économique, développement et planification des politiques, ainsi que directives sur les enjeux du secteur forestiers, les différends commerciaux, la transformation de l'industrie et les programmes d'innovation;
- Renforcement de la gestion des risques associés aux parasites des forêts;
- Renforcement de la compétitivité du secteur forestier;
- Amélioration de la gestion des risques associés aux feux de végétation;
- Création de solutions durables pour la fibre;
- Amélioration des pratiques en matière de gestion durable des forêts;
- Amélioration des stratégies d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques liés aux forêts;
- Évaluation des effets cumulatifs de l'exploitation des ressources naturelles.

Le SCF dispose de personnel responsable des programmes, des aspects scientifiques et des politiques dans la région de la capitale nationale. Il exploite également cinq centres régionaux de recherche ainsi qu'un centre satellite à Corner Brook, Terre-Neuve, pour un total de quelque 750 employés. Le personnel du SCF travaille largement avec ses partenaires locaux, régionaux, nationaux, des milieux de recherche, provinciaux, territoriaux, de l'industrie, des milieux universitaires et des groupes autochtones.

[Voir les Priorités du secteur des forêts](#)

Terres et minéraux

Politiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien
des forêtsBureau de gestion des grands projets et Secteur
des affaires autochtones et de la réconciliationBureau du scientifique
principalSecteur des communications
et du portefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluationBureau de l'équité, de la
diversité et de l'inclusion

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DE
TRAVAIL AVEC VOUS ET
VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

L'ÉQUIPE

Affaires autochtones et réconciliation

Le Bureau de gestion des grands projets et Secteur des affaires autochtones et de la réconciliation (BGGP/SAAR) fournit un soutien politique stratégique pour déterminer des manières d'aller de l'avant en collaboration dans le cadre des grands projets de ressources naturelles en appui à la réconciliation, à l'environnement et à la croissance économique.

Le Bureau de gestion des grands projets et Secteur des affaires autochtones et de la réconciliation est chargé de ce qui suit :

- trouver des solutions aux nouveaux enjeux des grands projets de ressources naturelles ;
- appuyer la participation des Autochtones au développement de l'infrastructure énergétique, y compris le Projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain ;
- établir de solides relations entre RNCan et les Autochtones où les Premières nations, les Inuits et les Métis tirent profit des ressources naturelles du Canada en tant que réels partenaires ;
- fournir des conseils et des orientations pour faire avancer la réconciliation au sein de RNCan et dans l'ensemble du gouvernement du Canada.

Le BGGP/SAAR appuie RNCan à travers les fonctions suivantes :

Politique stratégique et opérations : Cette équipe formule des conseils en matière de politique stratégique sur les grands projets de ressources naturelles dans l'ensemble du Canada et fournit des conseils stratégiques sur les pratiques exemplaires aux fins de consultations de la Couronne.



Angie Bruce,
(elle), sous-ministre adjointe,
Secteur des affaires autochtones
et de la réconciliation

Avant de se joindre à RNCan, Mme Bruce a été responsable de la consultation de la phase III de l'initiative d'agrandissement du pipeline Trans Mountain auprès des groupes autochtones. Elle a également été sous-ministre du gouvernement manitobain pour les relations avec les Autochtones et le Nord et pour les relations municipales et a occupé divers postes de haute direction à la Fondation autochtone de l'espoir et la Fondation autochtone de guérison.

Angie a une maîtrise en administration publique de la Asper School of Business et est actuellement doctorante à l'Université Nipissing.

POURSUIVRE

Terres et minéraux

Politiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien des
forêtsBureau de gestion des grands projets et Secteur
des affaires autochtones et de la réconciliationBureau du scientifique
principalSecteur des communications
et du portefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluationBureau de l'équité, de la
diversité et de l'inclusion

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DE TRAVAIL AVEC VOUS ET VOTRE ÉQUIPE

COMMENT FONCTIONNE NOTRE MINISTÈRE

COMMENT NOUS VOUS APPUYONS

UNE ÉCONOMIE CANADIENNE FONDÉE SUR LES RESSOURCES

SECTEURS PRIORITAIRES

GUIDE DES ACRONYMES

L'ÉQUIPE

En collaboration avec les Finances et RCAANC, cette équipe élabore un cadre national de partage des avantages pour les grands projets de ressources sur le territoire autochtone. L'équipe communique régulièrement avec les intervenants et les détenteurs de droits, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement, y compris avec l'industrie, les provinces, les territoires et les groupes autochtones au sujet des examens de grands projets, des processus réglementaires et d'autres domaines pertinents.

Projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (TMX) :

Cette équipe fait avancer l'engagement du gouvernement de livrer le projet TMX en fournissant une expertise stratégique et une coordination pangouvernementale. Cette équipe appuie la mise en œuvre des huit mesures d'accommodement du projet TMX conçues pour se pencher sur les conséquences éventuelles sur les droits des Autochtones, et les réponses du Canada aux 16 recommandations de la Régie de l'énergie du Canada pour le projet TMX. L'équipe travaille étroitement avec Trans Mountain Corporation et bilatéralement avec les gouvernements provinciaux pour surveiller et faire avancer les activités de construction et de délivrance de permis. L'équipe comprend aussi le Bureau des partenariats de Phase IV qui entreprend un engagement direct avec les groupes autochtones touchés par le projet TMX, appuyant l'engagement du gouvernement envers une mobilisation continue avec les groupes autochtones touchés, et faisant avancer la réconciliation et tissant des liens avec les groupes autochtones.

Bureau des partenariats avec les Autochtones – Ouest (BPA-Ouest) :

Cette équipe tisse et entretient des liens avec les groupes autochtones (principalement en Colombie-Britannique et en Alberta) en

appui à leur engagement et à leur participation au développement des ressources naturelles. L'équipe réalise le programme sur les Partenariats pour les ressources naturelles autochtones (PRNA), appuie les Comités consultatifs et de surveillance autochtone (CCSA) pour le projet TMX et le programme de remplacement de la canalisation 3 et réunit les représentants autochtones et du gouvernement fédéral pour fournir une participation collaborative, inclusive et utile des Autochtones aux activités des projets tout au long de leur cycle de vie.

Affaires autochtones et réconciliation : Cette équipe favorise les relations entre RNCAN et les groupes autochtones où les Premières nations, les Inuits et les Métis tirent profit des ressources naturelles du Canada en tant que réels partenaires. Cette équipe dirige l'élaboration de politiques autochtones stratégiques au ministère en représentant RNCAN dans le cadre des priorités autochtones transversales à travers le gouvernement et en mettant au point des outils et des orientations qui appuient les activités des secteurs de RNCAN. Cette équipe appuie la réconciliation au sein du ministère en favorisant l'entrecroisement des connaissances autochtones avec la science occidentale, en encourageant la réconciliation économique et en améliorant la compétence culturelle du ministère par le biais d'expériences d'enseignement et culturelles. Cette équipe facilite le renforcement des relations en encourageant la collaboration intersectorielle sur les priorités autochtones partagées et en facilitant les liens entre RNCAN et les collectivités, les administrations et les organisations autochtones.

Terres et minéraux

Politiques stratégiques et innovation

Énergies faibles en carbone

Technologies énergétiques

Bureau de la politique stratégique et de l'investissement en matière d'hydrocarbures

Service canadien des forêts

Bureau de gestion des grands projets et Secteur des affaires autochtones et de la réconciliation

Bureau du scientifique principal

Secteur des communications et du portefeuille

Gestion et services intégrés

Services juridiques

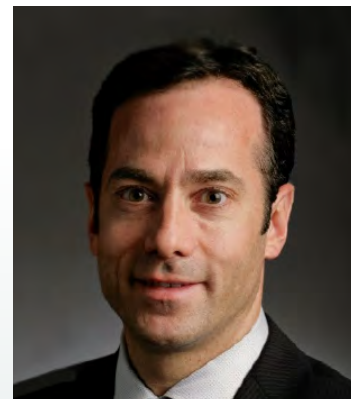
Direction de l'audit et de l'évaluation

Bureau de l'équité, de la diversité et de l'inclusion

Bureau du scientifique principal

Le **Bureau de l'expert scientifique en chef (BESC)** offre un leadership, une supervision ainsi que des conseils stratégiques sur les enjeux transversaux de stratégie scientifique, de capacité, de communication et de gestion pour appuyer une entreprise de sciences et technologies cohérente, efficace et moderne à RNCan. Le secteur accomplit sa fonction horizontale en travaillant dans trois domaines principaux :

1. **Leadership horizontal en sciences et technologies :** Le BESC se fait le champion des enjeux d'importance pour la communauté scientifique de RNCan. La structure scientifique du ministère est décentralisée et le Bureau de l'expert scientifique en chef joue un rôle horizontal pour coordonner et faire progresser les initiatives de politique scientifique transversales et les harmoniser avec les priorités du gouvernement du Canada. Le BESC renforce la collaboration au sein de RNCan et avec d'autres organismes fédéraux à vocation scientifique. Le BESC travaille également à s'assurer que RNCan continue de fournir des preuves scientifiques et techniques pour appuyer les processus d'évaluation d'impact et leurs effets cumulatifs, et de fournir des évaluations environnementales stratégiques des initiatives stratégiques du ministère.
2. **Leadership holistique en sciences et technologies :** Le BESC s'efforce d'encourager des pratiques inclusives et ouvertes dans les sciences, de bâtir des connaissances en tenant compte des multiples systèmes de connaissances et perspectives, y compris les systèmes de connaissances autochtones et occidentales, de bâtir des ponts entre les sciences naturelles et sociales et d'offrir des possibilités de diversité et d'égalité entre les sexes, y compris par le biais du Programme de stages en sciences et technologies (S et T) - Emplois verts et du processus d'avancement professionnel en recherche scientifique (SE-RES) de RNCan. Le BESC s'efforce également de maintenir une culture d'intégrité et d'assurer la rigueur, la pertinence et la réputation du ministère et de son expertise par le biais de la Politique en matière d'intégrité scientifique de RNCan.



Frank Des Rosiers (il)

Le poste de scientifique principal est actuellement libre - Frank Des Rosiers assumera la responsabilité du BSP dans l'intérim jusqu'à ce qu'une nomination pour une durée indéterminée soit faite.

POURSUIVRE

Terres et minéraux

Politiques stratégiques
et innovation

Énergies faibles
en carbone

Technologies
énergétiques

Bureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarbures

Service canadien des
forêts

Bureau de gestion des grands projets et Secteur
des affaires autochtones et de la réconciliation

Bureau du scientifique
principal

Secteur des communications
et du portefeuille

Gestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluation

Bureau de l'équité, de la
diversité et de l'inclusion

3. **Accélération numérique** : Le BESC met tout en œuvre pour accélérer le développement et l'adoption de solutions numériques à RNCan et pour optimiser la valeur des fonds de données de RNCan pour les Canadiens et Canadiennes. Le BESC s'emploie à faire de RNCan un facilitateur de confiance de la transformation numérique et du courtage de données en encourageant les projets numériques intra-muros et en établissant des partenariats et des collaborations avec des partenaires internes et externes. En juin 2021, l'Accélérateur numérique de RNCan a été approuvé par la Communauté des sciences et des technologies du sous-ministre (CSTSM) en tant que projet phare pour l'accélération numérique au sein du gouvernement du Canada.

Le BESC s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de ces priorités par le biais de la Division de la politique stratégique, de la gouvernance et de l'accélérateur numérique et de la Division de l'évaluation d'impact et de la capacité scientifique.

Division de la politique stratégique, de la gouvernance et de l'accélérateur numérique

- Appuie les discussions stratégiques de la haute direction sur l'écosystème scientifique, notamment par le biais de la CSTSM, fournit des conseils stratégiques sur les enjeux transsectoriels en matière de politique scientifique et de gestion scientifique, en plus de faciliter l'utilisation de la science pour éclairer la prise de décisions;
- Fait progresser l'élaboration et la mise en œuvre de cadres, de plans, de politiques et de lignes directrices scientifiques transversaux, particulièrement en ce qui a trait à l'intégrité scientifique, à la science ouverte et à la progression du programme RES, pour lesquels le scientifique en chef et conseiller scientifique en chef est le responsable ministériel;
- Aide le scientifique en chef et conseiller scientifique en chef à garantir la rigueur, la pertinence et la réputation de la science et de

l'expertise de RNCan, y compris en recueillant des données sur les dépenses en S et T conformément à la Loi sur Statistique Canada;

- Mène les efforts du ministère pour explorer et aller de l'avant avec l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) et les technologies numériques avancées (y compris l'informatique quantique) à travers les secteurs et appuyer l'innovation numérique au sein des secteurs des ressources naturelles du Canada.

Division de l'évaluation d'impact et de la capacité scientifique

- coordonne et présente la part des conseils scientifiques de RNCan aux processus d'évaluation d'impact, depuis les projets de développement jusqu'aux évaluations stratégiques et régionales;
- assure, au nom du gouvernement et en collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada, le leadership sur la Plateforme de science et de données ouvertes, un outil en ligne qui permet aux Canadiens de comprendre les effets cumulatifs des activités humaines et d'avoir un meilleur accès aux données scientifiques qui appuient les décisions liées aux évaluations d'impact.
- développe les capacités du Ministère dans le développement de connaissances sur divers systèmes de connaissances, y compris le savoir autochtone, et leurs disciplines;
- appuie le perfectionnement de la main-d'œuvre dans le secteur des ressources naturelles par le biais du Programme de stages en sciences et en technologie – Emplois verts, qui est un volet de la Stratégie emplois et compétences jeunesse du gouvernement et qui aide les jeunes Canadiens à acquérir de l'expérience de travail pertinente dans les secteurs des ressources naturelles.

[Voir Priorités en science et innovation](#)

Terres et minéraux

Politiques stratégiques et innovation

Énergies faibles en carbone

Technologies énergétiques

Bureau de la politique stratégique et de l'investissement en matière d'hydrocarbures

Service canadien des forêts

Bureau de gestion des grands projets et Secteur des affaires autochtones et de la réconciliation

Bureau du scientifique principal

Secteur des communications et du portefeuille

Gestion et services intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit et de l'évaluation

Bureau de l'équité, de la diversité et de l'inclusion

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DE
TRAVAIL AVEC VOUS ET
VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

L'ÉQUIPE

Secteur des communications et du portefeuille

Le **Secteur des communications et du portefeuille** (SCP) est votre guichet unique pour tous vos besoins en matière de communications, tant à l'interne qu'à l'externe. Ce secteur travaille en étroite collaboration avec votre bureau, la haute direction du ministère et d'autres ministères fédéraux et le Bureau du Conseil privé pour informer les Canadiens sur vos priorités, initiatives et activités.

Le SCP fournit son expertise sur les outils de communication traditionnels et récents pour la transmission de votre message. Il peut par exemple prendre en charge tous les aspects d'une activité ou annonce ministérielle, utiliser les médias sociaux et gérer d'autres fonctions clés du portefeuille de Ressources naturelles; les nominations dans les institutions fédérales, l'encadrement de vos obligations juridiques en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et assurer le lien avec le Parlement.

Pour ce faire, le SCP a trois grandes équipes :

Gestion du portefeuille et Secrétariat ministériel entretient un lien avec vos partenaires de portefeuille tels que la Régie de l'énergie du Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et les Offices extracôtiers et travaille en étroite collaboration avec votre bureau pour prodiguer des conseils sur les affectations ministérielles au sein de ces organismes. La direction générale a récemment ajouté le Centre d'expertise sur la réglementation et compte sur une petite équipe de politique de réglementation responsable de la production de rapports, de la planification et de la coordination des efforts en matière de réglementation à travers le ministère. L'équipe traite aussi les demandes d'accès à l'information et gère la correspondance du ministre et de la direction.



Jeannine Ritchot,
(elle), sous-ministre adjoint,
Secteur des communications et
du portefeuille

Avant de se joindre à RNCan, Jeannine était directrice administrative de la Direction de la politique de réglementation et de la coopération au Secrétariat du Conseil du Trésor et présidente du comité de la politique de réglementation de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Elle a aussi occupé des postes de cadre à Santé Canada, à l'Agence de la santé publique du Canada et au Bureau du Conseil privé.

Jeannine est titulaire d'un baccalauréat ès Arts en Histoire de l'Université d'Ottawa et d'une maîtrise en études sur les conflits de l'Université St. Paul/Université d'Ottawa.

POUR SUIVRE

Terres et minéraux

Politiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien des
forêtsBureau de gestion des grands projets et Secteur
des affaires autochtones et de la réconciliationBureau du scientifique
principalSecteur des communications
et du portefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluationBureau de l'équité, de la
diversité et de l'inclusion

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DE
TRAVAIL AVEC VOUS ET
VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

L'ÉQUIPE

Affaires publiques : cette direction organise les activités ministérielles et s'occupe de la logistique sur place, de la rédaction des discours et des services de traduction. Elle fait également le suivi des nouveaux enjeux et répond aux demandes des médias. L'équipe des affaires parlementaires de la direction vous aide, vous et votre équipe, à préparer la période des questions et les comparutions devant les comités parlementaires. En étroite collaboration avec l'équipe du Bureau du Conseil privé qui épaula le leader du gouvernement à la Chambre des communes, elle rédige les réponses aux questions parlementaires, gère le programme législatif de RNCan et donne des conseils éclairés sur les règles et procédures de la Chambre des communes et du Sénat.

Engagement et Communications numériques : qu'il s'agisse de vidéos, de gazouillis ou d'activités en direct sur Facebook, la direction s'occupe de tous vos besoins touchant les médias sociaux et la conception graphique. La direction générale tient le site Web de RNCan, appuie les communications scientifiques aux bureaux et aux laboratoires de RNCan d'un bout à l'autre du Canada et prodigue des conseils aux secteurs à l'étendue du ministère sur les activités visant à susciter la participation. L'équipe informe aussi les employés grâce à l'intranet du ministère et aux messages du sous-ministre.

Intervention et stratégie liées à la COVID-19 Le SCP et le Secteur de la gestion et des services intégrés (SGSI), en partenariat avec d'autres secteurs de RNCan, dirigent la réponse du ministère à la COVID-19, en veillant à ce que les employés soient bien informés et en mesure de travailler à distance pendant la pandémie, tout en appuyant leur santé et leur bien-être. À l'intérieur du SCP, l'équipe des Communications internes a joué un rôle essentiel au sein de l'équipe d'intervention à la COVID-19 en informant les employés grâce à des messages rapides et à des mises à jour dans l'intranet, en élaborant une série de sondages éclairs sur la santé mentale pour évaluer les répercussions du travail à distance sur la santé des employés et en organisant diverses activités visant à susciter la participation, comme des assemblées publiques de la direction par secteur avec les sous-ministres.

Terres et minéraux

Politiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien des
forêtsBureau de gestion des grands projets et Secteur
des affaires autochtones et de la réconciliationBureau du scientifique
principalSecteur des communications
et du portefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluationBureau de l'équité, de la
diversité et de l'inclusion

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DE
TRAVAIL AVEC VOUS ET
VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

L'ÉQUIPE

Gestion et services intégrés

Le **Secteur de la gestion et des services intégrés** (SGSI) répond à plusieurs des priorités opérationnelles du ministère.

Ce secteur travaille en étroite collaboration avec le bureau du sous-ministre pour veiller à ce que RNCan accomplisse ses fonctions fondamentales en assurant un encadrement, un leadership et une gestion stratégiques ainsi que les fonctions suivantes : ressources humaines, finances, approvisionnements, gestion de projet, gestion des installations et des biens, gestion et technologie de l'information, sûreté et sécurité, gestion des urgences et solutions en immobilier et milieu de travail.

Ces services internes sont structurés de la façon suivante :

Ressources humaines : le dirigeant principal des ressources humaines est à la tête de cette direction qui offre des services aux gestionnaires et employés sur divers dossiers : recrutement, maintien de l'effectif, gestion des talents, langues officielles, rémunération et avantages, valeurs et éthique, formation et apprentissage obligatoires.

Finances et approvisionnement : dirigée par l'adjoint à la dirigeante principale des finances, cette direction assure les services sur les politiques et la planification financières, les opérations financières, les rapports financiers, les subventions et contributions, la production de recettes et les approvisionnements (politiques, services et passation des marchés).



Shirley Carruthers,
(elle), sous-ministre adjointe,
Secteur de la gestion et des
services intégrés et dirigeante
principale des finances

Avant de se joindre à Ressources naturelles Canada, Shirley occupait le poste de directrice générale de la Planification et gestion des ressources financières à Affaires mondiales Canada. Également à Affaires mondiales Canada, elle a occupé divers postes de directrice et de gestionnaire.

Shirley est comptable générale accréditée et membre de l'Association des comptables généraux agréés de l'Ontario. Dans le cadre de ses études

officielles, Shirley a obtenu un certificat en développement de logiciels et un baccalauréat en administration des affaires, tous deux de l'Université du Nouveau-Brunswick à Fredericton.

POURSUIVRE

Terres et minéraux

Politiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien des
forêtsBureau de gestion des grands projets et Secteur
des affaires autochtones et de la réconciliationBureau du scientifique
principalSecteur des communications
et du portefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluationBureau de l'équité, de la
diversité et de l'inclusion

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DE
TRAVAIL AVEC VOUS ET
VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

L'ÉQUIPE

Bureau du dirigeant de l'information et de la sécurité : chapeauté par le dirigeant principal de l'information et de la sécurité, procure des services concernant les besoins ministériels en information et en gestion de données, développement des applications et soutien des TI, architecture et cybersécurité des technologies de l'information de l'entreprise. Cette direction assure également la sécurité et la gestion stratégique des urgences du ministère.

Services immobiliers et de travail : cette direction assure aux employés un milieu de travail sûr et productif et gère les besoins en espaces du ministère. Elle gère notamment les biens immobiliers (gestion de l'environnement, des biens et des installations) et s'occupe de la santé et de la sécurité au travail.

Planification et opérations : cette direction endosse les priorités ministérielles en matière de planification et d'opération tout en jouant un rôle d'intégration horizontale intra et intersectorielle. Elle assure en outre le soutien du ministère au bureau du ministre.

En plus des fonctions de base précisées ci-dessus, le SGSI est responsable des initiatives prioritaires suivantes :

- **Laboratoires Canada/TerraCanada** – Le SGSI, en collaboration avec le STM et le BESC, contribue à l'initiative pangouvernementale qui consiste à renouveler l'infrastructure scientifique fédérale qui est menée par Laboratoires Canada, de Services publics et Approvisionnement Canada. Le budget de 2018 a accordé un

montant de 2,8 milliards de dollars pour construire de nouvelles installations scientifiques pour cinq grappes scientifiques. RNCan co-dirige l'une des cinq grappes, TerraCanada, qui réunira plus de 1 600 scientifiques de RNCan (co-dirigeant), du National Research Council (co-dirigeant), de Santé Canada, d'Environnement et Changement climatique Canada et de la Commission canadienne de sûreté nucléaire pour collaborer ensemble et proposer une vision scientifique partagée par le biais d'une co-occupation. Cette initiative importante appuiera le remplacement des laboratoires vieillissants et vétustes au Complexe de la rue Booth.

- **Intervention et stratégie liées à la COVID-19** – Le SCP et le SGSI, en partenariat avec d'autres secteurs de RNCan, dirigent la réponse du ministère à la COVID-19, en veillant à ce que les employés soient bien informés et en mesure de travailler à distance pendant la pandémie, tout en appuyant leur santé et leur bien-être. Au SGSI, l'équipe d'intervention du SGSI supervise la mise en œuvre et l'évolution de la stratégie de retour au bureau pour l'ensemble des 49 édifices (y compris le 580, rue Booth) du ministère situés d'un bout à l'autre du pays, en collaboration avec les secteurs, les régions et les divers agents principaux des édifices. Le SGSI travaille également en étroite collaboration avec le SCP pour garantir une communication claire et uniforme aux employés, pour organiser des activités visant à susciter la participation afin de garder les liens entre les employés et pour mettre en œuvre des sondages auprès des employés afin d'évaluer les répercussions du travail à distance sur la santé des employés.

Terres et minéraux

Politiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien des
forêtsBureau de gestion des grands projets et Secteur
des affaires autochtones et de la réconciliationBureau du scientifique
principalSecteur des communications
et du portefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluationBureau de l'équité, de la
diversité et de l'inclusion

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DE
TRAVAIL AVEC VOUS ET
VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

L'ÉQUIPE

Services juridiques

L'**Unité des services juridiques** (USJ) de RNCan représente le ministère de la Justice et agit comme conseiller juridique à RNCan. Elle offre des conseils juridiques, soutient les recours en justice et participe à la rédaction des lois et règlements.

Elle est constituée de 14 avocats et de cinq préposé(e) à l'administration et est dirigée par la directrice exécutive. Elle assure les services de consultation juridique pour toute question relevant du mandat de RNCan, notamment en ce qui concerne les affaires commerciales, la propriété intellectuelle, les questions administratives, politiques, internationales et autochtones ainsi que la loi constitutionnelle.

Lorsqu'elle donne des conseils à RNCan, l'USJ consulte au besoin les autres unités de services juridiques et les centres d'expertise du ministère de la Justice sur des questions telles que le droit commercial, la loi sur l'approvisionnement, la loi constitutionnelle et administrative, les lois concernant les Autochtones et la loi sur l'information et la protection des renseignements personnels.

L'USJ a également les principales responsabilités suivantes :

- Être le centre d'expertise juridique sur les régimes législatifs et réglementaires applicables aux ressources naturelles sous réglementation fédérale, en collaboration avec d'autres unités de services juridiques, comme il convient (p. ex., Environnement et Changement climatique Canada, Agence d'évaluation d'impact);



Heather Beaton,
(elle), directrice exécutive et
conseillère générale, Justice,
Services juridiques de RNCan

Avant de se joindre à RNCan, Mme Beaton a occupé plusieurs postes supérieurs au ministère de la Justice : Conseillère générale et directrice à Pêches et Océans Canada et à la Garde côtière canadienne; conseillère principale et conseillère spéciale auprès du bureau du sous-ministre délégué. Elle a également été conseillère principale à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et

conseillère principale à Industrie Canada (aujourd'hui Innovation, Sciences et Développement économique Canada).

Heather a un baccalauréat spécialisé de l'Université McGill, un baccalauréat en droit de l'Université Queens et une maîtrise de l'Université de London.

POURSUIVRE

Terres et minéraux

Politiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien des
forêtsBureau de gestion des grands projets et Secteur
des affaires autochtones et de la réconciliationBureau du scientifique
principalSecteur des communications
et du portefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluationBureau de l'équité, de la
diversité et de l'inclusion

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DE TRAVAIL AVEC VOUS ET VOTRE ÉQUIPE

COMMENT FONCTIONNE NOTRE MINISTÈRE

COMMENT NOUS VOUS APPUYONS

UNE ÉCONOMIE CANADIENNE FONDÉE SUR LES RESSOURCES

SECTEURS PRIORITAIRES

GUIDE DES ACRONYMES

L'ÉQUIPE

- Veiller à une coordination efficace entre les services du ministère de la Justice et RNCan; notamment pour vous aider à titre de responsable du ministère dans les portefeuilles suivants :
 - Une société d'État : Énergie atomique du Canada Limitée;
 - Deux organismes de réglementation indépendants : la Régie de l'énergie de Canada : et la Commission canadienne de sûreté nucléaire;
 - Deux Offices régissant les hydrocarbures extracôtiers : l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers et de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers.
 - Deux offices qui relèvent du ministre : l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie et l'Administration du pipe-line du Nord;
- Donner des conseils sur les questions juridiques qui touchent le fonctionnement général du gouvernement, notamment les lois sur les demandes d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, la *Loi sur l'administration financière et les pouvoirs de nomination du ministre et du gouverneur en conseil*.
- Coordonner les différends et agir en tant que liaison avec les équipes responsables des différends du ministère de la Justice à travers le pays.
- Aider RNCan à rédiger des instruments législatifs et réglementaires.

Le soutien juridique relativement aux questions liées aux lois sur le travail et l'emploi, aux langues officielles et à l'approvisionnement est fourni à RNCan directement par le biais des Centres d'expertise en justice.

Terres et minéraux

Politiques stratégiques et innovation

Énergies faibles en carbone

Technologies énergétiques

Bureau de la politique stratégique et de l'investissement en matière d'hydrocarbures

Service canadien des forêts

Bureau de gestion des grands projets et Secteur des affaires autochtones et de la réconciliation

Bureau du scientifique principal

Secteur des communications et du portefeuille

Gestion et services intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit et de l'évaluation

Bureau de l'équité, de la diversité et de l'inclusion

Direction de l'audit et de l'évaluation

La **Direction générale de l'audit et de l'évaluation** (DAE) est responsable de la gestion adéquate des risques, des contrôles internes, de la gouvernance, de l'amélioration continue et de la gestion du rendement. Elle travaille de façon indépendante, appliquant une approche disciplinée et systématique, pour vous procurer l'assurance et des services consultatifs qui rehaussent la qualité des opérations ministérielles.

À sa tête se trouve le dirigeant principal de l'audit et de l'évaluation qui relève directement de la sous-ministre et travaille en étroite collaboration avec le Comité ministériel d'audit, et du Comité de la mesure du rendement, de l'évaluation et de l'expérimentation qui donne des conseils et formule des recommandations à la sous-ministre à des fins de décisions finales.

Le comité ministériel d'audit est constitué de deux membres internes (le sous-ministre et le sous-ministre délégué) et de quatre membres externes :

Alan Pelman, nommé président en mai 2021 ; Angeline Gillis; Victoria Bradbury et Neil Maxwell. Le Comité de la mesure du rendement, de l'évaluation et de l'expérimentation est constitué de cadres supérieurs et de deux membres externes – Marthe Hurteau et Pablo Sobrino.

La Direction de l'audit et de l'évaluation a cinq principales responsabilités :

- Elle prépare le plan d'audit et d'évaluation intégré pluriannuel et détermine les projets d'audit et d'évaluation au sein du ministère.



Michel Gould,
(ii), dirigeant principal de l'audit et
de l'évaluation

Avant d'être nommé dirigeant principal de l'audit et de l'évaluation, M. Gould a œuvré à titre de directeur principal des activités d'audit à la Direction générale de l'audit et de l'évaluation de RNCAN. Il a travaillé pour divers ministères, y compris Infrastructure Canada et l'Agence de la santé publique du Canada.

Michel est comptable professionnel agréé (CPA) et vérificateur interne certifié

(CIA). Il est détenteur d'un baccalauréat en Administration des affaires et d'une maîtrise en Administration des affaires. Il a récemment terminé le Programme de certificat en leadership du secteur public et gouvernance de l'Université d'Ottawa.

[POUR SUIVRE](#)

Terres et minéraux

Politiques stratégiques
et innovation

Énergies faibles
en carbone

Technologies
énergétiques

Bureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarbures

Service canadien des
forêts

Bureau de gestion des grands projets et Secteur
des affaires autochtones et de la réconciliation

Bureau du scientifique
principal

Secteur des communications
et du portefeuille

Gestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit et
de l'évaluation

Bureau de l'équité, de la
diversité et de l'inclusion

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DE
TRAVAIL AVEC VOUS ET
VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

L'ÉQUIPE

- Elle effectue les audits et les évaluations qui aident la direction ministérielle à évaluer l'exposition au risque de RNCan et les mesures possibles et appropriées pour corriger le tir. La Direction aide également les secteurs et peut les conseiller pour concevoir leurs programmes en cernant les améliorations qui permettront d'accroître le rendement des programmes.
- Elle aide le comité ministériel d'audit et le comité de la mesure du rendement, de l'évaluation et de l'expérimentation dans la conduite de leur mandat respectif.
- Elle facilite également la publication en temps voulu des rapports d'audit et d'évaluation afin d'en assurer la transparence requise.
- Elle joue le rôle d'agent de liaison entre le ministère et le Bureau du vérificateur général/commissaire à l'environnement et au développement durable lors des audits externes qui touchent RNCan, en plus de tenir le SMA et le ministre au courant de toutes les activités d'audits externes.

Terres et minéraux

Politiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien des
forêtsBureau de gestion des grands projets et Secteur
des affaires autochtones et de la réconciliationBureau du scientifique
principalSecteur des communications
et du portefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit et
de l'évaluationBureau de l'équité, de la
diversité et de l'inclusion

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DE TRAVAIL AVEC VOUS ET VOTRE ÉQUIPE

COMMENT FONCTIONNE NOTRE MINISTÈRE

COMMENT NOUS VOUS APPUYONS

UNE ÉCONOMIE CANADIENNE FONDÉE SUR LES RESSOURCES

SECTEURS PRIORITAIRES

GUIDE DES ACRONYMES

L'ÉQUIPE

Bureau de l'équité, de la diversité et de l'inclusion

En 2021, RNCan a établi le Bureau de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (BEDI), qui relève directement des sous-ministres. Le BEDI coordonne les efforts en matière d'équité, de diversité et d'inclusion au sein du ministère, en aidant les secteurs et les réseaux à mettre en œuvre leurs initiatives et à rendre compte de leurs progrès.

Les travaux de RNCan sur l'équité, la diversité et l'inclusion sont concentrés sur cinq piliers :

Relever le défi en matière de données

Améliorer la base de connaissances pour la diversité et l'inclusion permettra de combler une lacune en données qui limite l'analyse efficace et les mesures à travers les autres piliers du cadre de travail. Les travaux sur les données se concentrent sur la nécessité de déterminer et de recueillir des données existantes sur la diversité et l'inclusion pertinentes pour RNCan, de tisser des liens avec les organisations externes pour combler les lacunes en données, rendre les données accessibles et utilisables dans l'ensemble du ministère et stimuler l'analyse horizontale et propre à chaque secteur.

Examen interne de l'effectif à RNCan

Pour mener un examen interne, nous lançons de nouvelles initiatives qui nous permettront de mieux comprendre notre effectif et nous permettront ainsi d'apporter des changements afin d'améliorer les possibilités de représentation et de perfectionnement professionnel. Ces initiatives



Trudy Samuel,
(elle), directrice principale, Bureau
de l'équité, de la diversité et de
l'inclusion

Trudy Samuel est la directrice principale du Bureau de l'équité, de la diversité et de l'inclusion à Ressources naturelles Canada. Forte d'une expérience de plus de 20 ans au sein de nombreux ministères fédéraux différents, elle apporte avec elle une expérience diversifiée en politique, programmes et recherche. Sa passion pour l'appareil gouvernemental l'a préparée pour une carrière de stratège et de créatrice de coalitions pour apporter des changements systémiques.

Trudy possède un diplôme de premier grade en psychologie et une maîtrise en administration des affaires, tous deux axés sur le développement et le changement organisationnel, ce qui la place en excellente posture pour diriger les efforts du ministère en vue de créer un environnement de travail plus représentatif, inclusif et équitable à RNCan. Ses réalisations s'échelonnent de la direction de dossiers internationaux à la négociation de revendications territoriales et d'ententes sur l'autonomie gouvernementale en passant par la coordination de l'élaboration de rapports parlementaires de premier plan et la réalisation de projets de transformation des TI à l'échelle nationale. Son expérience personnelle en tant que femme canadienne noire, de fonctionnaire civile de carrière, de bénévole de toujours et de personne ayant une incapacité invisible lui a enseigné la compassion, l'humilité, la volonté et la persévérance.

POURSUIVRE

Terres et minéraux

Politiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien des
forêtsBureau de gestion des grands projets et Secteur
des affaires autochtones et de la réconciliationBureau du scientifique
principalSecteur des communications
et du portefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluationBureau de l'équité, de la
diversité et de l'inclusion

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DE
TRAVAIL AVEC VOUS ET
VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

L'ÉQUIPE

comprennent l'amélioration de l'auto-identification par le biais du recensement de RNCan, la mise en œuvre d'une stratégie d'identification des talents pour améliorer la représentation des Noirs, autres personnes racisées et peuples autochtones ainsi que des personnes handicapées, et de nouveaux projets pilotes de gestion des talents et de parrainage pour appuyer le perfectionnement professionnel des groupes sous-représentés.

Examen externe de l'effectif du secteur des ressources naturelles

Nous explorons diverses manières d'encourager les industries des ressources naturelles à agir pour favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion, en intégrant ces principes dans le processus de dotation, les structures de gouvernance et les chaînes d'approvisionnement. Pour appuyer ces efforts, nous renforçons notre base de connaissances et nos données connexes et nous demandons aux industries de planifier le renouvellement de l'effectif par le biais de mesures de soutien aux employés, du perfectionnement des compétences, de possibilités d'apprentissage, de stages et de cibles d'équité entre les genres.

Accélération de la réconciliation avec les peuples autochtones

L'intégration des perspectives autochtones et l'atteinte d'un consensus sur les répercussions sociales, environnementales et économiques du développement des ressources naturelles sont des éléments essentiels du travail de RNCan. Toutefois, l'avancement de la réconciliation constitue aussi un pilier central de notre stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. Nous élaborons un cadre de travail et un plan d'action qui définissent nos parcours vers la réconciliation. Nous travaillerons en étroite collaboration avec les secteurs à vocation scientifique pour faire avancer la science autochtone et les initiatives de stages. Nous renforcerons les

éléments autochtones de la gouvernance environnementale, sociale et intégrée au sein des industries des ressources naturelles, nous nous pencherons sur les obstacles au recrutement des Autochtones et nous contribuerons aux nouvelles possibilités pour les Autochtones à l'intérieur du Programme de recrutement et de perfectionnement d'analystes de politiques. Nous travaillerons aussi avec le SGSI pour éliminer les obstacles administratifs et financiers au travail avec des partenaires autochtones.

Appliquer une optique d'analyse des politiques exhaustive

Le travail sur l'optique d'analyse des politiques exhaustive réunit les divers courants des autres piliers de la diversité et de l'inclusion pour contribuer à développer toutes les dimensions de nos programmes, recherches et politiques (économiques, environnementales, de gouvernance et de coordination, réconciliation avec les peuples autochtones, collectivités et santé) et en rendre compte. De concert avec d'autres efforts à l'étendue du ministère (ACS+, application d'initiatives environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et autres initiatives inclusives), le cadre permettra de négocier un changement de cap dans la manière dont les employés de RNCan réfléchissent au travail, le conçoivent et l'évaluent. Le but ultime est d'améliorer la qualité de vie des Canadiens, plus particulièrement les Canadiens sous-représentés qui vivent dans des collectivités qui dépendent des ressources naturelles, qui travaillent dans les industries de ressources naturelles ou qui sont touchés par le secteur des ressources naturelles.

Terres et minéraux

Politiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien des
forêtsBureau de gestion des grands projets et Secteur
des affaires autochtones et de la réconciliationBureau du scientifique
principalSecteur des communications
et du portefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluationBureau de l'équité, de la
diversité et de l'inclusion



ACCUEIL

Comment fonctionne notre ministère

Cette section vous donne un aperçu des rôles et responsabilités du Ministère. Cliquez ici pour le guide des [acronymes](#).

COMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

PORTEFEUILLE DES
RESSOURCES NATURELLES

COLLABORATION AVEC LES
PROVINCES ET TERRITOIRES



ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DU
TRAVAIL AVEC VOUS
ET VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

COMMENT FONCTIONNE NOTRE MINISTÈRE

Le fonctionnement du ministère

Ressources naturelles Canada élabore des politiques et des programmes qui renforcent la contribution du secteur des ressources naturelles à l'économie, améliorent la qualité de vie de tous les Canadiens et les Canadiennes et dirigent des travaux scientifiques innovateurs dans tous les coins du pays, pour stimuler les idées et le transfert de technologies.

Nous sommes un chef de file établi dans les domaines suivants :

- Génération, production et distribution d'énergie
- Forêts et foresterie
- Mines et minéraux
- Sciences de la Terre
- Efficacité énergétique
- Science et données

Le Ministère défend les intérêts internationaux du Canada et aide le pays à s'acquitter de ses obligations internationales à l'égard du développement durable des ressources naturelles.

Notre vision : Améliorer la qualité de vie des Canadiens en créant un avantage durable dans le secteur des ressources.



ACCUEIL	NOTRE APPROCHE DU TRAVAIL AVEC VOUS ET VOTRE ÉQUIPE	COMMENT FONCTIONNE NOTRE MINISTÈRE	COMMENT NOUS VOUS APPUYONS	UNE ÉCONOMIE CANADIENNE FONDÉE SUR LES RESSOURCES	SECTEURS PRIORITAIRES	GUIDE DES ACRONYMES
COMMENT FONCTIONNE NOTRE MINISTÈRE						

Mandat

Annexe 3 - RNCan appuie le mandat du ministre des Ressources naturelles dans divers secteurs



Communications

Aider à transmettre les priorités et les réalisations du ministère, à lancer de nouveaux programmes et à mener des campagnes de sensibilisation ciblées sur les voies traditionnelles et numériques.

Science

Fournir l'expertise scientifique en soutien au développement économique; éclairer les décisions en matière d'environnement; favoriser l'adoption de l'analytique et de l'intelligence artificielle; développer les capacités d'évaluation de divers systèmes de connaissance, y compris le savoir autochtone, dans le secteur des ressources naturelles.

Autochtones

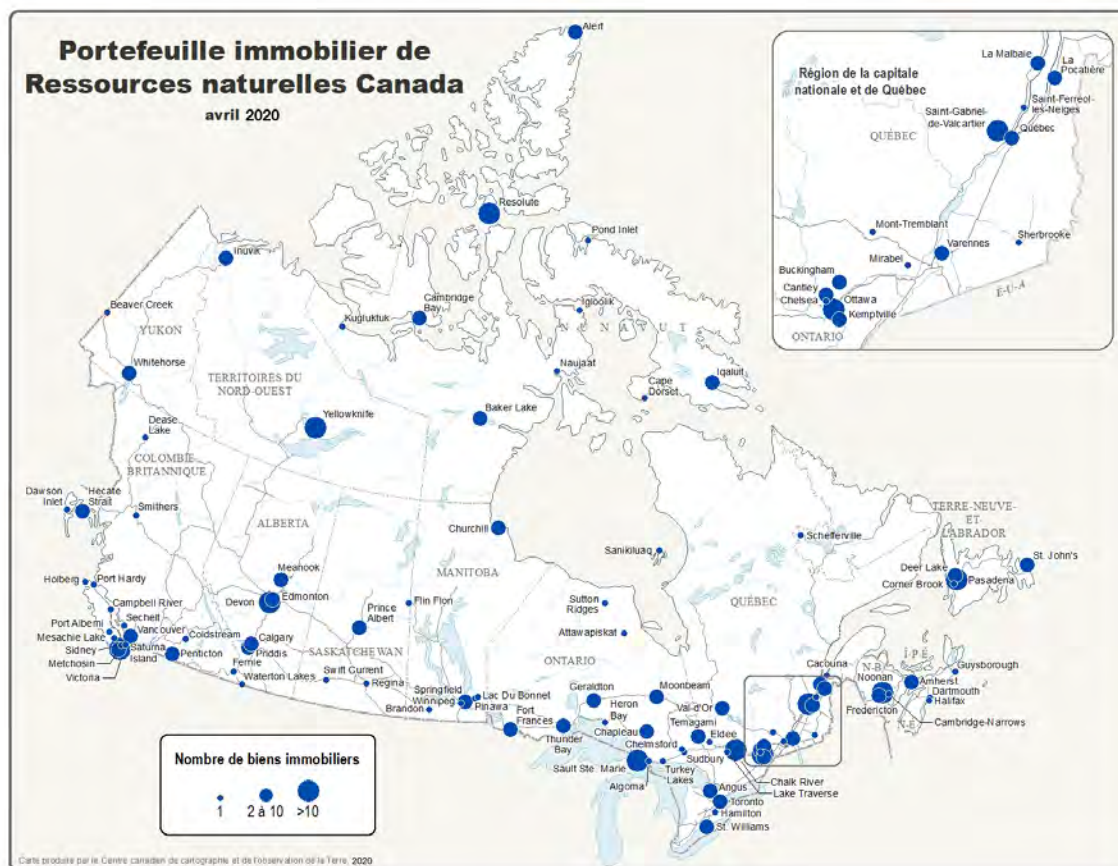
L'objectif de la réconciliation articule notre nouveau partenariat avec les peuples autochtones, notamment la reconnaissance immédiate de leurs droits; une considération impérative des impacts sur les droits et la culture; et l'engagement des Autochtones et leur participation d'entrée de jeu et tout au long des examens de projet.

Comment fonctionne notre ministère	Mandat	Où RNCan est situé	Aperçu financier de RNCan
Cadre ministériel des résultats et Inventaire des programmes	Autorité constitutionnelle	Rôle du ministre de RNCan	Le rôle de RNCan

Bureaux régionaux

RNCan mène ses activités à l'échelle du Canada

- Le tiers de la main-d'œuvre de RNCan est employée dans les régions
- La main-d'œuvre de RNCan est composée de quelque **4 400 employés**, ce qui englobe les employés nommés pour une période indéterminée, pour une période déterminée, les employés saisonniers, temporaires et les étudiants, et exclut le personnel en congé sans solde ainsi que les employés du ministre.
- Les secteurs scientifiques et techniques regroupent le plus grand nombre d'employés de RNCan.



POUR SUIVRE

Comment fonctionne notre ministère

Mandat

Où RNCAN est situé

Aperçu financier de RNCAN

Cadre ministériel des résultats et Inventaire des programmes

Autorité constitutionnelle

Rôle du ministre de RNCAN

Le rôle de RNCAN

Laboratoires et installations de recherche

RNCan est un ministère à vocation scientifique; environ 48 % de ses employés travaillent à titre de scientifiques ou de techniciens et plus de 61 % du budget du ministère est dédié aux activités de sciences et technologies. RNCan collabore avec d'autres ministères, les collectivités et les organisations autochtones, les établissements d'enseignement et l'industrie pour mener des recherches et des activités scientifiques afin de veiller à ce que les abondantes ressources naturelles du pays soient développées de manière durable, concurrentielle et inclusive.

La planification et l'exécution des programmes et des activités scientifiques à RNCan sont gérées par ses cinq secteurs scientifiques. À l'intérieur des secteurs scientifiques, le ministère gère des laboratoires et centres scientifiques dans l'ensemble du Canada où ont lieu des activités de recherche-développement (R-D) et d'autres activités scientifiques connexes.

Installations scientifiques et de recherche au sein du portefeuille de RNCan



POURSUIVRE

Comment fonctionne notre ministère	Mandat	Où RNCan est situé	Aperçu financier de RNCan
Cadre ministériel des résultats et Inventaire des programmes	Autorité constitutionnelle	Rôle du ministre de RNCan	Le rôle de RNCan

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DU TRAVAIL AVEC VOUS ET VOTRE ÉQUIPE

COMMENT FONCTIONNE NOTRE MINISTÈRE

COMMENT NOUS VOUS APPUYONS

UNE ÉCONOMIE CANADIENNE FONDÉE SUR LES RESSOURCES

SECTEURS PRIORITAIRES

GUIDE DES ACRONYMES

OÙ RNCAN EST SITUÉ

Installations de recherche sur les terres et les minéraux

Les installations de recherche sur les terres et les minéraux concentrent leurs activités sur l'exploitation minière, les explosifs, la surveillance des dangers, le géomagnétisme, l'imagerie satellitaire, la cartographie et un soutien pour les expéditions scientifiques dans l'Arctique.

- **CanmetMINES** (Ottawa (3 installations), ON, Sudbury, ON, Val d'Or, QC - STM) est un chef de file mondial du développement et du déploiement de technologies d'innovation pour des mines vertes sous les trois secteurs d'activités suivants : extraction, traitement et environnement. CanmetMINES mène des activités de R-D sur une vaste gamme de processus et de technologies utilisés pour extraire le minerai dans le sol et le transformer en concentré de minerai, en produit minéral ou en métal. Ces activités contribuent à améliorer la compétitivité de l'industrie minière canadienne par le biais de nos efforts déployés dans la recherche, l'innovation et la commercialisation. La majeure partie de la recherche menée par CanmetMINES s'effectue en partenariat avec l'industrie, les gouvernements provinciaux, d'autres ministères fédéraux, des universités et des organismes internationaux. CanmetMINES offre des possibilités dans de nombreux domaines d'intérêt actuels, y compris la R-D, les services spécialisés, les échanges de personnel, les essais sur le terrain et le transfert technologique de matériaux de référence certifiés.
- Le **Laboratoire canadien de recherche sur les explosifs** (Ottawa (Bells Corners), Ontario - STM) concentre ses activités sur l'analyse de la chimie analytique des explosifs, les essais et la certification des explosifs pour les fabricants et les distributeurs, en plus de travailler avec les industries pour améliorer la sécurité des travailleurs et réduire la menace que constituent les explosifs pour la population.
- Le **Service canadien d'information sur les risques** (Ottawa, ON, Sidney, C.-B. et Yellowknife, T.-N.-O. - STM) assure la surveillance continue des tremblements de terre, des tsunamis, des éruptions volcaniques, des glissements de terrain, des orages géomagnétiques et des incidents radiologiques / nucléaires et offre de l'information et des produits sur ces dangers.
- Le **Laboratoire de géomagnétisme -Géomagnétisme Canada** (Ottawa, ON - STM) est le bureau central du Service de surveillance géomagnétique et du Projet sur les dangers géomagnétiques du gouvernement du Canada.
- Les **installations de stations satellitaires** (Prince Albert, SK, Gatineau, QC et Inuvik) offrent une couverture d'imagerie satellitaire dans l'ensemble du Canada.
- Le **Bureau scientifique Canada-Nunavut** (Iqaluit, NU - STM) possède une expertise en géologie du Précambrien, du Paléozoïque et du Quaternaire, SIG et cartographie et de la diffusion de données en ligne. Le bureau a pour mandat de fournir au Nunavut des renseignements géoscientifiques accessibles et une expertise pour appuyer l'exploration et le développement responsables des ressources, le développement responsable des infrastructures et une éducation, une formation et une sensibilisation sur les géosciences.
- Le **Programme du plateau continental polaire** (Ottawa, ON et Resolute, NU - STM) offre un soutien logistique, de l'équipement et une coordination des calendriers de projet pour les expéditions scientifiques dans l'Arctique.

SUIVRE

Comment fonctionne notre ministère

Mandat

Où RNCan est situé

Aperçu financier de RNCan

Cadre ministériel des résultats et Inventaire des programmes

Autorité constitutionnelle

Rôle du ministre de RNCan

Le rôle de RNCan

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DU
TRAVAIL AVEC VOUS
ET VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

OÙ RNCAN EST SITUÉ

Installations de recherche en énergie

RNCan est doté de quatre installations de recherche fédérales Canmet qui mènent des activités de R-D et D en efficacité énergétique (bâtiments, industrie et collectivités), électricité propre et énergie renouvelable et trois laboratoires nucléaires par le biais de LNC.

- **CanmetÉNERGIE-Varenes** (QC - STE) se concentre sur l'efficacité énergétique des bâtiments et des procédés industriels, et sur l'intégration des énergies renouvelables et des sources d'énergie distribuée.
- **CanmetÉNERGIE-Ottawa** (ON - STE) travaille sur les énergies renouvelables, dont la bioénergie, l'énergie fossile propre et l'efficacité énergétique des bâtiments et des collectivités.
- **CanmetMATÉRIAUX-Hamilton** (ON - STE) mène des recherches sur des matériaux de pointe qui améliorent le rendement énergétique (transports et industrie), la distribution de l'énergie (corrosion des pipelines) et les matériaux de production d'énergie propre (nucléaire et bioénergie).
- **CanmetÉNERGIE-Devon** (AB - STE, BIPSP) offre des connaissances de base, des activités de R-D et des solutions innovatrices qui permettent d'extraire de précieuses ressources d'hydrocarbures et de réduire les impacts environnementaux du développement des ressources.
- Le **Centre de recherche sur la cybersécurité de Laboratoires nucléaires canadiens** (Fredericton, N.-B. - LNC) a créé un environnement cyber-physique de simulation sécurisé qui offre un environnement unique pour simuler des cyberattaques réalistes en toute sécurité sur des systèmes de contrôles industriels, afin de mettre à l'essai des mesures de contrôle de sécurité y compris la qualification de chaîne d'approvisionnement de systèmes électroniques programmables dans les centrales nucléaires et pour former les employés des centrales en cybersécurité.
- Les **Laboratoires de Chalk River** (Chalk River, ON - LNC) qui appartiennent à l'État et sont exploités par le secteur privé se concentrent sur la recherche-développement pour appuyer et faire avancer les technologies nucléaires innovatrices et la technologie existante des réacteurs CANDU.
- Les **Laboratoires Whiteshell** (Whiteshell, MB - LNC) sont utilisés pour tester des systèmes nucléaires expérimentaux (y compris les réacteurs WR-1 et SLOWPOKE) et le Laboratoire de recherche souterrain pour étudier l'élimination des déchets nucléaires. Ce laboratoire devrait être mis hors service en 2024.

POURSUIVRE

Comment fonctionne
notre ministère

Mandat

Où RNCan est situé

Aperçu financier
de RNCanCadre ministériel des résultats
et Inventaire des programmesAutorité
constitutionnelleRôle du ministre
de RNCan

Le rôle de RNCan

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DU
TRAVAIL AVEC VOUS
ET VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

OÙ RNCAN EST SITUÉ

Installations de recherche forestière

RNCan est doté de cinq centres de recherche régionaux, d'un centre de recherche virtuel et de trois laboratoires vivants axés sur la recherche forestière.

- Le **Centre de foresterie du Pacifique** (Victoria, C.-B. - SCF) travaille avec les intervenants du secteur forestier régional, national et international pour initier l'aspect scientifique des enjeux forestiers préoccupants.
- Le **Centre de foresterie du Nord** (Edmonton, AB - SCF) mène de la recherche intégrée et interdisciplinaire portant sur des enjeux d'importance nationale sur la gestion forestière durable et y contribue.
- Le **Centre de foresterie des Grands Lacs** (Sault Ste. Marie, ON - SCF) abrite une installation de recherche unique possédant une salle blanche, ce qui permet aux chercheurs d'étudier les insectes exotiques envahissants.
- Le **Centre de foresterie des Laurentides** (Québec, QC - SCF) est orienté vers des activités de recherche et la transmission du savoir sur l'écosystème forestier, ses composantes et leurs interactions.
- Le **Centre de foresterie de l'Atlantique** (implanté à Fredericton, N.-B. et à Corner Brook, T.-N.-L. - SCF) abrite un réputé laboratoire reconnu d'écologie chimique des insectes, lequel est axé sur les insectes nuisibles aux forêts du Canada.
- Le **Centre canadien sur la fibre de bois** (virtuel - SCF) apporte des solutions novatrices en faveur d'un approvisionnement en fibre de bois durable et d'utilisations commercialisables.
- Les **forêts expérimentales** (Acadia, N.-B. et Petawawa, ON - SCF) et la station de recherche (Valcartier, QC - SCF) sont des laboratoires vivants qui fournissent depuis longtemps des données scientifiques renseignant les chercheurs, les scientifiques et l'industrie sur les tendances à long terme afin de les aider à gérer, maintenant et dans l'avenir, les enjeux touchant la forêt.

Vous trouverez une liste complète des installations scientifiques de RNCan en cliquant [ici](#).

Comment fonctionne
notre ministère

Mandat

Où RNCan est situé

Aperçu financier
de RNCanCadre ministériel des résultats
et Inventaire des programmesAutorité
constitutionnelleRôle du ministre
de RNCan

Le rôle de RNCan

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DU
TRAVAIL AVEC VOUS
ET VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

OÙ RNCAN EST SITUÉ

Aperçu financier de RNCan

- RNCan a commencé l'exercice financier de 2020-2021 au plus fort de la période sans précédent de la COVID-19, ce qui a eu des répercussions sur la prestation des activités du gouvernement ainsi que sur les activités quotidiennes du ministère.
- Globalement, le ministère a terminé 2020-2021 en bonne posture financière compte tenu des répercussions de la pandémie de COVID-19. Le montant non utilisé de 33,6 M de dollars du budget de fonctionnement (6 % du budget principal des dépenses) a été supérieur au montant non utilisé historique, mais cela était prévu. RNCan a profité de cette marge de manœuvre supplémentaire pour geler une portion afin de gérer le passif de paiement estimatif en argent des congés annuels.
- La prévision du budget d'immobilisations a été relativement exacte tout au long de l'année, tandis que les subventions et contributions ont continué d'être plus difficiles à prévoir, plus particulièrement dans une période de pandémie; toutefois, le ministère a déployé des efforts pour gérer la trésorerie et tentera des réaménagements le cas échéant.
- Les effets de la COVID-19 continuent de modifier le fonctionnement du ministère. Les répercussions financières de ces défis font l'objet d'une surveillance.

POURSUIVRE ►

Comment fonctionne
notre ministère

Mandat

Où RNCan est situé

Aperçu financier
de RNCanCadre ministériel des résultats
et Inventaire des programmesAutorité
constitutionnelleRôle du ministre
de RNCan

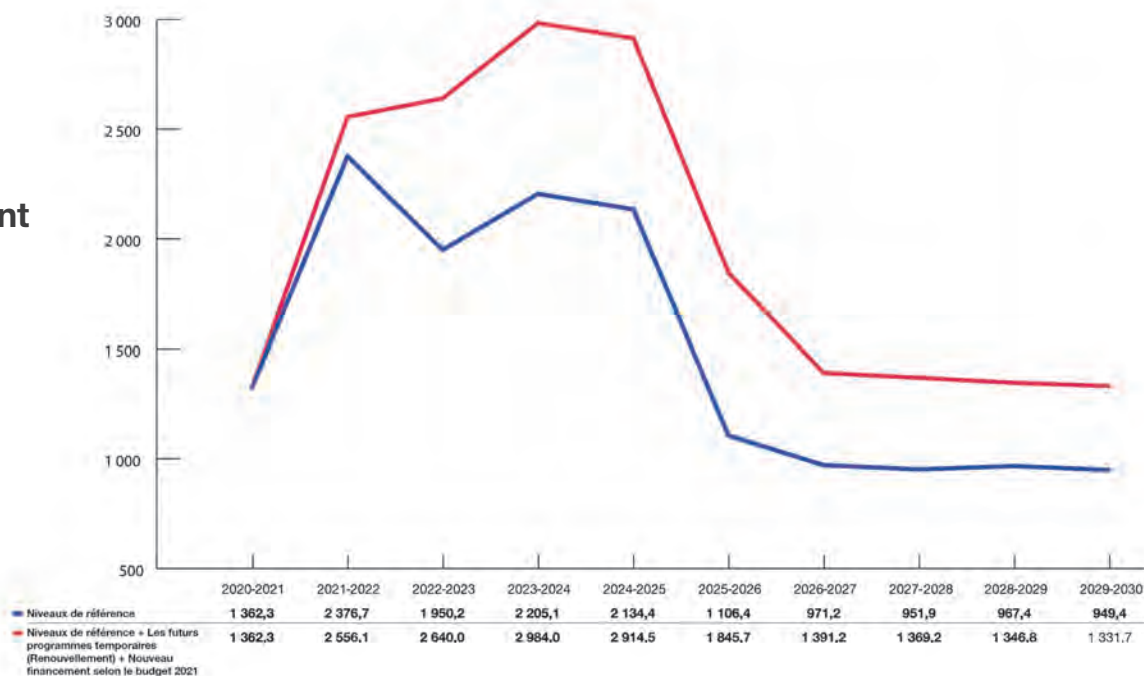
Le rôle de RNCan

Aperçu financier de RNCan

- Sur un budget ministériel global d'environ 2,6 G\$ en 2021-2022, près de 8 % sont consacrés au versement aux provinces des redevances prévues par la loi sur le pétrole extracôtier. Environ 61 % du financement des programmes et activités du ministère est versé en subventions et contributions et à des tiers
- Les niveaux de référence de RNCan pour 2021-2022 et les années subséquentes augmenteront significativement à la suite de l'approbation de l'énoncé économique de l'automne et du programme du budget 2021, auquel nous aurons accès en utilisant le Budget supplémentaire des dépenses en 2021-2022.
- La baisse globale du financement se traduit par la réduction progressive des programmes. Pour les programmes qui nécessitent un renouvellement, une couverture et un financement politiques continus sont habituellement demandés par l'entremise du processus du budget fédéral.

Niveau de financement

(en millions de dollars)



Comment fonctionne notre ministère

Mandat

Où RNCan est situé

Aperçu financier de RNCan

Cadre ministériel des résultats et Inventaire des programmes

Autorité constitutionnelle

Rôle du ministre de RNCan

Le rôle de RNCan

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DU
TRAVAIL AVEC VOUS
ET VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

COMMENT FONCTIONNE NOTRE MINISTÈRE

Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes

Le Cadre ministériel des résultats est composé des responsabilités essentielles d'un ministère ainsi que les résultats ministériels et les indicateurs de rendement qui s'y rapportent.

Le répertoire des programmes est la compilation de l'ensemble des programmes du ministère qui contribuent aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère.

Le [lien suivant](#) vous permettra d'avoir un aperçu du cadre ministériel des résultats et du répertoire des programmes, qui appuient la production de rapports dans les documents budgétaires, notamment le Budget principal des dépenses, le Plan ministériel et le Rapport sur les résultats ministériels.

Rapports sur les résultats ministériels

Chaque automne, les ministères et organismes déposent leurs Rapports sur les résultats ministériels (RRM), qui soulignent comment ils ont respecté leurs engagements envers les Canadiens.

Ces engagements sont inclus dans leurs plans ministériels, qui sont aussi déposés au Parlement, et dans la lettre de mandat du ministre.

À l'instar des plans ministériels, le RRM de RNCan est organisé autour de trois responsabilités principales, Science des ressources naturelles et atténuation des risques; Développement innovateur et durable des ressources naturelles et Secteurs des ressources naturelles compétitifs à l'échelle mondiale.

Le RRM de 2020-2021 met en lumière les efforts importants du ministère pour répondre à la pandémie de COVID-19 en lançant de nouvelles initiatives et en dotant bon nombre de ses programmes et ses activités existants de nouveaux outils pour contribuer à garantir la sécurité des Canadiens et soutenir le secteur des ressources naturelles. Les rapports présentent aussi les grandes réalisations de RNCan pour appuyer l'avancement des priorités stratégiques indiquées dans son plan ministériel de 2020-2021, tel que l'exigent les lignes directrices en matière de rapports du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Comment fonctionne
notre ministère

Mandat

Où RNCan est situé

Aperçu financier
de RNCanCadre ministériel des résultats
et Inventaire des programmesAutorité
constitutionnelleRôle du ministre
de RNCan

Le rôle de RNCan

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DU
TRAVAIL AVEC VOUS
ET VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

COMMENT FONCTIONNE NOTRE MINISTÈRE

Autorité constitutionnelle

En vertu de la constitution canadienne, les ressources naturelles sont une responsabilité partagée entre le fédéral, les provinces et les territoires. Par exemple, les projets d'exploitation des ressources qui franchissent des frontières provinciales et internationales (comme les pipelines et les lignes de transmission) relèvent du fédéral. Tout comme les exportations.

D'autre part, la constitution reconnaît explicitement les droits des provinces de prospecter, développer, conserver et gérer leurs propres ressources naturelles non renouvelables tout comme leurs ressources forestières et l'énergie électrique. Cela leur accorde par ailleurs le droit de lever les taxes et les redevances sur l'exploitation minière.

Au Canada, le dédoublement des compétences ne se limite pas aux ressources naturelles. Le gouvernement fédéral partage également d'autres responsabilités avec les provinces et territoires; notamment en ce qui concerne l'environnement, la sécurité publique, le développement économique, les sciences et les technologies ainsi que la consultation des peuples autochtones.

Ces relations sont un élément central du gouvernement canadien et de la formulation des politiques, et une caractéristique fondamentale du fédéralisme canadien. Elles témoignent de la forte interdépendance entre les deux paliers de gouvernement.

D'où la nécessité d'entretenir des relations de travail cordiales avec vos homologues provinciaux et territoriaux. Et rien n'est plus vrai que dans le cadre des réunions multilatérales annuelles déjà prévues avec vos homologues provinciaux et territoriaux concernant les secteurs de la foresterie, de l'énergie, des mines et des minéraux.

Comment fonctionne
notre ministère

Mandat

Où RNCan est situé

Aperçu financier
de RNCanCadre ministériel des résultats
et Inventaire des programmesAutorité
constitutionnelleRôle du ministre
de RNCan

Le rôle de RNCan

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DU
TRAVAIL AVEC VOUS
ET VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

COMMENT FONCTIONNE NOTRE MINISTÈRE

Rôle du ministre de RNCan

Les responsabilités du ministre fédéral des Ressources naturelles sont énoncées dans plus de 30 lois du Parlement. Notamment, les principaux pouvoirs, les obligations et les fonctions du ministre sont énoncés dans la Loi sur le ministère des Ressources naturelles, la Loi sur les levés et l'inventaire des ressources naturelles, la *Loi sur les forêts*, la *Loi sur l'efficacité énergétique* et la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif*.

Une vue d'ensemble générale de vos responsabilités souligne leur portée et leur étendue : elles couvrent autant la supervision de la foresterie que celle des pipelines; de l'efficacité énergétique au contrôle des explosifs ou à l'exportation et à l'importation de diamants; et du contrôle de l'énergie nucléaire à la supervision de la prévention de la pollution dans les eaux arctiques. Il ne s'agit là que d'un exemple de vos responsabilités; elles sont beaucoup plus vastes.

En ce qui concerne votre autorité constitutionnelle, l'application de certaines lois vous incombe entièrement tandis celle d'autres lois est partagée avec certains de vos homologues fédéraux et provinciaux. Ce qui suppose une étroite collaboration avec les ministres d'Environnement et changement climatique, des Affaires autochtones, des Transports et de Pêches et Océans Canada sur les enjeux transsectoriels touchant l'exploitation des ressources, la protection de l'environnement et les relations avec les peuples autochtones. La même règle s'applique avec vos homologues provinciaux, notamment dans les secteurs de la foresterie, de l'énergie et de l'exploitation minière.



ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DU
TRAVAIL AVEC VOUS
ET VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

COMMENT FONCTIONNE NOTRE MINISTÈRE

Le rôle de RNCan

RNCan vise à améliorer la qualité de vie des Canadiens en veillant à ce que nos ressources naturelles abondantes soient exploitées de façon durable, compétitive et inclusive. Cela signifie de construire de bons projets stratégiques pour créer de nouveaux emplois et de nouvelles possibilités, tout en protégeant l'environnement, en respectant les collectivités locales et en faisant avancer la réconciliation avec les Autochtones.

Pour y arriver, le ministère agit à titre de chef de file dans le cadre des activités de science et recherche connexes, élaborant des stratégies et formulant des conseils innovateurs et appuyant la croissance propre par le biais d'investissements stratégiques.

En voici les faits saillants :

- Assurer la sécurité des Canadiens en offrant divers services, par exemple, la surveillance des tremblements de terre, des feux de végétation et d'autres dangers potentiels;
- Promouvoir l'expertise scientifique qui éclaire la prise de décision fondée sur des données probantes;
- Offrir des subventions et contributions ainsi que des paiements législatifs qui accélèrent la transition vers une économie à faibles émissions de carbone grâce aux technologies propres, aux nouvelles innovations et une efficacité énergétique améliorée;
- Assurer l'élaboration et l'application des règlements qui régissent l'exploitation des ressources extracôtières, la sûreté nucléaire, les pipelines et le développement des infrastructures interprovinciales et internationales;
- Travailler avec d'autres ministères fédéraux pour diriger l'examen des grands projets d'exploitation des ressources, trouver de nouveaux débouchés et veiller à ce que le Canada respecte ses engagements internationaux pour un développement durable des ressources..

RNCan appuie vos efforts dans tous ces domaines grâce aux 3 900 employés répartis dans les bureaux et les laboratoires de toutes les régions du pays. En fait, deux tiers des employés du ministère se trouvent en dehors de la Région de la capitale nationale.

Nous sommes là pour vous donner des conseils stratégiques et effectuer des analyses, mener des sondages actuels sur l'opinion publique et vous offrir une gamme complète de services de communications pour appuyer vos interventions publiques et devant le Cabinet et vos propositions budgétaires.

Comment fonctionne
notre ministère

Mandat

Où RNCan est situé

Aperçu financier
de RNCanCadre ministériel des résultats
et Inventaire des programmesAutorité
constitutionnelleRôle du ministre
de RNCan

Le rôle de RNCan

Principales responsabilités – Législatives

Les responsabilités du ministère couvrent de manière générale les lois, règlements, politiques et programmes fédéraux qui ont trait au développement durable et au commerce des ressources naturelles du Canada.

Vos pouvoirs sont abordés dans plus de 30 lois du parlement, dont les suivantes :

- La **Loi sur le ministère des Ressources naturelles** vous autorise à gérer et la diriger le ministère.
- La **Loi sur les forêts** énonce vos responsabilités et fonctions à l'égard de la recherche afférente à la protection, la gestion et l'utilisation des ressources forestières.
- La **Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*** énonce vos responsabilités quant aux conseils que vous donnerez au gouverneur en conseil sur les recommandations formulées par la Commission indépendante (ou la Régie de l'énergie du Canada(RÉC)) concernant les pipelines, lignes de transport d'électricité et projets extracôtiers d'envergure, l'approbation des licences d'exportation d'hydrocarbures et l'élaboration de certains règlements. Par votre entremise, la RÉC relève du Parlement; vous pouvez consulter la RÉC sur des enjeux énergétiques.
- La **Loi sur les levés et l'inventaire des ressources naturelles** vous autorise à tenir des inventaires des ressources naturelles et à préparer et distribuer des statistiques, des cartes et des échantillons.
- La **Loi sur l'efficacité énergétique** autorise le ministre à recommander des règlements qui imposent des normes d'efficacité énergétique ou à demander des renseignements liés à l'énergie, à modifier la réglementation pour assurer l'harmonisation déjà prévue dans le règlement avec d'autres compétences et à faire la promotion d'une consommation efficace de l'énergie et de l'utilisation de ressources énergétiques de remplacement.

Vous êtes aussi responsable de près de 90 règlements fédéraux qui vous sont expliqués dans les prochaines sections.

[POURSUIVRE](#)

Le mandat constitutionnel

Les gouvernements fédéral et provinciaux partagent les pouvoirs sur les ressources naturelles. Leur mandat respectif se fonde sur les responsabilités établies dans la *Loi constitutionnelle de 1867* telle que modifiée en 1982.

En 1982, on a ajouté à la *Loi constitutionnelle de 1867* l'article 92A qui précise le contrôle provincial sur les ressources naturelles. Cet article confirme les responsabilités des provinces qui peuvent légiférer sur la prospection, l'exploitation, la conservation et l'utilisation des ressources naturelles de leur territoire respectif, notamment sur les rythmes de production primaire. Cet article ne touche pas à la responsabilité fédérale sur le commerce interprovincial et international, les sciences et les technologies qui ciblent les ressources ni au contrôle fédéral des ressources naturelles sur ses terrains. Par surcroît, le concept de production primaire exclut les produits à valeur ajoutée et les questions afférentes aux normes internationales ainsi qu'au commerce mondial.

En vertu de la constitution, les chefs de compétence du fédéral imposent diverses responsabilités vis-à-vis les ressources naturelles, dont les suivantes :

- contrôle des ressources sur les terres et territoires fédéraux (p. ex. les territoires extracôtiers et le Nunavut);
- contrôle des projets d'exploitation des ressources et des énergies renouvelables extracôtiers, sauf celles qui sont régies par un office extracôtier fédéral-provincial;
- commerce interprovincial et international;
- travaux déclarés d'intérêt national; par exemple les centrales nucléaires;
- travaux et entreprises interprovinciaux et internationaux (pipelines et lignes de transmission d'électricité);
- statistiques;
- affaires autochtones;
- maintien de la paix, de l'ordre et d'un bon gouvernement.

[POURSUIVRE](#)

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DU
TRAVAIL AVEC VOUS
ET VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS – LÉGISLATIVES

Lois incombant au ministre des Ressources naturelles

Les principaux pouvoirs, les obligations et les fonctions du ministre sont énoncés dans la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles*, la *Loi sur les levés et l'inventaire des ressources naturelles* et la *Loi sur les forêts*. D'autres lois et politiques fédérales sur les ressources naturelles énoncent les modalités liées à la gestion des ressources sur les terres fédérales (territoires extracôtiers, parcs nationaux ou réserves des Premières Nations).

Cette section décrit les lois qui définissent le mandat du ministre. Le ministre est entièrement responsable de certaines de ces lois et partage ses responsabilités avec certains homologues fédéraux ou provinciaux pour d'autres lois. Ce faisant, il doit donc travailler en étroite collaboration avec le ministre d'Environnement et changement climatique, des Transports et des Relations Couronne-Autochtones sur les questions intersectorielles qui touchent l'exploitation des ressources; par exemple la protection de l'environnement et les enjeux pour les Autochtones.

POURSUIVRE 

Législatives

Réglementaires

Lois ministérielles

Les lois suivantes précisent le cadre législatif du ministère.

LOI SUR LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

Cette loi établit le ministère des Ressources naturelles et habilite le ministre à en assurer la gestion. Elle définit les pouvoirs du ministre des Ressources naturelles sur les ressources naturelles, les explosifs et les levés techniques. On entend par ressources naturelles les mines, les minéraux et les autres ressources non renouvelables, y compris l'énergie produite à partir des ressources aquatiques, énergétiques et forestières. La Loi oblige en outre le ministre à promouvoir le développement durable dans l'exercice de son mandat et à promouvoir le développement et l'utilisation de techniques de télédétection.

LOI SUR LES FORÊTS

Cette loi énonce les pouvoirs, tâches et fonctions additionnelles du ministre des Ressources naturelles relatifs à la foresterie. Cela comprend entre autres d'entreprendre des recherches sur la protection, la gestion et l'utilisation des ressources forestières, la conduite d'analyses économiques sur les ressources et les industries forestières du Canada, et la conclusion d'accords avec les provinces et les organisations forestières dans le but d'aider les industries forestières. Elle autorise en outre le ministre à déléguer la gestion des terres forestières à d'autres ministères fédéraux.

LOI SUR LES LEVÉS ET L'INVENTAIRE DES RESSOURCES NATURELLES

Cette loi autorise le ministre à mener des levés des ressources canadiennes disponibles, en particulier des ressources minérales, et à préparer et à distribuer des statistiques, des cartes et des échantillons. Le ministre peut autoriser la distribution ou la vente de produits, données, de doubles d'échantillons, de cartes et d'autres documents produits ou publiés par le ministère ou en son nom. La Loi rend également le ministre responsable de coordonner, promouvoir et recommander des politiques et programmes nationaux sur l'énergie, les mines et les minéraux et les autres ressources non renouvelables; elle autorise la conduite d'études et de recherches sur les ressources, leur prospection et leur exploitation; et elle autorise l'établissement de plans de conservation, d'exploitation et d'utilisation des ressources et la conclusion d'accords des subventions et de contributions habilitant ces plans avec d'autres gouvernements et des organisations de l'industrie; coordonne le soutien logistique, en fournissant l'assistance connexe afin de faire avancer la connaissance scientifique de la région de l'Arctique et contribue à l'exercice de la souveraineté du Canada dans cette région et ses eaux limitrophes.

[POURSUIVRE](#)

Lois propres aux secteurs et aux agences

Les lois suivantes sont classées en fonction de leur sujet. Ces lois sont les principaux actes qui autorisent le ministre à mener les mandats décrits dans la législation ministérielle. L'entité de portefeuille des lois qui établissent le mandat pour les entités du portefeuille du ministre figure en caractères gras.

ÉNERGIE

LOI SUR LA RÉGIE CANADIENNE DE L'ÉNERGIE*

Le 28 août 2019, la *Loi sur l'Office national de l'énergie* a été abrogée et remplacée par la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*. Cette loi établit la **Régie de l'énergie du Canada** (REC) et énonce les responsabilités du ministre vis-à-vis l'approbation par le gouverneur en conseil des pipelines, des lignes de transmission d'électricité et des projets extracôtiers d'envergure, et l'approbation des permis d'exportation des hydrocarbures. Elle autorise également le ministre à recommander au gouverneur en conseil la nomination de personnes aux postes de PDG, directeurs ou commissaires de la REC, ou comme membres du tribunal d'indemnisation en matière de pipelines. Cette loi accorde à la REC la responsabilité de réglementer la construction, l'exploitation et la mise hors service des pipelines d'hydrocarbures interprovinciaux et internationaux, les lignes de transmission désignées interprovinciales et internationales ainsi que les projets d'énergie renouvelable extracôtier. La régie établit les tarifs pour les pipelines et contrôle l'importation et l'exportation des hydrocarbures et l'exportation de l'électricité.

Lorsqu'un pipeline, une ligne électrique ou un projet d'énergie renouvelable extracôtier réglementé(e) par la Régie est désigné(e) en vertu d'un règlement sur les activités concrètes de la *Loi sur*

l'évaluation d'impact, la ministre des Ressources naturelles partage certaines de ses responsabilités avec le ministre d'Environnement et changement climatique.

Veillez noter que le 28 août 2019, la *Loi sur l'Office national de l'énergie* (Loi sur l'ONE) a été abrogée et remplacée par la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*. En vertu des dispositions transitoires de la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie (LRCE), certaines décisions concernant les demandes de projet présentées sous l'ancienne *Loi sur l'ONE* demeurent assujetties à cette dernière.

LOI SUR LES POSSIBILITÉS DE LA MISE EN VALEUR DE LA RÉSERVE DE CHARBON DONKIN

Cette loi autorise l'exploitation de la réserve de charbon Donkin et des gisements de charbon et de méthane houiller au large de la Nouvelle-Écosse et autorise sa réglementation en vertu des lois provinciales. Elle autorise l'intégration des lois provinciales à la législation fédérale et permet de déléguer les devoirs légaux fédéraux à la province. La loi autorise la province à prélever les redevances et à les remettre au receveur général qui les transfère à la Nouvelle-Écosse.

LOI SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Cette loi autorise le ministre à recommander un règlement énonçant des normes d'efficacité énergétique et à exiger l'étiquetage de produits consommateurs d'énergie qui sont importés ou expédiés d'une province à l'autre. Les commerçants qui expédient des produits consommateurs d'énergie visés au Canada ou entre les provinces doivent divulguer leur efficacité énergétique au ministre. Ce dernier peut exiger la mise à l'essai de certains de ces produits. Le ministre est autorisé à modifier un règlement dans le but de maintenir une harmonisation avec d'autres champs de compétences. La loi autorise le ministre à verser des subventions et des contributions soutenant l'efficacité énergétique et

l'utilisation de sources d'énergie de remplacement. La Loi autorise le ministre à recommander un règlement exigeant que les personnes visées présentent un rapport établissant les statistiques visées et l'information sur l'énergie.

LOI D'URGENCE SUR LES APPROVISIONNEMENTS D'ÉNERGIE*

Cette loi, en cours d'examen, donne au ministre les pouvoirs de conserver les réserves d'énergie au Canada en cas d'urgence nationale, et prévoit l'établissement de l'**Office de répartition des approvisionnements d'énergie** (actuellement inactif).

Le ministre a le pouvoir de recommander au gouverneur en conseil des règlements, décrets et directives afin de déclarer une urgence nationale, et d'imposer un programme de répartition ou de rationnement obligatoire. Le ministre est en outre responsable d'établir la réglementation sur l'indemnisation des personnes victimes de dommages occasionnés par un programme ou un règlement.

LOI SUR L'EXPLOITATION DU CHAMP HIBERNIA

La loi prévoit un cadre fédéral d'aide financière associée au projet d'exploitation du champ Hibernia, et de son champ pétrolifère (production à ce jour de plus de 940 millions de barils de pétrole) qui se trouve sur les Grands Bancs de Terre-Neuve-et-Labrador. Le ministre est autorisé à signer des accords de financement du projet.

LOI SUR LE PIPE-LINE DU NORD

Cette loi prévoit la création de l'**Administration du pipe-line du Nord** (APN) pour faciliter la planification et la construction d'un gazoduc (gaz naturel) entre l'Alaska et le nord du Canada. Elle donne effet à

l'entente entre le Canada et les États-Unis sur les principes applicables à un gazoduc dans le Nord. La loi autorise le ministre à consulter les provinces, les territoires et les autorités américaines, à signer des ententes avec les provinces et les territoires et à superviser la planification et la construction du pipeline.

Le ministre préside l'APN et en assure la gestion et la direction. Avec l'accord du gouverneur en conseil, le ministre peut exercer les pouvoirs d'autres ministres relativement au pipeline (délivrance de permis nécessaires afférents aux pêcheries, au transport, etc.). Le ministre peut également approuver les directives émises par un fonctionnaire désigné, un membre de la Commission en vertu de la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie qui jouit de pouvoirs particuliers sous le régime de la *Loi sur le pipe-line du Nord*.

La sous-ministre de RNCan a été nommé par le gouverneur en conseil au poste de commissaire de l'Administration du pipe-line du Nord. Actuellement, le projet de pipeline du Nord est essentiellement au point mort. Cependant, la sous-ministre a déjà nommé un commissaire adjoint responsable du fonctionnement quotidien de l'Administration en temps requis lorsque le projet était plus actif. Le poste de commissaire adjoint est vacant pour l'instant.

TERRES ET MINÉRAUX

LOI SUR LES ARPENTEURS DES TERRES DU CANADA

Cette loi stipule que l'Association des arpenteurs des terres du Canada est une association autonome. Elle rend cette dernière responsable de l'examen, de l'admission et de la qualification des candidats aux postes d'arpenteurs des terres du Canada. La Loi oblige le ministre à nommer

POURSUIVRE ▶

deux personnes qui sont membres de l'Association sur le conseil d'administration et d'approuver la réglementation du conseil. La loi stipule que l'Association n'est pas un agent de la Couronne.

LOI SUR L'ARPENTAGE DES TERRES DU CANADA

Cette loi détermine le mode d'arpentage des terres du Canada et impose la responsabilité de la gestion de l'arpentage à l'arpenteur en chef du Canada. En vertu de la loi, le ministre conserve la mainmise sur l'administration, l'encadrement et le contrôle de l'arpentage et de l'arpenteur général. La loi accorde également au ministre d'autres modalités d'intervention dans la gestion de l'arpentage.

LOI SUR LA COMMISSION DE LA FRONTIÈRE INTERNATIONALE

Cette loi met en œuvre les traités frontaliers de 1908 et de 1925 avec les États-Unis. Elle prévoit l'existence d'une commission avec un commissaire nommé pour chaque pays dont le rôle est de maintenir dégagée et libre une bande de dix pieds de part et d'autre de la frontière pour faciliter l'administration de diverses lois, dont celles sur la pêche, les douanes et l'immigration. L'arpenteur général du Canada en est le commissaire canadien.

LOI SUR LES EXPLOSIFS

Cette loi établit un régime qui régleme la fabrication, l'essai, l'acquisition, la possession, la vente, l'entreposage, le transport, l'importation et l'exportation d'explosifs ainsi que l'utilisation des pièces pyrotechniques y compris l'élaboration d'un règlement par le gouverneur en conseil. Le gouverneur en conseil peut prendre des règlements. Le ministre est également autorisé à délivrer des licences, des permis et des certificats pour la fabrication, l'entreposage, le transport, l'importation

et l'exportation d'explosifs, Le ministre peut demander la tenue d'une enquête sur un accident mettant en cause des explosifs.

LOI SUR L'EXPORTATION ET L'IMPORTATION DES DIAMANTS BRUTS

Cette loi régit l'exportation, l'importation ou le transit de diamants bruts au Canada. La loi autorise le Canada à respecter ses engagements internationaux à titre de participant au processus de Kimberly, un régime international de certification des diamants brute qui a pour but de rompre le lien entre le commerce des diamants bruts et les conflits armés. La loi autorise le ministre à délivrer des certificats en vertu du processus de Kimberley du Canada aux exportateurs de diamants bruts. Le ministre est également autorisé à collecter, compiler et utiliser des statistiques sur les importations au Canada assorties d'un certificat du processus de Kimberley. Le ministre peut désigner des inspecteurs et divulguer toute information obtenue dans une demande de certificat canadien ou recueillie au cours d'une inspection s'il juge que cela est d'intérêt public.

LOI SUR LES MESURES DE TRANSPARENCE DANS LE SECTEUR EXTRACTIF

Cette loi met en œuvre des mesures qui favorisent la transparence et imposent des obligations de rendre compte des paiements versés par les sociétés canadiennes des secteurs des mines et des hydrocarbures. Le ministre peut préciser les modalités de présentation et la ventilation des paiements dans les rapports qui lui sont remis. Le ministre peut également demander à une entité de fournir, pour une période précise, l'information ou les documents qu'il juge nécessaires à la vérification de conformité. Le ministre peut accepter le régime de reddition des comptes d'une autre compétence en remplacement des dispositions de

POUR SUIVRE ▶

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DU
TRAVAIL AVEC VOUS
ET VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS – LÉGISLATIVES

la Loi. En dernier lieu, le ministre peut exiger d'une entité non conforme de prendre les mesures nécessaires pour corriger le problème.

NUCLÉAIRE

LOI SUR L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

Cette loi encadre le développement et l'utilisation de l'énergie nucléaire. La loi autorise le ministre à détenir des actions dans **Énergie atomique du Canada Limitée** (ÉACL) au nom de la Couronne. La loi autorise en outre le ministre à entreprendre des recherches et des enquêtes sur l'énergie nucléaire; à utiliser l'énergie nucléaire, à acquérir des substances nucléaires ou d'autres propriétés pour la production d'énergie nucléaire ou la recherche sur cette dernière, et à délivrer des licences de propriété intellectuelle liée à l'énergie nucléaire. ÉACL exécute certaines de ces fonctions.

LOI SUR LES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE

Cette loi établit le procédé de gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire au Canada. La loi crée la **Société de gestion des déchets nucléaires** (SGDN) pour gérer le processus. Cette société doit rendre compte au ministre de ses activités. Ce dernier dépose les rapports au Parlement. Le ministre approuve les montants que les organisations productrices d'énergie - nucléaire – Ontario Power Generation, Hydro-Québec, Énergie NB et ÉACL – doivent verser annuellement à la Société de gestion des déchets nucléaires pour financer la gestion des déchets de combustible nucléaire à long terme. Le ministre dispose de certains droits de vérification liés au financement de la Société de gestion des déchets nucléaires pour la gestion des déchets de combustible nucléaire.

LOI SUR LA RESPONSABILITÉ ET L'INDEMNISATION EN MATIÈRE NUCLÉAIRE

Cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et elle remplace la *Loi sur la responsabilité nucléaire* qui remonte au début des années 1970. Cette loi crée un régime complet de responsabilités et d'indemnisation en cas de préjudice civil causé par un incident nucléaire, et impose des exigences en matière de sécurité financière aux exploitants des installations nucléaires. En cas d'incident nucléaire, le ministre jouit d'un pouvoir étendu pour recommander à un tribunal d'indemnisation d'examiner et de juger des demandes d'indemnisations; d'établir les priorités relatives aux demandes d'indemnisation et des versements au prorata; et d'autoriser une aide financière provisoire pour atténuer les souffrances. La loi a aussi permis au Canada de se joindre à la Convention sur la réparation complémentaire des dommages nucléaires de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La Convention permet l'établissement d'un fonds de financement qui serait disponible en cas d'accident, au besoin, à titre de compensation pour les dommages dans les pays membres de la Convention.

LOI SUR LA SÛRETÉ ET LA RÉGLEMENTATION NUCLÉAIRES

Cette loi établit la **Commission canadienne de sûreté nucléaire** (CCSC) comme tribunal indépendant qui régleme les questions de santé, sûreté, sécurité et protection de l'environnement liées à l'énergie nucléaire. Le ministre peut recommander au gouverneur en conseil d'émettre des directives à la CCSC sur des enjeux politiques et lui recommander des personnes comme membres de la Commission. La CCSC et le ministre peuvent recommander la prise de règlements au gouverneur en conseil.

POURSUIVRE 

Législatives

Réglementaires

Législation partagée

Les lois suivantes occasionnent un partage de responsabilités entre le ministre et des provinces, des territoires et d'autres ministères fédéraux.

LOI SUR LES OPÉRATIONS PÉTROLIÈRES AU CANADA

La responsabilité administrative de cette loi est partagée avec le ministre des Affaires du Nord qui est appuyé par Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC). La loi établit un cadre de réglementation de la production, de la conservation, du traitement et du transport des hydrocarbures dans les zones limitrophes (le Nunavut et le plateau continental, exception faite des régions réglementées par les lois de mise en œuvre des Accords). En vertu de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*, la Commission joue un rôle important dans la délivrance des autorisations liées aux activités d'exploitation des hydrocarbures et dans la réglementation de la prospection, de l'exploitation, de la production, de la protection de l'environnement, de la conservation et de la ressource, de la sûreté et de la sécurité. En vertu de la loi qui est divisée géographiquement suivant les relations Couronne-Autochtones, le ministre approuve les plans de retombées économiques au Canada ainsi que certains pouvoirs et certaines responsabilités en cas de déversement, d'accident ou d'autres urgences dans les zones limitrophes.

Avec la ministre des Relations Couronne-Autochtones, le ministre peut recommander au gouverneur en conseil la prise de règlements sur toute question relevant de la Loi. Le ministre peut également conclure des accords ou prendre des décrets facilitant la gestion de la production et de la conservation de la ressource.

LOI FÉDÉRALE SUR LES HYDROCARBURERS

La loi réglemente les intérêts dans le pétrole au regard des zones limitrophes, notamment pour la délivrance des licences et l'attribution des droits de prospection et de production des hydrocarbures. Cette loi distingue les responsabilités administratives géographiquement en se fondant sur les relations Couronne-Autochtones.

Le ministre est habilité à délivrer, modifier et annuler les intérêts, y compris les permis d'exploration, les licences de découverte importante et les licences de production sur les territoires dont il est responsable. Le ministre approuve les décrets de développement obligatoire et perçoit et gère les redevances versées à la Couronne par les détenteurs d'intérêt. Avec la ministre des Relations Couronne-Autochtones, le ministre peut recommander au gouverneur en conseil la prise de règlements sur toute question relevant de la Loi.

LOI SUR LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION DES EAUX ARCTIQUES

La loi établit le régime de responsabilité vis-à-vis la pollution des eaux de l'Arctique canadien et autorise le règlement à établir des limites de responsabilité. Ces limites de responsabilité visent les activités d'exploitation des hydrocarbures dans l'Arctique. Le ministre des Ressources naturelles est fondé de pouvoir sur une petite portion des eaux arctiques dans le nord de la baie d'Hudson, le détroit d'Hudson et une partie de la mer du Labrador. Cette loi accorde aussi certains pouvoirs aux ministres des Transports et des Relations Couronne-Autochtones.

POURSUIVRE ▶

LOI DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD ATLANTIQUE CANADA-TERRE-NEUVE

Cette loi met en œuvre l'accord intervenu avec Terre-Neuve-et-Labrador sur la gestion conjointe des ressources et le partage des recettes de la prospection et de la production pétrolières au large des côtes canadiennes de Terre-Neuve-et-Labrador. Elle établit l'**Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador sur les hydrocarbures extracôtiers** (l'Office) et précise la portée et les pouvoirs de l'Office et le rôle du ministre quant aux nominations à l'Office. Elle régit aussi la sécurité et santé au travail des employés qui travaillent à l'exploration ou au forage pétroliers et gaziers dans la région extracôtière.

Le ministre et le ministre provincial approuvent ensemble certaines décisions de l'Office (les décisions fondamentales) avant leur mise en œuvre. Le ministre et le ministre provincial peuvent donner à l'Office des directives sur les décisions fondamentales, demander des conseils et des études, des régimes d'indemnisation et des examens publics. Le ministre et le ministre provincial nomment les fonctionnaires chargés de faire respecter la loi. Le ministre approuve le budget annuel de l'Office qui assure à ce dernier les ressources financières nécessaires. Le ministre perçoit les redevances, droits et autres revenus auprès des détenteurs des intérêts. Le ministre transfère un montant équivalent à Terre-Neuve-et-Labrador.

Le ministre, en vertu d'un accord avec son homologue provincial, peut recommander au gouverneur en conseil la prise de règlements sur toute question relevant de la Loi. Le ministre recommande au gouverneur en conseil la nomination des membres fédéraux de l'Office, la nomination conjointe (par le fédéral et la province) du président ou de la présidente de l'Office; il accorde l'approbation fédérale des décisions de l'Office

pour la nomination d'un directeur général. En vertu de cette loi, l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers joue un rôle important lié à la délivrance des permis et licences, à l'approbation des régimes d'indemnisation, à l'autorisation des activités d'exploitation des hydrocarbures et à la réglementation de la prospection, de l'exploitation, de la production et de la conservation des ressources pétrolières, à la protection de l'environnement, à la sûreté et la sécurité des opérations et à la sécurité des travailleurs.

LOI DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LES HYDROCARBURES EXDTRACÔTIERS

Cette loi met en œuvre l'accord fédéral-provincial sur la gestion conjointe des ressources et le partage des recettes de la prospection et de la production pétrolières au large des côtes canadiennes de la Nouvelle-Écosse. Elle établit l'**Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers** (l'Office) et précise la portée et les pouvoirs de l'Office et le rôle du ministre quant aux nominations à l'Office. Elle régit aussi la sécurité et santé au travail des employés qui travaillent à l'exploration ou au forage pétroliers et gaziers dans la région extracôtière.

Le ministre et le ministre provincial établissent ensemble les règlements et approuvent ensemble les décisions importantes de l'Office (les décisions fondamentales) avant leur mise en œuvre. Le ministre et le ministre provincial peuvent donner à l'Office des directives sur les décisions fondamentales, demander des conseils et des études, des régimes d'indemnisation et des examens publics.

POURSUIVRE 

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DU
TRAVAIL AVEC VOUS
ET VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS – LÉGISLATIVES

Le ministre, en vertu d'un accord avec son homologue provincial, peut recommander au gouverneur en conseil la prise de règlements sur toute question relevant de la Loi.

Le ministre recommande au gouverneur en conseil la nomination des membres fédéraux à l'Office, la nomination conjointe (par le fédéral et la province) du président ou de la présidente de l'Office; il accorde l'approbation fédérale des décisions de l'Office pour la nomination d'un directeur général. Le ministre et le ministre provincial nomment les fonctionnaires chargés de faire respecter la loi. Le ministre approuve le budget annuel de l'Office qui assure à ce dernier les ressources financières nécessaires. Le ministre perçoit les redevances, droits et autres revenus auprès des détenteurs des intérêts. Le ministre transfère un montant équivalent à la province. L'Office Canada–Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers joue un rôle important lié à la délivrance des permis et licences, à l'approbation des régimes d'indemnisation, à l'autorisation des activités d'exploitation des hydrocarbures et à la réglementation de la prospection, de l'exploitation, de la production et de la conservation des ressources pétrolières, à la protection de l'environnement, à la sûreté et la sécurité des opérations et à la sécurité des travailleurs.

CODE CANADIEN DU TRAVAIL

Cette loi confirme certains statuts particuliers sur la main-d'œuvre. Le ministre du Travail en est responsable. Cependant, un règlement a été adopté en vertu de cette loi sur recommandation du ministre des Ressources naturelles. Il concerne la santé et la sécurité des travailleurs qui participent à la prospection des hydrocarbures et au forage sur les terres limitrophes.

LOI SUR LES MESURES D'URGENCE

La loi autorise le ministre (en collaboration avec Sécurité publique Canada) à prendre des mesures temporaires spéciales qui assurent la sûreté et la sécurité en cas d'urgences nationales. Une déclaration de mesure d'urgence en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence* peut déclencher les pouvoirs que confère la *Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie*, en cas de pénurie de gaz naturel ou de pétrole brut risquant de menacer la vie, la santé et la sécurité des Canadiens.

POURSUIVRE 

Législatives

Réglementaires

Autres lois environnementales

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES OCÉANS ET LA LOI FÉDÉRALE SUR LES HYDROCARBURES

Cette loi (en vigueur depuis le 27 mai 2019) modifie la Loi sur les océans pour accorder au ministre de Pêches et Océans Canada, grâce à un décret ministériel, le pouvoir de désigner une aire marine protégée (AMP) et d'y interdire certaines activités pour une durée maximale de cinq ans. Au terme de cette période, le ministre de Pêches et Océans Canada doit recommander au gouverneur en conseil de remplacer le décret par un règlement permanent qui désigne cette aire comme aire marine protégée, ou de renouveler le décret. Elle modifie également la *Loi fédérale sur les hydrocarbures* qui autorise le gouverneur en conseil à prendre un décret interdisant les activités d'exploitation d'hydrocarbures dans les aires marines désignées en vertu de la *Loi sur les océans* et elle habilite le ministre compétent à annuler, contre indemnisation, les intérêts sur les hydrocarbures dans ces zones.

LOI SUR LA TARIFICATION DE LA POLLUTION CAUSÉE PAR LES GAZ À EFFET DE SERRE

Cette loi établit le prix des émissions de gaz à effet de serre (GES) imposé par le fédéral, depuis janvier 2019, aux provinces et territoires qui en font la demande ou qui n'ont pas adopté de régime de tarification du carbone conforme.

LOI SUR L'ÉVALUATION D'IMPACT

Cette loi, avec la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* et la *Loi sur les eaux navigables canadiennes*, est entrée en vigueur le 28 août 2019. Elle instaure l'Agence canadienne d'évaluation d'impact et abroge la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*. Elle établit, avec le règlement, le processus fédéral d'évaluation d'impact des projets.

Actes de portée générale

Le texte qui suit décrit quatre lois importantes pour l'administration de l'ensemble des institutions fédérales..

LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

Cette loi est la pierre angulaire du cadre juridique pour la gestion financière générale et la responsabilité des organisations de la fonction publique et des sociétés d'État (y compris EACL). Elle énonce une série de principes fondamentaux sur les modes d'approbation et d'engagement des dépenses, d'obtention des revenus et d'emprunts. La loi comporte une procédure de contrôle interne des fonds alloués par le Parlement aux ministères et organismes et à la préparation des relevés de compte publics annuels sur les dépenses et les recettes gouvernementales.

LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

Cette loi accorde un droit d'accès à l'information régie par une institution gouvernementale et réglemente la publication proactive de certains renseignements.

LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Cette loi régit la collecte, la conservation, l'utilisation, la protection et la divulgation des renseignements personnels par une institution gouvernementale et accorde aux particuliers un droit d'accès à l'information les concernant.

LOI SUR LES FRAIS DE SERVICE

En 2017, le gouvernement du Canada a adopté la Loi sur les frais de service qui remplaçait la Loi sur les frais d'utilisation. Elle vise tous les ministères et organismes gouvernementaux qui prélèvent des frais de service. La loi augmente la transparence, la responsabilité et la prévisibilité concernant les frais de service. La loi fait en sorte que les frais imposés aux Canadiens par les ministères et organismes fédéraux demeurent à jour et reflètent davantage les coûts de prestation des services.

Principales responsabilités – Réglementaires

Lois et règlements connexes du portefeuille des ressources naturelles

Le ministre des Ressources naturelles est responsable de plus de 30 lois; certaines d'entre elles l'autorisent à faire des règlements et à nommer les responsables de leur administration. On compte plus de 90 séries de règlements existants ou en cours d'élaboration.

Organismes et indépendance

Le ministre des Ressources naturelles est également responsable de certains organismes de portefeuille avec pouvoirs de réglementation, dont les suivants :

- Régie de l'énergie du Canada;
- Commission canadienne de sûreté nucléaire;
- Office Canada – Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers;
- Office Canada – Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers.

Ces organisations ont différents mandats, des structures organisationnelles variées et entretiennent diverses relations avec le ministre; leur but commun est l'atteinte des objectifs des politiques publiques. Le ministre exerce un contrôle des organismes à portefeuille dont il est responsable à divers degrés conformément aux lois habilitantes. Chaque organisme à portefeuille relève du Parlement par l'entremise du ministre. Le ministre jouit de pouvoirs précis, dont celui de demander les conseils de spécialistes sur certaines questions.

Les organismes à portefeuille sont indépendants du ministre; il est donc important d'assurer un juste équilibre entre la supervision et l'indépendance des organismes de réglementation dans les prises de décision afin de préserver la confiance du public. Les échanges doivent demeurer exempts d'interférence et prévenir toute perception de parti pris qui pourrait entraîner des contestations judiciaires des décisions de ces organismes ou semer le doute quant à l'impartialité de leurs décisions. Le ministre et le ministère n'interviennent pas dans les opérations au jour le jour des organismes à portefeuille et ils respectent l'indépendance de leurs partenaires à portefeuille dans leurs champs de responsabilités réglementaires, leurs décisions réglementaires et leurs recommandations transmises au ministre et au gouvernement sur des enjeux réglementaires.

Le sous-ministre dirigera les réunions ordinaires avec les responsables des organismes à portefeuille, et donnera son appui pour transmettre à ces derniers les communications du ministre. L'annexe H du document [Pour un gouvernement ouvert et responsable de 2015](#) explique en détail le rapport entre le ministre et les organismes à portefeuille.

POURSUIVRE ►

Exercice des pouvoirs de réglementation

Le ministre a quatre rôles réglementaires :

À titre de chargé de la réglementation, avec certaines responsabilités pouvant être déléguées aux fonctionnaires de RNCan.

Le rôle d'organisme de réglementation oblige le ministre, sous la gouverne du ministre, à assumer les exigences administratives au jour le jour d'une loi et de ses règlements connexes, y compris les tâches de surveillance de la conformité, de la perception des droits et taxes, de la délivrance des certificats, licences et permis, de la nomination des arbitres et des médiateurs, et de l'exercice des activités d'application de la loi.

Exemples :

- En vertu de la *Loi sur les explosifs* (et du **Règlement sur les explosifs de 2013**), le ministre, avec l'appui du ministère, est directement responsable de délivrer les licences aux usines et aux dépôts, les permis des véhicules de transport des explosifs, les certificats de conduite des activités liées aux explosifs, et des permis d'importation, d'exportation et de transport des explosifs qui transitent au Canada.
- En vertu de la *Loi sur l'efficacité énergétique* (et du *Règlement sur l'efficacité énergétique*) le ministre, avec le soutien du ministère, est responsable de recommander des normes de rendement énergétique minimales pour les produits consommateurs d'énergie et de s'assurer que les règlements sont respectés.

Supervision de l'élaboration des règlements par un organisme à portefeuille

Certaines des lois du cadre législatif de RNCan désignent un organisme à portefeuille comme organisme de réglementation. Tandis que l'organisme à portefeuille mène l'administration au jour le jour de la loi et de son règlement, le ministre, avec l'appui du ministère, élabore le cadre stratégique sous-jacent à l'élaboration des règlements.

Exemples :

- La *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* comporte des pouvoirs habilitants qui permettent à la Régie, avec l'approbation du gouverneur en conseil, de prendre des règlements, notamment pour réglementer la conception, la construction, l'exploitation et l'abandon d'un pipeline. Le ministre doit recommander les projets de règlement au gouverneur en conseil. RNCan, en tant que ministère à portefeuille, facilite et coordonne l'examen et la recommandation du ministre.
- L'énergie nucléaire est de compétence fédérale. En vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, la CCSN administre les règlements qui régissent l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires.

POURSUIVRE 

Présentation au Cabinet ou au gouverneur en conseil des décisions d'approbation d'un règlement par un organisme à portefeuille

Parfois, une loi du cadre législatif de RNCan autorise un organisme à portefeuille à s'acquitter des responsabilités réglementaires au jour le jour même si le Cabinet ou le gouverneur en conseil conservent un certain pouvoir décisionnel. Le cas échéant, si l'organisme à portefeuille doit faire approuver un point particulier, il en réfère au ministre avec l'appui des fonctionnaires responsables. Si le ministre accepte la demande, il signe une recommandation ministérielle demandant au gouverneur en conseil d'acquiescer à la demande. Cela donne lieu à un décret en conseil avec la décision détaillée.

Exemple :

- En vertu de la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, une compagnie qui souhaite construire, agrandir ou mettre hors service un projet sous réglementation de la **Régie de l'énergie du Canada** doit présenter sa demande à cette dernière. Si le nouveau pipeline fait plus de 40 km, la compagnie doit demander un certificat de commodité et de nécessité publiques. La Commission, indépendante de la Régie, mène un examen réglementaire et une évaluation environnementale du projet et formule ensuite sa recommandation au gouverneur en conseil. Le ministre conseille le gouverneur en conseil relativement à sa décision. Il peut recommander à la Commission de délivrer le Certificat, rejeter la demande ou soumettre de nouveau la demande à la Commission assortie de certaines conditions.

Partage des responsabilités réglementaires avec un autre ministre

Le cadre législatif de RNCan comporte des lois dont la responsabilité est partagée avec d'autres ministres fédéraux. Par exemple, en vertu de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada – Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers*, le règlement qui énonce les règles en matière de santé et sécurité au travail est appliqué à la fois par le ministre des Ressources naturelles et le ministre fédéral du Travail. Dans le même ordre d'idées, l'application de certains règlements qui établissent des règles sur la fiscalité et les paiements fiscaux (p. ex. le *Règlement sur les paiements de péréquation compensatoires relativement aux recettes extracôtières de la Nouvelle-Écosse*) incombe également au ministre fédéral des Finances.

Lorsqu'un règlement risque d'influer sur des intervenants de l'industrie qui sont d'intérêt pour RNCan, ou lorsque le ministère possède une certaine expertise technique ou scientifique, RNCan participe à l'élaboration du règlement même si la responsabilité de la loi et de son règlement incombe exclusivement à d'autres ministres. Mentionnons en guise d'exemple le *Règlement sur les effluents des mines de métaux* appliqué par Environnement et Changement climatique Canada, et le *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses* administré par Transports Canada. Dans ce dernier cas, l'inspecteur en chef des explosifs de RNCan, exerce, en vertu de la Loi sur les explosifs et du Règlement sur les explosifs, le pouvoir qui lui est confié pour classer les explosifs.

POURSUIVRE 

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DU
TRAVAIL AVEC VOUS
ET VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS – RÉGLEMENTAIRES

Exercice des pouvoirs ministériels

En vertu des statuts ministériels, le ministre décide de l'attribution des pouvoirs, tâches et fonctions. Compte tenu de la quantité, de la portée et de la complexité de ces pouvoirs, ces derniers peuvent être exercés par des fonctionnaires au nom du ministre. Ce principe, hérité du droit commun, est également enchâssé dans la législation. Certains statuts permettent également d'exprimer la délégation des pouvoirs qui autorisent le ministre à déléguer ses pouvoirs à des personnes ou des organismes.

Positions spéciales des ministres

On présuppose que les ministres ne sont pas tenus d'exercer personnellement les pouvoirs que leur confèrent les lois et qu'en l'absence d'intention contraire dans la législation, ces derniers peuvent être confiés à des fonctionnaires du ministère dirigés par le ministre, dont le sous-ministre. Cela couvre certaines responsabilités réglementaires exercées par des fonctionnaires de l'organisation, en vertu de la *Loi d'interprétation*.

Exemples :

- En vertu de la *Loi sur l'efficacité énergétique*, le ministre est tenu de veiller à la conformité des exigences stipulées dans la *Règlement sur l'efficacité énergétique* qui visent les produits consommateurs d'énergie, et des inspecteurs désignés. Ce faisant, les activités de surveillance de la conformité sont menées par le Secteur de l'énergie; plus précisément, par l'Office de l'efficacité énergétique.
- En vertu de la *Loi sur les forêts*, le ministre est responsable de diverses activités, notamment la conduite de recherches sur la protection des ressources forestières, la promotion de mesures d'encouragement d'une coopération publique à la protection des ressources forestières, et la préparation d'un rapport sur l'état des forêts. Ces activités sont entreprises au nom du ministre par le Service canadien des forêts de RNCan.

POURSUIVRE 

Législatives

Réglementaires

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DU
TRAVAIL AVEC VOUS
ET VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS – RÉGLEMENTAIRES

Délégation expresse

En d'autres circonstances, la loi autorise explicitement un ministre à déléguer officiellement certains pouvoirs à une personne ou un organisme désigné(e). Ainsi, en vertu de la *Loi sur les explosifs*, certains des pouvoirs du ministre peuvent être exercés par une personne qu'il aura désignée. Entre autres exemples, la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif* prévoit une délégation expresse à un particulier ou un organisme par le ministre du pouvoir d'exercer une tâche ou une fonction. Les personnes qui héritent de ces pouvoirs doivent avoir des connaissances et l'expertise nécessaires pour ce faire.

Législatives

Réglementaires

Portefeuille des ressources naturelles

En plus de la supervision du ministère, le ministre gère également le portefeuille des ressources naturelles constitué comme suit :

- Une société d'État : Énergie atomique du Canada Limitée;
- Quatre organismes de réglementation : La régie de l'énergie du Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire, l'Office Canada–Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers et l'Office Canada–Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers;
- Deux organismes ministériels : L'Administration du pipe-line du Nord et l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie (inactif).

Ces organismes sont indépendants du ministre. Ce faisant, les décisions ministérielles doivent tenir compte de l'indépendance législative de ces organismes. Bien que chacun de ces organismes à portefeuille ait un mandat, une structure organisationnelle, un régime de reddition de comptes et une culture organisationnelle propres, et qu'ils soient pilotés par des experts. Ils partagent tous des objectifs importants, dont les services aux Canadiens et à vous-même et la reddition de comptes au Parlement. La relation particulière que vous entretenez avec chaque organisme varie en fonction des statuts, mais on y retrouve généralement les responsabilités suivantes :

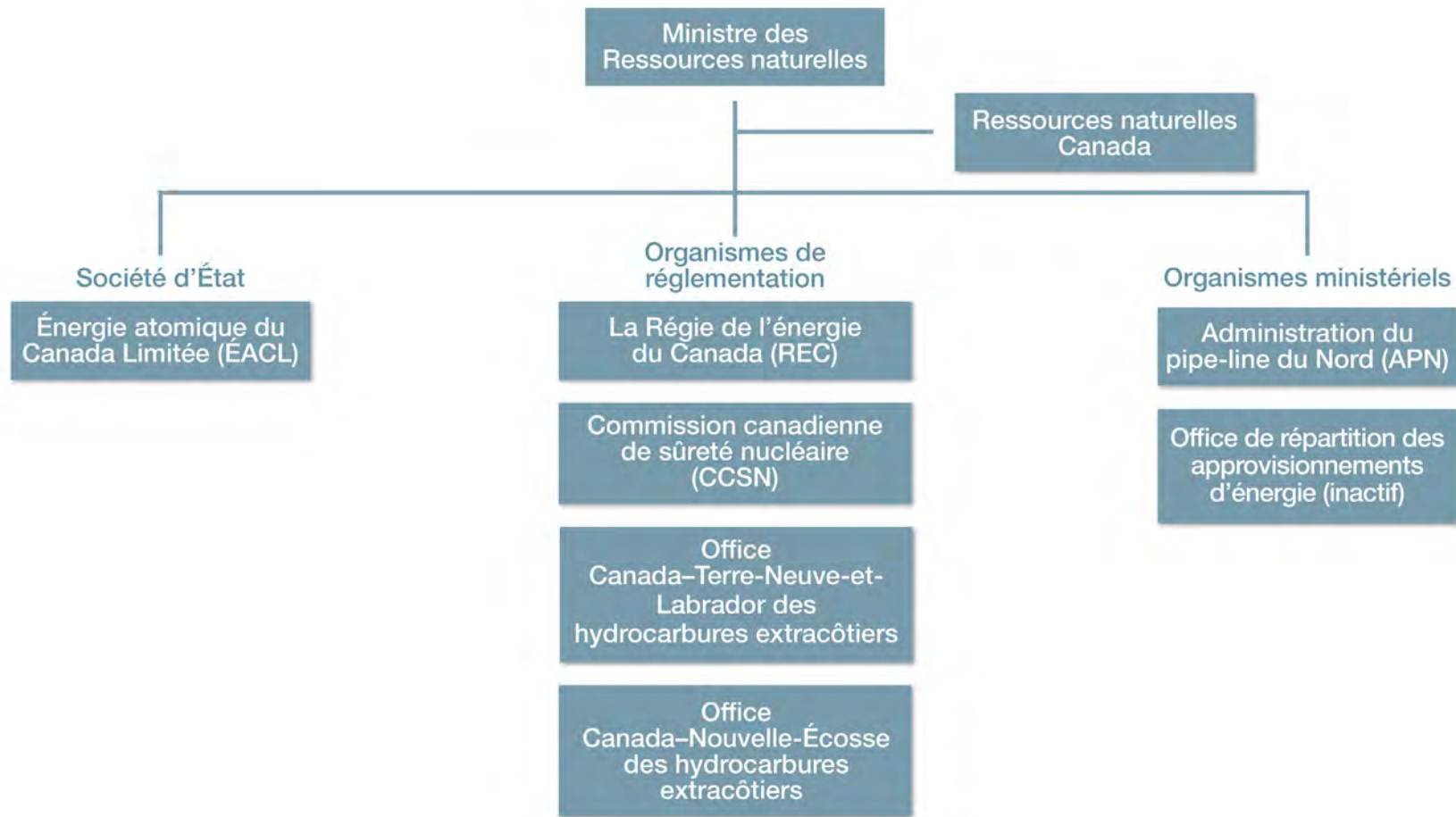
- Rendre compte au Parlement au nom de l'institution;
- Recommander les nominations par le gouverneur en conseil et les nominations ministérielles;
- Approuver les présentations au Conseil du Trésor;
- Formuler des recommandations au gouverneur en conseil

Chaque organisme à portefeuille joue un rôle important et unique pour garantir des ressources abondantes pour l'avenir des Canadiens en assumant un leadership en matière de croissance, de compétitivité et d'environnement.

À titre d'administrateur général principal du portefeuille, le sous-ministre préside une réunion des responsables de portefeuille de l'organisme avec ses collègues de l'organisme. Cela s'est produit environ deux fois par année auparavant et de façon ponctuelle, au besoin. Le Secteur des communications et du portefeuille donne un soutien de secrétariat dans le cadre de ces réunions. Le Secteur procède actuellement à un examen et à une mise à jour du cadre de gestion du portefeuille et il vous donnera des conseils sur la manière de tirer profit de nos partenariats avec les organismes.

POUR SUIVRE ►

Portefeuille des ressources naturelles



POURSUIVRE ►

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DU
TRAVAIL AVEC VOUS
ET VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

PORTEFEUILLE DES RESSOURCES NATURELLES

Énergie atomique du Canada Limitée

Énergie atomique du Canada Limitée a comme mandat de favoriser la science et les technologies de l'énergie nucléaire et de gérer les responsabilités du gouvernement du Canada afférentes aux déchets radioactifs et aux mises hors service.

Lors de sa création en 1952, ÉACL était une société d'État. De nos jours, il s'agit d'une société d'État exploitée par un entrepreneur, Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC), qui en assure le mandat et exploite ses installations.

En vertu de ce modèle, ÉACL supervise l'entente entre le gouvernement et l'entrepreneur, grâce à un encadrement rigoureux, et veille à ce que ses travaux profitent aux Canadiens en surveillant les activités de LNC dans deux secteurs :

Laboratoires nucléaires : LNC gère et exploite les installations d'ÉACL en Ontario, au Québec, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick afin d'assurer l'expertise, les produits, les services, les capacités scientifiques et technologiques nécessaires au rôles, responsabilités et priorités du fédéral, ainsi que les services commerciaux aux tierces parties. Il s'agit notamment des travaux actuels de renouvellement et de modernisation du fleuron d'ÉACL à Chalk River, en Ontario.



James Burpee,
président, Énergie atomique du
Canada Limitée

M. Burpee a été nommé président du conseil d'administration d'ÉACL en juillet 2019. Il a œuvré auparavant à titre de directeur du conseil d'administration d'ÉACL et de président du comité de gouvernance et des ressources humaines du conseil d'administration de juin 2017 à juillet 2019.

M. Burpee apporte avec lui près de quarante ans d'expérience en tant que stratège principal et cadre dans l'industrie de l'électricité, ayant occupé divers postes de cadre supérieur pour Hydro Ontario et Ontario Power

Generation. M. Burpee a également agi à titre de président-directeur général de Bridge Renewable Energy Technologies Inc., une entreprise qui commercialisait des systèmes d'électricité à gazéification de la biomasse principalement dans le monde en développement. Plus récemment, M. Burpee a œuvré en tant que président-directeur général de l'Association canadienne de l'électricité.

M. Burpee a aussi été membre du conseil d'administration du Conseil canadien de l'énergie et de l'Association canadienne de l'électricité, y compris un an à titre de président.

M. Burpee est actuellement avocat-conseil principal de la pratique énergétique et environnementale au Sussex Strategy Group.

M. Burpee possède un baccalauréat en sciences appliquées spécialisé en génie mécanique de l'Université de Toronto et il est membre des Professional Engineers Ontario et de l'Institut des administrateurs de sociétés, et détient la désignation ICD.D

POURSUIVRE

EACL

REC

OCTNLHE

OCNEHE

CCSN

OIP

APN

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DU
TRAVAIL AVEC VOUS
ET VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

PORTEFEUILLE DES RESSOURCES NATURELLES

Mise hors service et gestion des déchets : ÉACL supervise les efforts du gouvernement du Canada pour réduire les mises hors service, les déchets radioactifs et les responsabilités liés aux sites contaminés, y compris les risques en matière de santé, de sûreté et de sécurité, et pour l'environnement. Cela couvre les infrastructures nécessaires aux mises hors service, à l'assainissement des sites contaminés et à la gestion des déchets.

À titre de ministre des Ressources naturelles, vous êtes l'unique actionnaire d'ÉACL est vous êtes le détenteur de ses actions placées en fiducie au profit de l'État. Ce faisant, vous recommandez au gouverneur en conseil la nomination des membres du conseil, du président et du président/directeur général.



Fred Dermarkar,
président et chef de la direction,
Énergie atomique du Canada Limitée

M. Fred Dermarkar est président et chef de la direction d'ÉACL. Il a été nommé en février 2021 pour un mandat de trois ans. M. Dermarkar dirige ÉACL dans son rôle de supervision, voyant à ce que les priorités du gouvernement soient respectées efficacement et en toute sécurité selon le modèle d'organisme gouvernemental exploité par le secteur privé.

Auparavant, il était président et chef de la direction du Groupe de propriétaires de CANDU. M. Dermarkar travaille dans l'industrie canadienne du nucléaire depuis près de 40 ans. Il a occupé divers postes clés techniques et de leadership principaux à Ontario Power Generation à l'appui de la conception, de la mise en service, de l'exploitation et de la réfection de ses réacteurs CANDU.

M. Dermarkar a reçu le prix Ian McRae de l'Association nucléaire canadienne et le prix d'excellence du secteur nucléaire de l'Association mondiale des exploitants de centrales nucléaires (AMECN).

M. Dermarkar possède un baccalauréat en génie mécanique de l'Université de Toronto et est ingénieur agréé au titre de Registered professional engineer dans la province de l'Ontario.

AECL

REC

OCTNLHE

OCNEHE

CCSN

OIP

APN

Régie de l'énergie du Canada

La **Régie de l'énergie du Canada** a été créée le 28 août 2019 avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*. La RÉC remplace l'Office national de l'énergie créé en 1959.

La RÉC réglemente 126 compagnies, 73 000 kilomètres de pipelines et 1 400 kilomètres de lignes de transport d'électricité.

Expressément, la RÉC réglemente :

- la construction, l'exploitation et l'abandon des pipelines interprovinciaux et internationaux, avec les droits de péage et tarifs;
- la construction, l'exploitation et l'abandon des lignes internationales et interprovinciales de transport d'électricité;
- l'importation et de l'exportation du gaz naturel;
- l'exportation du pétrole et de l'électricité;
- l'exportation et le développement du pétrole et du gaz naturel dans les régions frontalières, dont les zones extracôtières, du Canada qui ne sont pas couvertes par des accords provinciaux-fédéraux (Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse ont actuellement des accords) ou des ententes de cession avec les territoires;
- les projets d'énergie renouvelable extracôtières et les lignes de transport d'électricité extracôtières.



Cassie Doyle,
présidente,
Régie de l'énergie du Canada

Mme Doyle est la présidente du conseil d'administration de la Régie de l'énergie du Canada.

Cassie s'est distinguée tout au long de sa carrière dans la fonction publique, où elle a occupé divers postes de cadre aux trois échelons du gouvernement du Canada, y compris à titre de sous-ministre de Ressources naturelles Canada. Elle a ainsi acquis une compréhension profonde de la gouvernance et de la gestion des ressources naturelles

et de l'environnement ainsi que de solides antécédents en matière de partenariats efficaces avec les organisations non gouvernementales, l'industrie, les Premières nations, les gouvernements et le milieu universitaire.

Cassie était tout récemment présidente du comité d'experts sur la gestion intégrée des ressources naturelles dirigé par le Conseil des Académies canadiennes et membre du Conseil de l'organisme de réglementation de l'énergie Alberta Energy Regulator.

[POURSUIVRE](#)

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DU
TRAVAIL AVEC VOUS
ET VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

PORTEFEUILLE DES RESSOURCES NATURELLES

La RÉC surveille tous les aspects de l'approvisionnement, de la demande, de la production, de l'exploitation et du commerce grâce à son Programme d'information sur l'énergie. La RÉC peut également mener des enquêtes et des études sur tout aspect des questions énergétiques relevant de sa compétence.

La Régie est une société ministérielle et un agent de la Couronne. Sa gouvernance est assurée par un conseil d'administration.

La Commission de la REC est un tribunal quasi judiciaire indépendant de vous, le ministre. Elle peut procéder à la tenue d'audiences publiques écrites ou verbales auxquelles les demandeurs et parties intéressées peuvent participer. Par année en moyenne, elle traite plus de 500 certificats, ordonnances, permis, licences et lettres. La Commission de la RÉC est l'unique responsable de l'examen de tous les projets petits et moyens non désignés.

Selon la nouvelle approche du gouvernement du Canada pour l'examen des grands projets d'exploitation des ressources, un grand projet énergétique désigné assujéti à une évaluation environnementale est soumis à un processus d'examen intégré unique répondant aux exigences à la fois de la *Loi sur l'évaluation d'impact* et de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*.

La nouvelle Agence canadienne d'évaluation d'impact (ACEI) dirigera l'examen du projet, dont la consultation de la Couronne, en étroite collaboration avec la RÉC, appliquant le processus énoncé dans la *Loi sur l'évaluation d'impact*. Le comité de révision comportera au moins un commissaire de la RÉC. Ses autres membres seront choisis par l'ACEI. Le rapport de ce comité doit contenir toutes les recommandations ou décisions



Gitane DeSilva,
première dirigeante,
Régie de l'énergie du Canada

Mme Gitane De Silva est première dirigeante de la Régie de l'énergie du Canada. Mme De Silva était auparavant représentante principale de l'Alberta aux États-Unis et sous-ministre des Relations internationales et intergouvernementales pour l'Alberta.

Avant de se joindre à la fonction publique de l'Alberta, Gitane a œuvré pendant 12 ans au Service extérieur à titre de spécialiste des relations Canada-États-Unis, occupant divers postes, y compris consule générale du Canada à Chicago et conseillère (Environnement et Pêches) à l'Ambassade du Canada à Washington, D.C.

Gitane a aussi travaillé en tant qu'administratrice générale d'agence à Femmes et Égalité des genres Canada. Plus récemment, elle a agi à titre de conseillère spéciale à TransAlta Corporation. Elle est titulaire d'un B.A. en Relations internationales de l'Université de la Colombie-Britannique et récipiendaire 2013 du prix Monde de différence de l'Alliance internationale des femmes (AIF).

POURSUIVRE

EACL

REC

OCTNLHE

OCNEHE

CCSN

OIP

APN

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DU
TRAVAIL AVEC VOUS
ET VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

PORTEFEUILLE DES RESSOURCES NATURELLES

requis par la *Loi de la Régie canadienne de l'énergie* en plus des résultats précisés dans la *Loi sur l'évaluation d'impact*. Autrement dit : « un projet, une évaluation. »

Lorsqu'un projet désigné est approuvé, la CRÉ procède à la consultation de la Couronne sur les phases de construction et d'exploitation dudit projet. La CRÉ, à titre d'organisme de réglementation du cycle de vie, impose les conditions et inspecte les installations pour veiller à la protection des personnes et de l'environnement.

En tant que ministre, vous êtes notamment tenu(e) de présenter au gouverneur en conseil les recommandations de la Commission sur les grands projets énergétiques. Vous formulez également vos recommandations au gouverneur en conseil sur l'élaboration des règlements qui lui incombent et sur la nomination du conseil d'administration, des commissaires et du PDG.

EACL

REC

OCTNLHE

OCNEHE

CCSN

OIP

APN

Office Canada – Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

L'**Office Canada – Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers** est un organisme indépendant conjoint entre le gouvernement du Canada et celui de Terre-Neuve-et-Labrador qui chapeaute les activités de réglementation des hydrocarbures extracôtiers de la province.

Le rôle de l'Office est de faciliter la prospection et l'exploitation des ressources en hydrocarbures au large de Terre-Neuve-et-Labrador conformément aux dispositions législatives de l'Accord atlantique concernant :

- la santé et la sécurité des travailleurs en mer;
- la protection de l'environnement;
- la gestion et la conservation des ressources pétrolières extracôtières;
- la délivrance des licences pour la prospection et l'exploitation extracôtières;
- l'évaluation, la conservation et la distribution des ressources d'hydrocarbures et la collecte de données sur celles-ci;
- Les retombées pour le Canada et Terre-Neuve-et-Labrador.

L'Office est indépendant de vous, le ministre.



Roger Grimes,
président du conseil d'administration,
Terre-Neuve-et-Labrador des
hydrocarbures extracôtiers

Roger Grimes a d'abord été nommé membre de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers en 2018, pour être nommé par la suite président du conseil d'administration le 8 juillet 2019.

M. Grimes a été enseignant en sciences et mathématiques au secondaire de 1972 à 1989 (B.Sc., B.Ed., M.Ed.). Il a été président de la Newfoundland and Labrador Teachers' Association et membre du conseil d'administration de

la Fédération canadienne des enseignants de 1985 à 1987.

En 1989, Roger a été élu à la législature provinciale et il est devenu adjoint parlementaire au premier ministre Clyde Wells. De 1991 à 2000, il a œuvré à titre de ministre du Cabinet dans cinq portefeuilles différents, y compris la Santé, l'Éducation et les Ressources naturelles.

De 2001 à 2003, Roger a été premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador et a ensuite agi à titre de leader de l'opposition officielle de novembre 2003 jusqu'à sa retraite en juin 2005.

Depuis sa retraite, Roger continue de faire des commentaires politiques publics et il est un averse lecteur, joueur de golf et joueur de hockey au niveau récréatif.

[POURSUIVRE](#)

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DU
TRAVAIL AVEC VOUS
ET VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

PORTEFEUILLE DES RESSOURCES NATURELLES

Vous et le ministre des Ressources naturelles de Terre-Neuve-et-Labrador devez approuver certaines décisions clés, ou fondamentales, par exemple les appels d'offres, la délivrance de licences de prospection et de production, et l'approbation des plans de mise en valeur. Vous pouvez émettre conjointement des directives au conseil sur des décisions fondamentales, plans d'indemnisation, demandes de conseil et examens publics.

L'Office relève du Parlement par votre entremise; vous en approuvez le budget avec votre homologue provincial.

En outre, vous recommandez au gouverneur en conseil la nomination des membres fédéraux de l'Office, la nomination conjointe (par le fédéral et la province) du président ou de la présidente de l'Office; vous accordez l'approbation fédérale des décisions de l'Office pour la nomination d'un directeur général.



Scott Tessier,
président du conseil d'administration
et chef de la direction, Office
Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des
hydrocarbures extracôtiers

M. Scott Tessier est directeur général de l'Office depuis 2013. Il a été président de son conseil d'administration jusqu'en février 2019, lorsque les rôles de directeur général et de président ont été séparés.

Scott Tessier est directeur général de l'Office depuis 2013 et président de son conseil depuis février 2019.

Scott est né et a grandi à St. John's. Il a un diplôme en ingénierie de l'Université Memorial. Avant de se joindre à l'Office, Scott était conseiller auprès de l'industrie pétrolière sur les questions législatives et réglementaires en Alberta.

Il a occupé auparavant divers postes de dirigeant au sein de plusieurs ministères dotés de mandats de réglementation au cours d'une carrière de 12 ans dans la fonction publique fédérale à Pêches et Océans Canada et de trois ans dans le portefeuille de la santé.

EACL

REC

OCTNLHE

OCNEHE

CCSN

OIP

APN

Office Canada – Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers

L'**Office Canada – Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers** est un organisme indépendant conjoint entre le gouvernement du Canada et celui de Terre-Neuve-et-Labrador qui chapeaute les activités de réglementation des hydrocarbures extracôtiers de la province.

Le rôle de l'Office est de faciliter la prospection et l'exploitation des ressources en hydrocarbures au large de Terre-Neuve-et-Labrador conformément aux dispositions législatives de l'Accord atlantique concernant :

- la santé et la sécurité des travailleurs en mer;
- la protection de l'environnement;
- la gestion et la conservation des ressources pétrolières extracôtières;
- la délivrance des licences pour la prospection et l'exploitation extracôtières;
- l'évaluation, la conservation et la distribution des ressources d'hydrocarbures et la collecte de données sur celles-ci;
- l'emploi et les retombées industrielles pour le Canada et la Nouvelle-Écosse.



Barbara Pike,
Présidente suppléante, Canada-Nova
Scotia Offshore Petroleum Board

Mme Barbara Pike a été d'abord nommée à titre de membre fédérale de l'OCNEHE en 2017 pour un mandat de six ans. En tant qu'ancienne cadre en politique publique, relations gouvernementales, réglementation et communications de la Nouvelle-Écosse, Barbara Pike possède plus de 30 ans d'expérience en affaires réglementaires, politiques et publiques, et auprès de conseils d'administration pour les secteurs public et privé.

Mme Pike a occupé des postes de cadre auprès de l'Association de l'énergie des Maritimes et de l'Institut atlantique pour les études de marché. Elle était auparavant présidente du conseil d'administration pour Sport Nouvelle-Écosse. Elle est actuellement vice-présidente du conseil d'administration de Community Foundation of Nova Scotia, et membre principale du Forum international des femmes, chapitre de l'Atlantique, ainsi que secrétaire générale et directrice du conseil d'administration de Scotian Windfields Inc. Elle est titulaire d'un diplôme de premier cycle de la School of Commerce and Business Administration, Memorial University of Newfoundland.

POURSUIVRE

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DU
TRAVAIL AVEC VOUS
ET VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

PORTEFEUILLE DES RESSOURCES NATURELLES

L'Office est indépendant de vous.

Vous et le ministre de l'Énergie et des Mines de Nouvelle-Écosse devez approuver certaines décisions clés, ou fondamentales, par exemple les appels d'offres, la délivrance de licences de prospection et de production, et l'approbation des plans de mise en valeur.

Vous pouvez également émettre conjointement des directives au conseil sur des décisions fondamentales, plans d'indemnisation, demandes de conseil et examens publics.

L'Office relève du Parlement par votre entremise; vous en approuvez le budget avec votre homologue provincial.

En outre, vous recommandez au gouverneur en conseil la nomination des membres fédéraux de l'Office, la nomination conjointe (par le fédéral et la province) du président ou de la présidente de l'Office; vous accordez l'approbation fédérale des décisions de l'Office pour la nomination d'un directeur général.

*M. Keith MacLeod a été président de l'OCNEHE jusqu'au 16 août 2021. Le 17 août 2021, l'Office a désigné une présidente suppléante, Mme Barbara Pike, qui assumera ses tâches de présidente jusqu'au 30 janvier 2022 (ou jusqu'à ce qu'une nouvelle personne soit nommée par les gouvernements fédéral et provincial).



Christine Bonnell-Eisnor,
directrice générale intérimaire,
Office Canada-Nouvelle-Écosse
des hydrocarbures extracôtiers

Mme Christine Bonnell-Eisnor a été nommée au poste de directrice générale intérimaire par l'OCNEHE le 1er novembre 2019. Avant sa nomination intérimaire, Mme Bonnell-Eisnor a œuvré en tant que directrice, Affaires réglementaires et Finances, et en tant que secrétaire du conseil d'administration.

Christine possède un baccalauréat en génie chimique de l'Université technique de la Nouvelle-Écosse et est ingénieure professionnelle. Elle possède aussi une maîtrise en administration des affaires de l'Université St. Mary's.

EACL

REC

OCTNLHE

OCNEHE

CCSN

OIP

APN

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DU
TRAVAIL AVEC VOUS
ET VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

PORTEFEUILLE DES RESSOURCES NATURELLES

Commission canadienne de sûreté nucléaire

La **Commission canadienne de sûreté nucléaire** (CCSN) assure la surveillance réglementaire de l'ensemble des activités et des substances associées au nucléaire au Canada. Son mandat couvre quatre grands secteurs :

- réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada pour protéger la santé, la sécurité et la sûreté ainsi que l'environnement;
- réglementer la production, la possession et l'utilisation de substances nucléaires, de l'équipement et de l'information réglementés ainsi que le transport des substances nucléaires;
- mettre en œuvre des mesures conformes aux normes internationales de contrôle de l'énergie et des substances nucléaires, notamment pour la non-prolifération des armes et des dispositifs explosifs nucléaires;
- communiquer des renseignements scientifiques, techniques et réglementaires objectifs.

La CCSN est soumise à un cadre réglementaire constitué de lois, règlements, licences et documents servant à réglementer l'industrie nucléaire.

Avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, la CCSN mènera conjointement avec l'Agence canadienne d'évaluation d'impact du Canada l'examen intégré des grands projets nucléaires. La CCSN examinera les projets qui ne figurent pas dans le *Règlement sur les activités concrètes*, mais qui sont prévus sur les terres fédérales et qui requièrent son autorisation en tant qu'autorité fédérale.



Rumina Velshi,
présidente et chef de la direction,
Commission canadienne de sûreté
nucléaire (CCSN)

Avant sa désignation au poste de présidente et chef de la direction de la CCSN en août 2018, Mme Rumina Velshi a été membre permanente à temps partiel de la Commission en 2011 et y a été reconduite pour un second mandat en mars 2018. Mme Velshi a également occupé divers postes à Ontario Hydro et à Ontario Power Generation.

Elle est une active promotrice de carrières en STIM, en particulier pour les jeunes femmes. Elle est l'une des membres fondatrices du programme Les femmes en sciences et en génie et a été vice-présidente du conseil d'administration de Scientifiques à l'école. Rumina a également été présidente de la ville de Toronto pour la Fondation Aga Khan dans le cadre des activités de partenariats internationaux en 2011; elle a été récipiendaire en 2011 du prix de leadership Women in Nuclear pour la Canada.

Rumina a un baccalauréat en science appliquée (génie civil), une maîtrise en ingénierie (génie chimique) et une maîtrise en administration des affaires, tous de l'Université de Toronto.

POUR SUIVRE

EACL

REC

OCTNLHE

OCNEHE

CCSN

OIP

APN

[ACCUEIL](#)[NOTRE APPROCHE DU TRAVAIL AVEC VOUS ET VOTRE ÉQUIPE](#)[COMMENT FONCTIONNE NOTRE MINISTÈRE](#)[COMMENT NOUS VOUS APPUYONS](#)[UNE ÉCONOMIE CANADIENNE FONDÉE SUR LES RESSOURCES](#)[SECTEURS PRIORITAIRES](#)[GUIDE DES ACRONYMES](#)[PORTEFEUILLE DES RESSOURCES NATURELLES](#)

La Loi sur l'évaluation d'impact ne s'applique pas dans de nombreuses régions du Nord canadien couvertes par les processus d'évaluation environnementale établis dans le cadre d'accords de revendications territoriales. Il est également parfois possible que les projets nucléaires proposés soient assujettis à des évaluations environnementales provinciales, et non à la Loi sur l'évaluation d'impact. Le cas échéant, la CCSN agit comme conseiller technique tout au long du processus d'évaluation environnementale.

La CCSN est un tribunal quasi judiciaire indépendant de vous. La CCSN relève du Parlement par votre intermédiaire. La loi donne au gouverneur en conseil le pouvoir d'émettre des directives de politique générale et de prendre ou d'approuver des règlements. Vous devez recommander ces mesures au gouverneur en conseil tout comme la nomination de membres de la Commission.

[EACL](#)[REC](#)[OCTNLHE](#)[OCNEHE](#)[CCSN](#)[OIP](#)[APN](#)

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DU
TRAVAIL AVEC VOUS
ET VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

PORTEFEUILLE DES RESSOURCES NATURELLES

Office de répartition des approvisionnements d'énergie (OIP) – INACTIF

L'**Office de répartition des approvisionnements d'énergie** est actuellement inactif.

Lorsqu'il sera en fonction, il dressera les plans nationaux de contingence pour le contrôle et la réglementation de la production, de la distribution et de l'utilisation de l'énergie en cas d'urgence.

En outre :

- Il donnera l'orientation stratégique et fonctionnelle des activités de planification en cas d'urgences nationales provoquées par une interruption de l'approvisionnement en pétrole;
- Il élaborera les politiques et projets de règlements, établira les systèmes de contrôle et d'information aux raffineurs sur la répartition du pétrole brut, et aux clients grossistes sur les produits raffinés;
- Il planifiera la prolongation de ces programmes pour englober toutes les sources énergétiques de remplacement afin de soulager la demande sur les réserves de pétrole;
- Il surveillera les tendances du marché du pétrole afin d'évaluer la pertinence de recommander la mise en œuvre d'un programme d'indemnisation obligatoire tel que le prévoit la *Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie*.

L'OIP relève de vous, à titre de ministre des Ressources naturelles et il remplit ses fonctions suivant les instructions du gouverneur en conseil. Certaines décisions (comme la délivrance et la révocation d'ordonnances d'exemption) doivent être prises indépendamment par l'Office. Il faut d'ailleurs faire preuve de prudence dans vos échanges sur ces questions avec l'Office.

EACL

REC

OCTNLHE

OCNEHE

CCSN

OIP

APN

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DU
TRAVAIL AVEC VOUS
ET VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

PORTEFEUILLE DES RESSOURCES NATURELLES

Administration du pipe-line du Nord

Créée en 1978, l'**Administration du pipe-line du Nord** (APN) supervise et réglemente la planification et la construction du segment canadien du gazoduc de la route de l'Alaska en plus d'administrer l'entente de servitude entre le Canada et Foothills. Les activités du projet du gazoduc de la route de l'Alaska ont été réduites au cours des années précédentes. Ainsi, l'APN a réduit ses activités le plus possible, tout en respectant les obligations permanentes du Canada telles que stipulées dans la *Loi sur le pipeline du Nord*.

L'Administration est le guichet unique sur la réglementation fédérale du projet. Elle assume les fonctions de réglementation et travaille en collaboration avec d'autres ministères et paliers de gouvernement afin de réduire la duplication et de rationaliser le processus réglementaire tout en assurant une solide protection environnementale et en maximisant les retombées socioéconomiques.

Parallèlement, l'APN a pour but :

- De faciliter la planification et la construction efficaces et promptes du pipeline en tenant compte des intérêts locaux et régionaux et de ceux des résidents, particulièrement des groupes autochtones, de reconnaître les responsabilités du gouvernement du Canada et des autres paliers de gouvernement le cas échéant, et de faire en sorte que les revendications autochtones sur les terres empruntées par le pipeline, sont traitées de façon juste et équitable;
- De faciliter les consultations avec les gouvernements des provinces, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et d'assurer avec eux une bonne coordination des activités entourant le pipeline;
- De maximiser les retombées socioéconomiques découlant de la construction et de l'exploitation du pipeline, tout en réduisant au minimum les répercussions négatives que pourrait avoir celui-ci sur le milieu social et sur l'environnement des régions les plus directement touchées;
- De promouvoir les intérêts économiques et énergétiques nationaux et de porter au maximum les avantages industriels connexes.



Jean-François Tremblay,
commissaire,
Administration du pipeline du Nord

Le sous-ministre de RNCan est également commissaire de l'APN (ex-officio).

EACL

REC

OCTNLHE

OCNEHE

CCSN

OIP

APN

HOME

HOW WE WORK WITH
YOU AND YOUR TEAMHOW THE DEPARTMENT
WORKSHOW WE
SUPPORT YOUCANADA'S RESOURCE
ECONOMY

PRIORITY AREAS

ACRONYM
GUIDE

COLLABORATION AVEC LES PROVINCES ET TERRITOIRES

Collaboration avec les provinces et territoires

Ressources naturelles dans les zones de compétence partagée avec les provinces et territoires

FÉDÉRAL

- Réglementation de ce qui suit :
 - Prospection et exploitation des ressources naturelles sur les terres du Canada (extracôtières et au nord du 60e)
 - Infrastructure énergétique internationale et interprovinciale
 - Énergie nucléaire et mines d'uranium
 - Explosifs
 - Relations et commerce internationaux afférents aux ressources naturelles

PARTAGÉ

- Protection et conservation de l'environnement
- Efficacité énergétique
- Développement économique
- Science et technologie
- Géoscience et levés officiels
- Gestion des hydrocarbures extracôtiers en vertu des Accords
- Santé et sécurité
- Consultation autochtone

PROVINCIAL ET TERRITORIAL

- Réglementation de la prospection et de l'exploitation des ressources naturelles sur les terres provinciales
- Appartenance et gestion des ressources générales et redevances sur celles-ci
- Production, distribution et réglementation de l'électricité
- Aménagement et attribution des terres
- Leadership et coordination avec les gouvernements locaux

ACCUEIL

Comment nous vous appuyons

SERVICES DE SOUTIEN EN
CONCIERGERIE

VOTRE CABINET

VOITURE DE FONCTION

STATIONNEMENT

GESTION DE VOTRE BUREAU

GARANTIR LA SÉCURITÉ

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DU
TRAVAIL AVEC VOUS ET
VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS
VOUS APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

SERVICES DE SOUTIEN EN CONCIERGERIE

Services de soutien en conciergerie

Des services de soutien en conciergerie sont mis à votre disposition et à celle de votre chef de cabinet et du personnel exonéré qui travaille au Cabinet du ministre à Ressources naturelles Canada. L'unité des services de soutien en conciergerie effectue la liaison entre votre Cabinet et les experts en la matière au Ministère.

Elle est responsable de garantir la préparation du Ministère, de même que la planification, la coordination et la communication avec votre bureau concernant les services suivants : la gestion financière, les voyages, l'accueil et les cadeaux, les ressources humaines, la sécurité, la gestion de l'information, les technologies de l'information, les voitures de fonction et la gestion des installations. Certains de ces services peuvent être personnalisés en fonction de vos besoins.

Services de concierge

Votre Cabinet

Voiture de fonction

Stationnement

Gestion de votre bureau

Garantir la sécurité

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DU
TRAVAIL AVEC VOUS ET
VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS
VOUS APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

VOTRE CABINET

Votre Cabinet

Vous avez deux bureaux à Ottawa. Votre bureau principal se trouve à la Chambre des communes. Vous avez donc 12 minutes pour aller voter à la Chambre. Votre bureau secondaire se trouve à l'administration centrale de Ressources naturelles Canada, situé au 580, rue Booth, au 21^e étage. Ce bureau est aussi utilisé par votre personnel exonéré.

Votre Cabinet est doté d'une cuisine toute équipée. On y trouve aussi une aire de repos confortable et deux espaces de collaboration, un ouvert et un fermé.

Services de conciergerie

Votre Cabinet

Voiture de fonction

Stationnement

Gestion de votre bureau

Garantir la sécurité

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DU
TRAVAIL AVEC VOUS ET
VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS
VOUS APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

VOITURE DE FONCTION

Voiture de fonction

En tant que ministre, vous avez accès à un véhicule pour vos activités officielles. Votre voiture de fonction doit être un véhicule zéro émission, hybride ou électrique. Vous trouverez la liste des voitures de fonction actuelles [ici](#).

Ce véhicule peut servir aux activités suivantes :

- vous déplacer aller-retour à votre bureau de RNCan, à la Chambre des communes ou à tout autre endroit pour exercer vos activités;
- vous déplacer aller-retour à l'aéroport pour un voyage d'affaires ou pour accueillir des dignitaires en visite;
- vous déplacer afin d'assurer votre protection personnelle lorsque la présence d'un agent de sécurité est requise;
- transporter des documents classifiés aller-retour à divers lieux de travail et entre ceux-ci, y compris à votre résidence;
- à toutes autres fins requises pour vous acquitter de vos responsabilités en tant que ministre.

La voiture de fonction peut être utilisées à des fins personnelles par vous et les membres de votre famille et de votre foyer lorsqu'elle n'est pas utilisée pour des activités officielles. La voiture de fonction est un avantage imposable en vertu de la [Loi de l'impôt sur le revenu](#). Chaque personne doit consigner le kilométrage effectué dans le journal de bord qui se trouve dans le coffre à gants du véhicule.

Services de concierge

Votre Cabinet

Voiture de fonction

Stationnement

Gestion de votre bureau

Garantir la sécurité

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DU
TRAVAIL AVEC VOUS ET
VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS
VOUS APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

STATIONNEMENT

Stationnement

Vous et votre chef de cabinet disposez d'un seul espace de stationnement au 580, rue Booth. Tout le personnel exonéré doit utiliser les stationnements privés situés à proximité. Une liste des stationnements est disponible auprès de l'unité de services de soutien en conciergerie.

Services de concierge

Votre Cabinet

Voiture de fonction

Stationnement

Gestion de votre bureau

Garantir la sécurité

Gestion de votre bureau

Le président du Conseil du Trésor vous informera par écrit de votre budget annuel, après en avoir discuté avec le Cabinet du premier ministre. Le budget annuel vise à couvrir les coûts liés à l'exécution du programme et d'autres activités gouvernementales officielles.

À partir des montants établis par le Conseil du Trésor, RNCan vous fournira trois budgets contrôlés séparément. Les voici :

- budget pour les coûts liés au personnel exonéré;
- budget pour d'autres coûts de fonctionnement (non liés au personnel);
- budget pour les coûts liés au personnel du Ministère.

Ces budgets s'ajoutent aux allocations auxquelles vous avez droit en tant que député et son séparés de ceux-ci. Ces allocations sont gérées par la Chambre des communes.

Sur quoi portent les articles 32 et 34 de la LAF?

Habituellement, les ministres délèguent la gestion de leurs budgets ministériels à leur chef de cabinet. La [Loi sur l'administration financière](#) fournit le cadre juridique requis pour la gestion financière et la reddition de comptes des ministères fédéraux. Les articles 32 et 34 de la Loi sont particulièrement pertinents pour la gestion de votre budget. L'article 32 de la Loi sur l'administration financière exige que vous ayez les fonds suffisants avant de prendre des engagements et l'article 34 exige que vous attestiez que vous avez reçu les biens et les services conformément aux obligations contractuelles.

Ces pouvoirs vous seront officiellement délégués à l'aide d'une fiche de spécimen de signature que vous devrez signer à votre arrivée.

Garantir la sécurité

Les présentes lignes directrices visent à vous informer de vos obligations en matière de sécurité en tant que ministre des Ressources naturelles et à vous fournir les renseignements concernant les procédures de contrôle d'accès à votre bureau de la rue Booth.

Bien que ces lignes directrices s'adressent à vous et à votre personnel exonéré, elles contiennent des directives qui s'appliquent à tous les employés du Ministère, ainsi que les exigences de la [Politique sur la sécurité du gouvernement](#) émise par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

À ce titre, Ressources naturelles Canada a élaboré un plan de sécurité ministérielle pour ses besoins et exigences uniques. Ce document comprend :

- un plan de sécurité stratégique;
- une vision globale des menaces, des risques et des exigences du Ministère en matière de sécurité;
- un processus de gestion des risques liés à la sécurité;
- une description des stratégies, des priorités, des responsabilités et des délais pour renforcer les pratiques et les contrôles de sécurité.

Dans le cadre de vos responsabilités, vous aurez accès à des renseignements classifiés et protégés. La confiance du public envers vous, le ministre, et envers le Ministère, repose en grande partie sur la gestion de ces renseignements pendant toute la durée de leur cycle de vie et sur leur protection à tous les paliers du gouvernement. La [Loi sur la protection de l'information](#) et la [Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada](#) décrivent vos responsabilités légales à cet égard.

En conséquence, des procédures pour le traitement de différents documents au Cabinet du ministre ont été établies. Ces procédures comprennent des directives pour la transmission, la réception, l'acheminement, la conservation et l'élimination appropriés de ces documents :

- [Directive sur la gestion de la sécurité ministérielle](#)
- [Politique sur la gestion de l'information](#)
- [Politique sur la sécurité des documents confidentiels au Cabinet](#)
- [Politique de sécurité ministérielle pour Ressources naturelles Canada](#)

En particulier, la Norme sur la catégorisation de sécurité comprend toute l'information pertinente sur la classification et la protection des renseignements confidentiels. En vertu de la [Politique sur la sécurité du gouvernement](#) du Conseil du Trésor, les ministères fédéraux doivent déterminer et catégoriser les biens dont ils ont la garde en fonction du degré de préjudice que pourrait occasionner une perte de confidentialité, de disponibilité, d'intégrité ou de valeur de ces biens.

Les renseignements catégorisés « protégé A », « protégé B » ou « protégé C » sont des renseignements dont la divulgation non autorisée pourrait vraisemblablement causer un préjudice à l'extérieur du gouvernement fédéral. Les renseignements catégorisés « classifiés » (confidentiels, secrets, très secrets) dont des renseignements dont la divulgation non autorisée pourrait vraisemblablement causer un préjudice à l'intérieur du gouvernement fédéral.

ACCUEIL

Une économie canadienne fondée sur les ressources

L'économie du Canada fondée sur les ressources évolue. Cliquez pour en savoir plus sur la situation des ressources naturelles du Canada aujourd'hui ainsi que sur les possibilités de demain.

ÉCONOMIE CANADIENNE
FONDÉE SUR LES RESSOURCES

RESSOURCES NATURELLES :
LES FAITS AUJOURD'HUI

Une économie canadienne fondée sur les ressources

Les secteurs des ressources du Canada sont vitaux pour notre économie, alors qu'ils représentent 2 million d'emplois, 15,1 pour cent de notre PIB et près de la moitié de la valeur totale de nos exportations de marchandises. Tout cela signifie que les industries fondées sur les ressources du Canada représentent plus qu'une fière part du passé de notre nation; elles constituent une pièce maîtresse de l'avenir prometteur de notre pays.

La capacité du Canada de saisir les possibilités de notre relance post-COVID dépendra dans une vaste mesure de la force et de l'imagination des industries des ressources naturelles de notre pays. Ce sont elles qui nous ont permis de passer à travers les 19 derniers mois. Elles ont appuyé les services essentiels et produit des fournitures tout aussi essentielles. Nous avons maintenant besoin de leur ingéniosité plus que jamais, alors que nous passons de l'autre côté de cette pandémie mondiale : pour stimuler la croissance durable, créer des emplois et garantir un avenir prospère pour l'ensemble des Canadiens et Canadiennes. Dans toutes les régions du pays.

Heureusement, les industries des ressources naturelles du Canada sont en bonne posture pour saisir le moment. Elles jouissent d'un avantage à l'échelle mondiale qui va bien au-delà de l'abondance de nos ressources pour y inclure leur expérience et leur expertise dans le développement de nos richesses naturelles, de manière durable et inclusive. Ce savoir-faire nous permettra de transformer notre économie, de faire avancer la réconciliation avec les Autochtones et de faire en sorte d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Il y a d'innombrables exemples dans toutes les facettes du développement des ressources :

- Dans le secteur forestier, les entreprises innovent avec le bois et la fibre de bois qui stockent le carbone et sont gérés de manière durable pour fabriquer une vaste gamme de produits, des produits de beauté aux pièces de voiture. Les bâtiments en bois de grande hauteur remplacent les structures autrefois constituées de béton et d'acier. Des biocarburants remplacent de plus en plus les sources traditionnelles d'énergie.
- Il se passe des choses semblables dans le secteur minier, qui devient rapidement la grande industrie d'appui du 21^e siècle. Le Canada est déjà un chef de file de la production de nombreuses matières premières (y compris 31 minéraux critiques) essentielles pour mettre au point des technologies propres – qu'il s'agisse du parc éolien qui nécessite huit fois plus de minéraux qu'une centrale électrique alimentée au gaz classique comparable. Ou encore d'une voiture électrique qui renferme trois à quatre fois plus de cuivre sous le capot qu'un véhicule typique à combustion interne. Même les secteurs traditionnels, comme l'industrie pétrolière, auront besoin d'une grande quantité de minéraux pour améliorer leur efficacité et réduire leurs émissions.

[POUR SUIVRE](#) ▶

- Près d'un Canadien sur deux (49 %) affirme que les récents phénomènes météorologiques extrêmes de cet été lui ont fait mieux comprendre l'urgence de lutter contre les changements climatiques. Et même si seulement cinq pour cent des Canadiens indiquent qu'ils possèdent ou louent actuellement un véhicule électrique, 51 % déclarent qu'au moins, ils envisagent cette possibilité.
- Le secteur de l'énergie du Canada est au premier rang de ces efforts mondiaux pour réduire graduellement les émissions de chaque baril de pétrole produit, de même que pour bâtir les installations de GNL à plus faible intensité d'émissions au monde et élargir ce qui constitue déjà l'un des bouquets énergétiques les plus propres au monde.

De plus, les industries fondées sur les ressources du Canada se sont jointes avec enthousiasme aux efforts planétaires pour promouvoir l'égalité entre les sexes et une diversité accrue de la main-d'œuvre, tablant sur leur leadership en tant que plus grands employeurs privés des peuples autochtones au pays. Dans l'ensemble du Canada, les entreprises fondées sur les ressources font avancer la réconciliation en créant une participation en capital des Autochtones dans les projets, en offrant des possibilités d'approvisionnement pour les entreprises autochtones et en produisant des ententes sur les répercussions et les avantages qui appuient les ambitions des communautés autochtones tout en comblant les écarts socioéconomiques et en faisant avancer l'autodétermination.

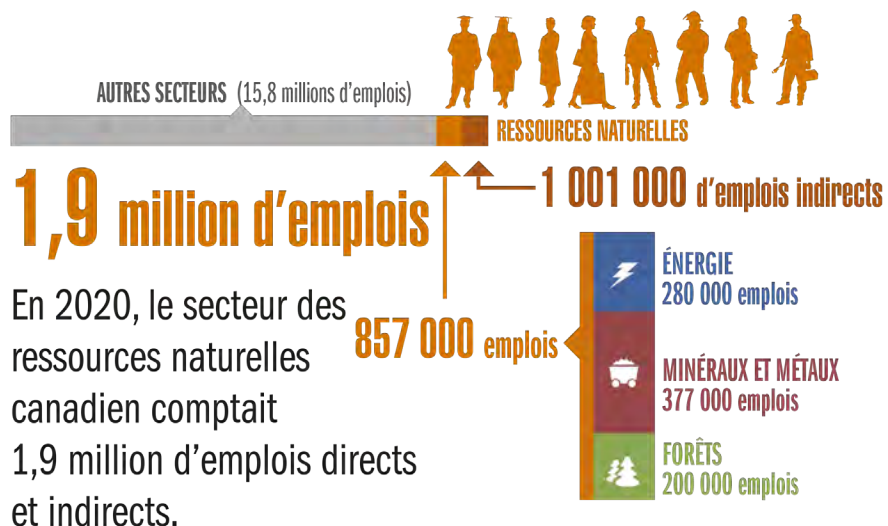
Ressources naturelles Canada (RNCa) joue un rôle de premier plan dans tout cela grâce à ses programmes modernes et à ses activités de sciences et recherches fondamentales qui se déroulent dans les laboratoires et les centres de recherche du Ministère de même que sur le terrain dans tous les coins du pays. En fait, près de 45 pour cent des employés de RNCa sont des scientifiques, des techniciens et des technologues qui accomplissent un travail de calibre mondial.

Dans les jours et les semaines à venir, nous anticipons avec joie de vous présenter le rôle de leadership que joue notre ministère dans tous les aspects, de la production et distribution d'énergie aux forêts et à la foresterie, en passant par les minéraux et l'exploitation minière, les sciences et les données de la Terre, l'efficacité énergétique et les technologies propres.

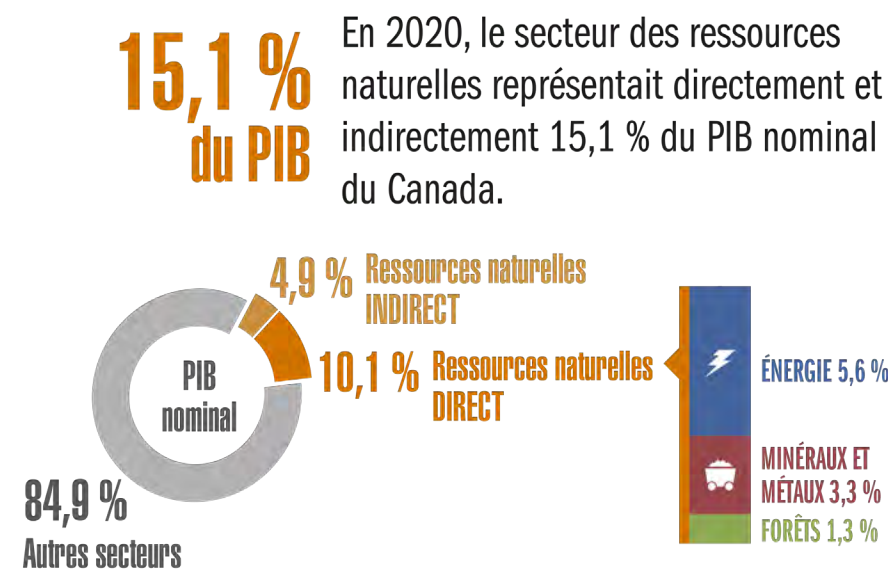
Comme le démontrent clairement les données suivantes, les secteurs des ressources du Canada sont vitaux pour notre économie, alors qu'ils représentent 2 million d'emplois et 15.5 pour cent de notre PIB. Tout cela signifie que les industries fondées sur les ressources du Canada représentent plus qu'une fière part du passé de notre nation; elles constituent une pièce maîtresse de l'avenir prometteur de notre pays.

Ressources naturelles : les faits aujourd'hui

Emplois



Produit intérieur brut



POUR SUIVRE

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DU
TRAVAIL AVEC VOUS ET
VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

RESSOURCES NATURELLES : LES FAITS AUJOURD'HUI

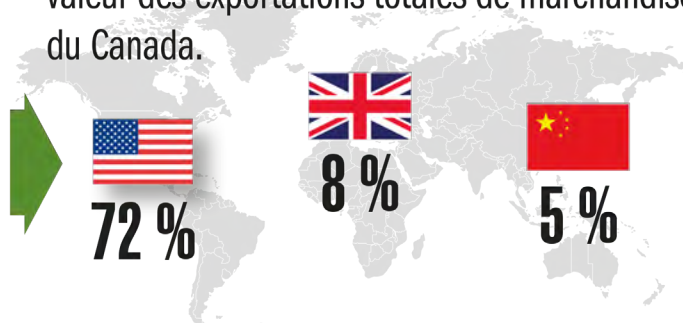
Ressources naturelles : les faits aujourd'hui

Exportations

224 G\$

Les exportations de ressources naturelles canadiennes étaient évaluées à 224 milliards de dollars en 2020, ce qui représente 47 % de la valeur des exportations totales de marchandises du Canada.

Principales destinations des exportations



Inventaire des grands projets

540 G\$

305 PROJETS
449 G\$

Milliards de dollars



Il y a 443 grands projets de ressources en cours ou prévus au cours des 10 prochaines années au Canada, représentant 589 milliards de dollars en investissement potentiel.



POURSUIVRE

Ressources naturelles : les faits aujourd'hui

Technologies propres

En 2019, les technologies propres, l'énergie propre ainsi que les biens et les services environnementaux totalisaient 70,5 milliards de dollars, soit 3,0 % du PIB nominal et comptaient 341 000 emplois. Le PIB pour les technologies propres, l'énergie propre et les biens environnementaux a crû de 56,7 % de 2009 à 2019 alors que le PIB des technologies propres a crû de 57,3 % au cours de la même période.



4^e au monde dans le
classement des innovations
en technologies propres

1^{er} pour le
financement
disponible

2^e pour
l'entrepreneuriat
hâtif



ACCUEIL

Secteurs prioritaires

GRANDS PROJETS

ÉNERGIE

EXPLOITATION MINIÈRE

FORÊTS

AUTOCHTONES

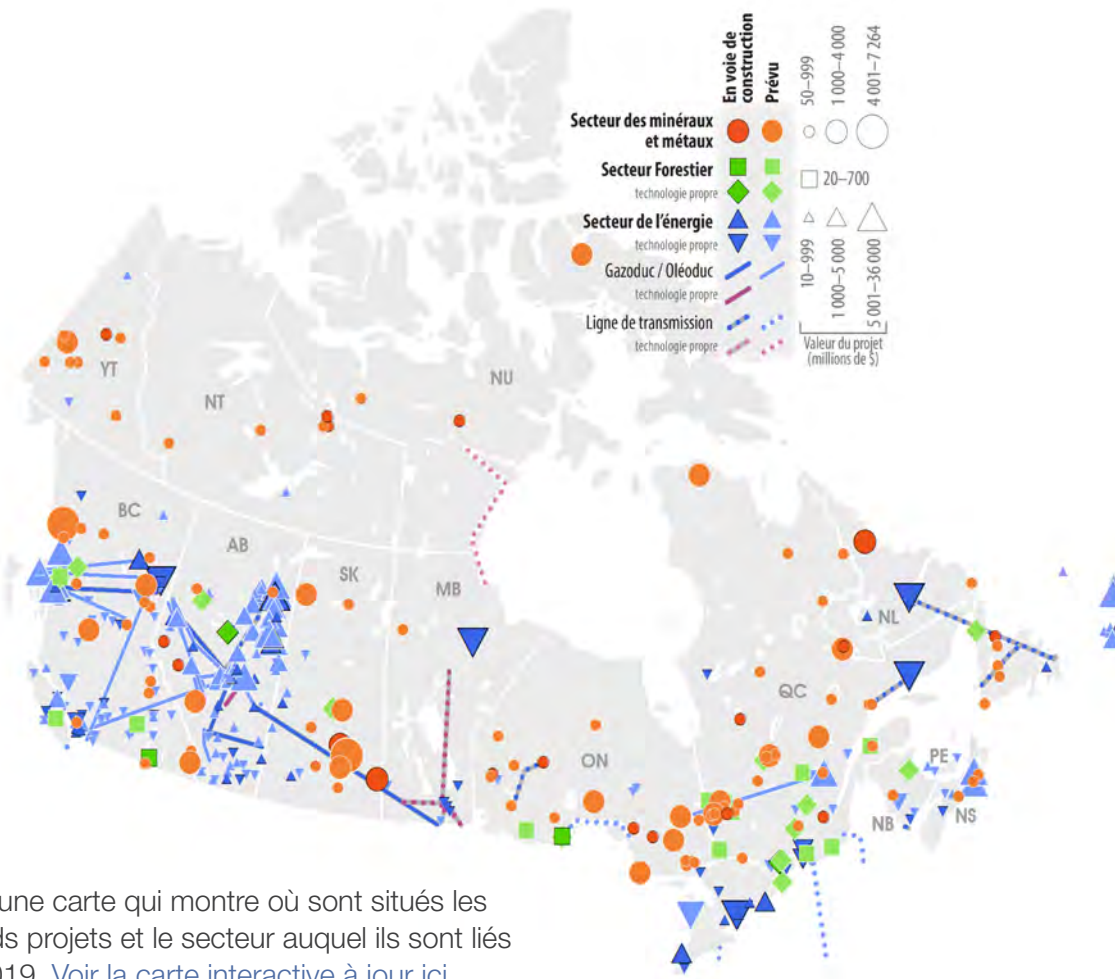
SCIENCE ET INNOVATION

Grands projets

Le Canada dispose d'une des réserves en ressources naturelles les plus importantes et les plus diversifiées du monde, ce qui place le pays dans une position favorable pour répondre à la demande mondiale en énergie, minéraux, métaux et produits forestiers. Les grands projets de ressources naturelles sont une importante source de croissance économique et de création d'emplois dans toutes les régions du Canada. La population canadienne a réussi à faire profiter les économies nationale, provinciales et territoriales de l'avantage que leur procuraient leurs ressources. En 2019, les secteurs de l'énergie, des minéraux et métaux, et des forêts ont compté directement et indirectement pour 17 pour cent du produit intérieur brut nominal du Canada, et ils ont procuré des emplois à plus de 1,9 million de Canadiens.

Les principaux grands projets comprennent par exemple le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (projet d'agrandissement du pipeline de plus de 12 G\$), la Boucle de l'Atlantique (canalisation de transport régionale pour renforcer l'accès à l'énergie propre), les projets de GNL (p. ex., LNG Canada, Goldboro) et de grands projets hydroélectriques (p. ex., Site C, Bas-Churchill).

Voici une carte qui montre où sont situés les grands projets et le secteur auquel ils sont liés en 2019. [Voir la carte interactive à jour ici.](#)



POURSUIVRE

ENJEU

- Les secteurs des ressources naturelles du Canada sont confrontés à des défis pour obtenir des investissements et assurer la construction de grands projets. Malgré des décisions réglementaires favorables, la construction de certains projets n'a toujours pas été commencée.
- Le Bureau de gestion des grands projets (BGGP) de RNCan fournit un soutien ciblé aux projets en dehors du processus d'examen réglementaire. Le Projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (TMX) et les projets d'expansion de NGTL illustrent comment le BGGP contribue à garantir des décisions positives d'investissement financier et aide les grands projets de ressources à passer aux étapes de construction et d'exploitation.

CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPALES TENDANCES DU SECTEUR

- La promotion de projets stratégiques suscite un vif intérêt au Canada, en vue de créer de nouveaux emplois et d'appuyer la relance économique post-COVID-19, de profiter des occasions de transformation et d'atteindre des objectifs régionaux ou nationaux importants.
- En dépit de régimes fiscaux robustes et d'actifs liés aux ressources de classe mondiale, la confiance des investisseurs a été mise à mal par les récents événements tels que les décisions sur le projet de quai en eau profonde Laurentia et le projet de mine de charbon Grassy Mountain, l'annulation du permis de KXL par le président Biden et les défis persistants avec la Canalisation 5 d'Enbridge aux États-Unis.

- Les défis nationaux et la concurrence internationale contribuent à l'impression qu'il est difficile de parvenir à faire construire d'importants projets axés sur les ressources au Canada. La complexité des exigences en matière de consultations autochtones, les défis judiciaires, les contraintes posées par les infrastructures et l'incertitude entourant les enjeux interterritoriaux (p. ex., espèces en péril), combinés aux prix plus bas des produits de base, contribuent à la perception d'incertitude.
- La mise en œuvre de la DNUDPA offre une possibilité d'accroître la participation des Autochtones aux secteurs des ressources naturelles et de déterminer des normes autochtones en matière de rapports environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'industrie et les groupes autochtones ont demandé au gouvernement de clarifier son approche à l'égard de l'application du « consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause » (CPLCC). S'il est appliqué correctement, le CPLCC et d'autres principes de la DNUDPA pourraient accroître la certitude quant au développement des ressources au Canada.
- De nouvelles approches peuvent simultanément faire avancer la réconciliation et la reconnaissance des droits et améliorer la certitude pour les promoteurs et les investisseurs (p. ex., prise de participation autochtone, partenariats autochtones).

[POURSUIVRE](#)

- L'annulation en 2017 de deux projets de gaz naturel liquéfié (GNL) avancés en Colombie-Britannique, d'une valeur combinée de 60 milliards de dollars, a mené à une coordination des efforts fédéraux et provinciaux pour trouver des investissements futurs. Des mesures visant à combler l'écart concurrentiel consistent à accorder une remise de droits sur l'acier fabriqué, à investir dans les infrastructures et à apporter des changements à la portée et au taux de déduction pour amortissement accéléré.
- Les Autochtones recherchent de plus en plus d'occasions de participer à toutes les phases du développement des ressources naturelles sur leurs territoires traditionnels, afin de bénéficier du développement des ressources sur le plan économique et de participer à la gestion des risques et des répercussions découlant de ces mises en valeur. Cette tendance est renforcée par la récente jurisprudence (p. ex., Tsleil-Waututh c. Canada) qui établit une norme plus élevée à respecter par le gouvernement pour s'acquitter de son devoir de consulter et d'engager un dialogue bidirectionnel avec les groupes autochtones.

NOTRE RÔLE

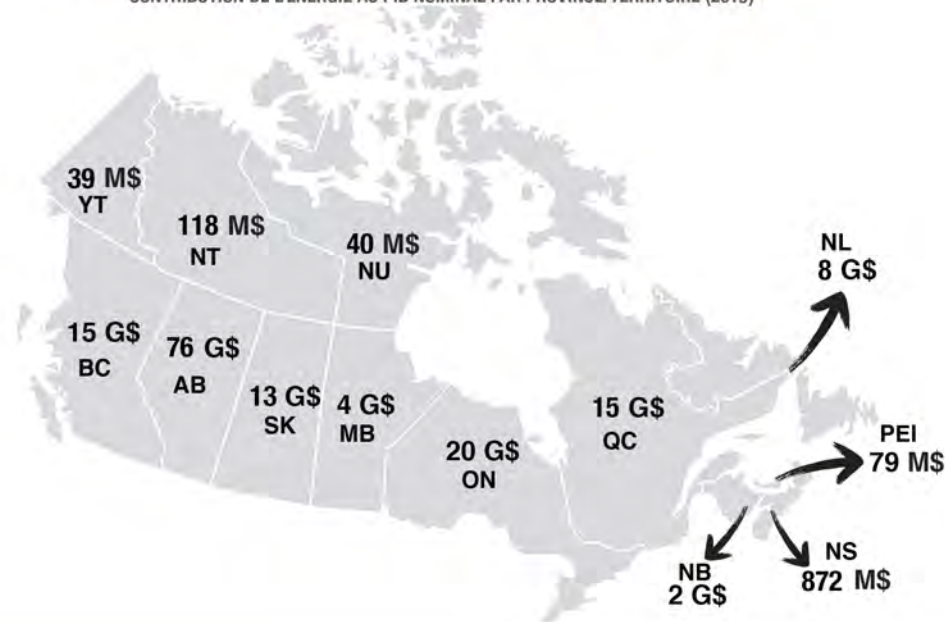
- Le BGGP-SAAR fournit un soutien stratégique pour trouver des solutions aux nouveaux enjeux transversaux qui touchent les projets de ressources. Cela consiste notamment à évaluer les répercussions des décisions réglementaires à long terme.
- Le BGGP-SAAR contribue à réaliser des projets de ressources naturelles stratégiques en renforçant les relations et les partenariats avec les collectivités autochtones pour appuyer la réconciliation, leur participation et partenariats économiques ainsi qu'un environnement favorable pour les investisseurs.
- MPMO-IARS collaboratively supports innovative engagement with all players in Canada's major natural resource projects across all sectors, creating strategic linkages between Indigenous groups, governments, and industry to facilitate sustainable long-term development of Canada's natural resources while transforming the future of Canada's major natural resource sectors.

Énergie

Le Canada possède de vastes actifs énergétiques diversifiés qui fournissent l'un des systèmes énergétiques les plus sécuritaires et abordables au monde. Le Canada est le sixième plus grand producteur d'énergie au monde, le quatrième plus grand exportateur net et le huitième plus grand consommateur. Produisant beaucoup plus d'énergie que requis pour répondre aux besoins au pays, le secteur de l'énergie représentait 23 pour cent de toutes les exportations en 2019. Cette production a vu le secteur de l'énergie employer (directement et indirectement) plus de 832 500 personnes dans l'ensemble du Canada et contribuer à 10 pour cent du produit intérieur brut nominal. L'énergie génère plus de 16,3 milliards de dollars de revenus gouvernementaux et compte pour 27 pour cent des dépenses en capital; toutefois, sa production et sa consommation totalisent aussi 82 pour cent des émissions de gaz à effet de serre du Canada.

La production d'énergie est importante pour la Fédération

CONTRIBUTION DE L'ÉNERGIE AU PIB NOMINAL PAR PROVINCE/TERRITOIRE (2019)



Intégration nord-américaine

95% DES EXPORTATIONS ÉNERGÉTIQUES VERS LES ÉTATS-UNIS

PLUS DE **100** INTERCONNEXIONS

34 LIGNES MAJEURES DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

PLUS DE **70** RACCORDEMENTS DE CANALISATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Classement Mondial

2^e sur le plan de la production d'hydroélectricité

2^e sur le plan de l'uranium

4^e sur le plan de la production pétrolière et gazière

4^e Sur le plan de l'innovation en matière de technologies propres

2^e sur le plan de l'énergie nucléaire, pays de catégorie 1

2^e sur le plan de la production d'énergies renouvelables

4^e sur le plan des biocarburants liquides

4^e sur le plan de la capacité d'énergie éolienne

POURSUIVRE

ENJEU

- Le Canada dispose de la vaste majorité des technologies dont il a besoin pour atteindre sa cible de réductions des émissions d'ici 2030, mais il aura besoin de nouvelles technologies d'énergie propre pour réaliser jusqu'aux deux tiers des réductions des émissions entre 2045 et 2050 afin d'atteindre son objectif d'émissions nettes zéro.
- Une analyse effectuée par l'Agence internationale de l'énergie indique que la demande mondiale en pétrole devrait diminuer d'environ 75 % d'ici 2050 si le monde doit demeurer sous le seuil de 1,5°C de réchauffement planétaire.
- En raison de la COVID-19, les entreprises de technologies propres éprouvent d'importants manques de liquidités, alors que l'on note des fuites de capitaux, des ententes d'investissement annulées et des perturbations de chaînes d'approvisionnement.
- Une diminution supplémentaire des activités de recherche, développement et déploiement industriels et de l'adoption des technologies pourrait affaiblir davantage la capacité d'innovation du Canada, nuire au développement de technologies d'énergie propre cruciales et à notre capacité d'atteindre nos objectifs en matière de climat.
- Pour améliorer la productivité énergétique du Canada (c.-à-d., faire plus avec la même quantité ou moins d'énergie) et rejoindre les concurrents de l'OCDE[RC1] [PN2], RNCan aide les Canadiens [RC3] [PN4] à tirer profit du marché de l'efficacité énergétique, plus particulièrement dans les secteurs des bâtiments et de l'industrie.
- RNCan contribue également à stimuler la production et la distribution de combustibles propres au Canada pour approvisionner les marchés intérieur et mondiaux, et il investit dans les activités de R-D et D dans les technologies propres clés qui sont essentielles aux futures réductions des émissions au Canada et à l'étranger.

POURSUIVRE 

CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPALES TENDANCES DU SECTEUR

Électricité

- Le coût de l'électricité au Canada se compare favorablement à celui d'autres pays, alors que son coût d'électricité résidentiel se situe au troisième rang et son coût d'électricité pour les industries se situe au neuvième rang des taux les plus bas parmi les pays de l'OCDE.
- La capacité électrique du Canada est en croissance – la capacité d'énergie éolienne a augmenté de plus de 240 pour cent au cours de la dernière décennie, celle de l'énergie solaire a crû de 175 pour cent entre 2013 et 2019, et en utilisant la biomasse disponible des secteurs forestier et agricole, le Canada devrait augmenter le nombre de ses centrales de production de bioénergie; cependant, le Canada devra plus que doubler sa production annuelle d'électricité d'ici 2050 pour alimenter une économie d'énergie propre.
- Les réseaux électriques intelligents peuvent contribuer à réduire la pression sur les prix de l'électricité en utilisant mieux la production existante, rendant possibles des niveaux accrus d'énergie éolienne et solaire à faible coût et permettant aux contribuables de devenir des « prosommateurs » pour participer au marché de l'électricité par le biais de ressources d'énergie répartie (p. ex., panneaux solaires de toit, réponse à la demande).

Combustibles propres

- Les combustibles propres sont l'une des solutions les plus efficaces pour les industries difficiles à décarboniser comme celles du ciment, de l'acier, du transport de gros tonnage et le secteur pétrolier et gazier, qui ensemble, représentent près de deux tiers de nos émissions actuelles.

- Les carburants tels que l'hydrogène, l'éthanol, le gaz naturel renouvelable, l'essence d'aviation durable et les combustibles synthétiques pourraient représenter jusqu'à 60 % ou plus de la demande d'énergie nationale du Canada d'ici 2050.
- Le Canada est déjà l'un des dix principaux producteurs mondiaux d'hydrogène. Nos entreprises de fabrication de piles à hydrogène reconnues à travers le monde emploient actuellement 2 200 travailleurs et génèrent plus de 200 M\$ de revenus.
- Avec des matières premières diversifiées à faible coût, une vaste expertise, de solides systèmes d'innovation et d'importants projets sur le point de démarrer d'un océan à l'autre, le Canada est en bonne posture pour répondre à la demande mondiale et nationale croissante en combustibles propres; le marché de l'hydrogène à lui seul devrait atteindre 11,7 T\$ d'ici 2050.
- Un avenir qui fait appel aux combustibles propres appuie l'innovation, la compétitivité, la sécurité énergétique et la création d'emploi, tout en fournissant aussi de nouveaux flux de rentrées grâce aux sous-produits forestiers et agricoles, ainsi qu'aux déchets solides municipaux.

Gaz naturel

- Le Canada se classe au sixième rang au chapitre des exportations de gaz naturel et au quatrième rang à l'échelle mondiale pour ce qui est de sa production, qui peut être durable pendant encore 200 ans au rythme de production actuel.

[POURSUIVRE](#)

- En 2019, 46 % de la production de gaz canadienne était exportée vers les États-Unis, ce qui représentait 99 % des exportations de gaz du Canada. Cependant, en plus d'être le principal marché d'exportation du Canada, les États-Unis sont récemment devenus un concurrent pour les producteurs canadiens de gaz naturel.
- Les leaders mondiaux de l'industrie tentent d'élargir la capacité de production de GNL du Canada pour l'exporter sur les marchés étrangers et accéder aux prix mondiaux.

Pétrole

- Le Canada possède les troisièmes réserves de pétrole en importance au monde (167,7 milliards de barils – 97 % dans les sables bitumineux de l'Alberta, le reste dans les formations de pétrole classique, extracôtier et de réservoirs étanches) et se classe au 4^e rang mondial sur le plan de la production et des exportations de pétrole brut
- Depuis le creux du marché en avril 2020, les prix du pétrole se sont rétablis, ce qui place les producteurs en meilleure posture pour financer des projets. Cependant, les producteurs canadiens ont choisi de limiter leurs dépenses, en finançant des projets par le biais de ressources monétaires internes plutôt que d'emprunter de l'argent, et cette façon de faire est susceptible de se poursuivre au cours des prochaines années
- Pour maintenir la contribution essentielle du secteur pétrolier et gazier à l'économie du Canada tout en atteignant les cibles de réductions des émissions de l'Accord de Paris et en respectant les engagements à atteindre la carboneutralité d'ici 2050, les cinq plus grands producteurs de sables bitumineux au Canada (MEG Energy,

Suncor, Cenovus, Imperial et CNRL) ont annoncé récemment (en juillet 2021) l'initiative pour des sables bitumineux carboneutres.

Nucléaire

- La remise à neuf des réacteurs CANDU de l'Ontario représente le plus important projet d'infrastructure au Canada (26 G\$ sur 10 ans) pour prolonger la vie du parc de réacteurs nucléaires de l'Ontario au-delà de 2050.
- Le Canada possède une chaîne d'approvisionnement complète d'énergie nucléaire, y compris les gisements à teneur élevée d'uranium les plus grands au monde en Saskatchewan et la plus grande centrale nucléaire au monde (la centrale Bruce en Ontario).
- Deuxième producteur mondial d'uranium, le Canada exporte plus de 80 pour cent de sa production
- Les petits réacteurs modulaires constituent une nouvelle technologie prometteuse, qui pourrait représenter une source d'énergie sans émissions (chaleur et électricité) permettant au Canada de respecter ses engagements en matière de climat, tout en créant des emplois et en stimulant la croissance économique.

Relations mondiales

- Le commerce international de l'énergie constitue une part vitale de l'économie du Canada. En 2019, l'énergie représentait 23 % des exportations totales de produits du Canada, atteignant 134,3 G\$. Des produits énergétiques étaient exportés dans 141 pays.

POURSUIVRE

- Les changements climatiques et la durabilité dictent maintenant la dynamique du marché mondial et les programmes gouvernementaux. Le secteur de l'énergie du Canada est en bonne posture pour attirer les investisseurs et répondre à la demande mondiale en constante évolution compte tenu de nos caractéristiques, comme nos actifs énergétiques abondants et variés, nos engagements et notre performance de chef de file mondial sur le plan environnemental, social et de la gouvernance (ESG); nos robustes mesures de protection de la propriété intellectuelle; une main-d'œuvre hautement qualifiée, des accords de libre-échange avec plus de deux tiers de l'économie mondiale; des infrastructures énergétiques et de transport fiables et rentables; un système de réglementation juste, transparent et prévisible et des bases économiques fondamentales faibles, stables et prévisibles.
- Le Canada contribue grandement à la sécurité énergétique nord-américaine. Plus de 30 lignes de transport d'électricité et 75 pipelines traversent la frontière entre le Canada et les États-Unis et appuient le commerce bilatéral de l'énergie de 181 milliards de dollars entre les deux pays. La part du lion des exportations énergétiques du Canada va aux États-Unis. Pour le Mexique, les entreprises publiques et privées canadiennes ont été une source clé de capitaux, de technologies et d'expertise. Ce niveau d'intégration énergétique a bien servi les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, leur fournissant de l'énergie abordable, produisant des niveaux impressionnants d'échange, réduisant les coûts, stimulant l'investissement privé et encourageant l'innovation.

NOTRE RÔLE

- RNCan est le principal bailleur de fonds du GC pour les activités de R-D et D menées par l'industrie et c'est lui qui effectue le plus

de recherche, développement et déploiement dans le domaine de l'énergie par le biais de ses laboratoires CanmetÉNERGIE et CanmetMATÉRIAUX.

- Le gouvernement fédéral est responsable des ressources pétrolières extracôtières du Canada et il a signé des ententes pour gérer les ressources dans les eaux près de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador
- Le gouvernement fédéral travaille de concert avec les provinces et les territoires pour faire avancer l'intégration et la coopération sur l'énergie en Amérique du Nord.
- RNCan s'efforce de faciliter plus d'échanges et d'investissements pour ses produits, ses services et ses technologies énergétiques. Ses activités comprennent des analyses de marché et de compétitivité, l'élaboration et la mise en œuvre d'ententes commerciales et d'investissements et des activités promotionnelles en collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux (c.-à-d., Affaires mondiales Canada).
- RNCan appuie la participation du Canada à des dialogues avec des partenaires principaux, en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'action stratégiques axés sur le renforcement de la coopération et l'avancement de possibilités commerciales.
- RNCan dirige aussi les travaux du Canada au sein de plusieurs forums multilatéraux, notamment le G7, le G20, l'Agence internationale de l'énergie, l'Agence internationale de l'énergie renouvelable, l'Agence pour l'énergie nucléaire, le Forum international Génération IV, le Groupe ministériel sur l'énergie propre / Mission Innovation et les Nations Unies, afin de formuler une orientation stratégique mondiale en matière d'énergie.

Exploitation minière

Le Canada est une des plus grandes nations minières au monde, alors qu'il accueille la moitié des entreprises d'exploration de mines et de minéraux cotées en bourse au monde, et de nombreuses activités minières d'importance au Canada et à l'étranger. Notre secteur des minéraux, qui comprend des activités d'exploration, d'exploitation et de soutien connexes, le traitement primaire et la fabrication de produits en aval, crée des emplois et contribue à l'activité économique dans toutes les régions du Canada.

Les compagnies minières canadiennes sont actives dans plus de 96 pays à travers le monde et le Canada fait preuve de leadership international en matière d'exploitation minière durable et responsable.

Le Canada est aussi reconnu à l'échelle mondiale pour son excellence en géosciences et en sciences minières et en innovation.

La dotation en minéraux et en métaux du Canada est l'une des plus riches au monde et constitue un important moteur économique dans tout le pays.

Le Canada est bien classé dans les indicateurs mondiaux de compétitivité

Marché (secteur) minier

49 % des financements miniers mondiaux *tsx/tsx-v*

Exploration

15 % des budgets mondiaux dépensés au Canada (non ferreux)

Investissement

les plus attractifs pour l'investissement dans les minéraux
Mining Journal

Meilleure taxe la plus basse

L'une des nations minières ayant le taux d'imposition effectif le plus bas

2^e en matière de protection des investisseurs

parmi 144 nations (Banque mondiale)

Éducation

Part la plus élevée de qualifications tertiaires parmi les pays de l'OCDE

CHIFFRES CLÉS

+ 60

Minéraux et métaux produits

~200

Mines actives

107 G\$

PIB direct et indirect du secteur des minéraux et des métaux en 2020

82 G\$

Investissements du secteur privé prévus au cours de la prochaine décennie

12 G\$

Investissement en 2020

692 000

Emplois directs et indirects du secteur des minéraux et des métaux en 2020

102 G\$

Produits minéraux et métalliques exportés en 2020

44 G\$

Valeur des minéraux et des métaux expédiés depuis les mines en 2020



POURSUIVRE ▶

ENJEU

La perspective du secteur des minéraux et des métaux du Canada a changé en réaction au protectionnisme croissant, au recadrage des chaînes de valeur, à la pandémie de COVID-19 et aux plans climatiques mondiaux de plus en plus ambitieux. Ces changements ont mis en évidence l'importance de chaînes d'approvisionnement mondiales stables et diversifiées pour réduire les perturbations économiques et les risques géopolitiques.

Les sociétés et les investisseurs évaluent aussi de plus en plus la performance environnementale et les pratiques éthiques de l'industrie quand vient le temps de prendre des décisions sur les projets et les investissements, y compris par le biais de l'utilisation de paramètres environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Étant donné ces tendances mondiales, RNCan se voit offrir de nouvelles possibilités de transformer le secteur canadien des minéraux et des métaux en un leader innovateur, respectueux de l'environnement et fiable en matière de chaînes de valeur internationales, depuis la découverte et l'extraction des minéraux jusqu'à la conception et aux opérations en utilisant des technologies d'énergie propre et renouvelable pour soutenir la concurrence au sein de la nouvelle économie mondiale. Les ressources naturelles du Canada comprennent une variété de minéraux classiques et critiques qui peuvent appuyer des chaînes d'approvisionnement stables, la sécurité internationale et la prospérité à long terme.

CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPALES TENDANCES DU SECTEUR

- **Le Canada est l'un des plus grands producteurs mondiaux de minéraux et de métaux et le secteur minier représente une part importante de l'économie du Canada.**

- En 2020, le secteur des minéraux et des métaux a rapporté directement et indirectement 107 G\$ au produit intérieur brut (PIB) du Canada et compté pour 21 pour cent de toutes les exportations du Canada, employant directement 377 000 travailleurs (et environ 315 000 indirectement), dont 16 500 Autochtones et en faisant ainsi le deuxième employeur privé d'Autochtones au Canada.
- Les cinq principaux produits minéraux selon leur valeur en 2020 étaient l'or, le minerai de fer, le charbon, le cuivre et la potasse. Leur valeur combinée s'élevait à 39,5 milliards de dollars, représentant deux tiers de la valeur totale de la production de minéraux.
- La Bourse de Toronto (TSX) et la Bourse de croissance TSX (TSXV) sont les principaux lieux d'inscription pour les compagnies d'exploration minière et minérale, avec plus de 1 100 émetteurs en 2020, représentant 43 % des inscriptions à l'échelle mondiale.

- **Le Canada jouit d'une forte présence dans le secteur minier partout au monde. En 2019, les compagnies minières canadiennes étaient présentes dans 96 pays étrangers et les actifs à l'étranger étaient évalués à plus de 260 G\$.**

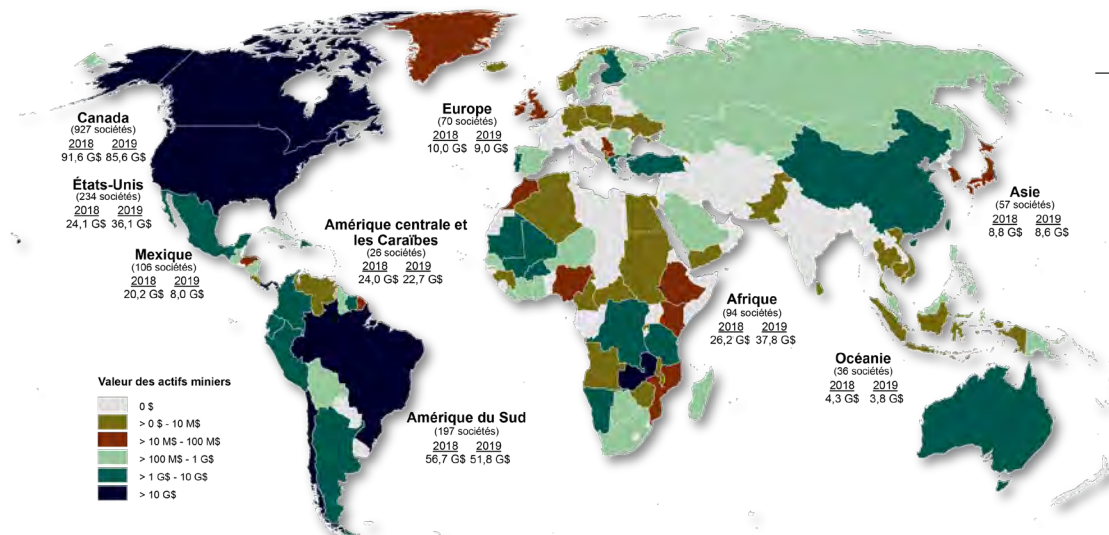
- Cela représente une passerelle pour l'exportation des connaissances, de l'expertise et des produits miniers canadiens, et pour des milliers de fournisseurs de biens et services à l'industrie.
- Le gouvernement du Canada a un rôle à jouer pour mettre de l'avant un comportement commercial responsable à l'étranger et tenter de s'assurer que les compagnies minières canadiennes respectent des normes éthiques élevées de

même que les normes de conduite responsables reconnues à l'échelle internationale.

- Même si la production mondiale des produits de base requis pour assurer la transition vers l'énergie propre s'accélère, la position du Canada en tant que producteur de premier plan a reculé :
 - Le Canada est passé du 3^e rang pour le nickel et le cobalt en 2015 au 6^e rang en 2020; les augmentations mondiales ont surpassé le rythme de production stable du Canada.
 - Alors que la demande pour ces produits de base et d'autres métaux s'accélère, le Canada a la possibilité d'attirer les investissements.
 - La production accrue au Canada a été ralentie par des pénuries de main-d'œuvre qualifiée, un manque d'infrastructure dans les régions éloignées et des défis liés à la réglementation.

- **Le leadership et la performance relativement aux paramètres ESG continuent d'être une priorité clé pour le secteur.**

- Les solides réalisations ESG du Canada font état de sa capacité d'attirer les investissements directs étrangers (IDE) alors que les investisseurs tiennent de plus en plus compte de ces facteurs dans leurs décisions.
- Dans le contexte de la demande croissante pour des minéraux critiques, les alliés se tournent vers le Canada en tant que partenaire fiable et source responsable et durable de minéraux critiques, y compris les États-Unis, le Japon, la Corée et l'U.E.
- Le Canada occupe une position privilégiée pour tirer parti de ces avantages en augmentant la production et le traitement intérieurs, en prenant plus d'engagements en matière d'approvisionnement responsable mondial, en rehaussant les normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et en prenant des initiatives de traçabilité de la chaîne d'approvisionnement.
- Plus de 600 communautés des Premières Nations, Inuits et Métisses sont situées dans un rayon de 100 km d'un grand projet de minéraux au Canada, et plus de 200 entreprises autochtones approvisionnent actuellement l'industrie extractive.
 - De nombreuses communautés autochtones créent des sociétés de développement économique dans le cadre d'ententes sur les répercussions et les avantages (ERA) avec l'industrie et établissent des entreprises à l'intérieur des services miniers et des chaînes d'approvisionnement.



POUSUIVRE

- Les partenariats entre les compagnies minières et les communautés autochtones sont devenus pratique courante pour les compagnies minières qui œuvrent au Canada.
- **Le secteur des minéraux et des métaux du Canada compte profiter de la demande croissante en technologies d'énergie propre et renouvelable, et d'une collaboration accrue avec ses partenaires internationaux.**
 - Au cours des 10 à 15 prochaines années, l'adoption croissante de l'énergie renouvelable (p. ex. solaire, éolienne) et des véhicules électriques devrait avoir un grand impact sur la demande en minéraux et en métaux produits au Canada.
 - Les États-Unis constituent le marché international le plus important pour les matériaux raffinés des minéraux critiques, une relation qui a été favorisée par le biais du Plan d'action conjoint pour la collaboration dans le domaine des minéraux critiques entre le Canada et les États-Unis. Le Canada est déjà un important fournisseur de 13 des 35 minéraux jugés critiques par les États-Unis et il a la capacité d'en fournir de nombreux autres.
 - En mars 2021, RNCan a annoncé une [liste des minéraux critiques du Canada](#), qui comprend 31 minéraux et métaux jugés essentiels pour le succès économique durable du Canada et de nos alliés.
 - Déjà un des principaux producteurs mondiaux de cuivre, de nickel et de cobalt, le Canada a également un certain nombre de projets miniers avancés pour les éléments des terres rares, le lithium et le graphite – intrants essentiels dans les batteries, les VE et les technologies d'énergie propre.
- Le Canada profite d'un solide écosystème d'innovation minière, y compris le réseau d'Accélérateur de commercialisation d'innovation minière (ACIM) à Sudbury, en Ontario, annoncé récemment et financé par le fédéral.
- L'innovation dans le secteur minier et parmi les fournisseurs se concentre en grande partie sur la nécessité d'améliorer l'efficacité, de réduire les déchets et les émissions, et de mettre en œuvre des solutions de traitement des eaux.
- **L'industrie minière du Canada a su gérer les répercussions de la pandémie aussi bien ou encore mieux que de nombreuses industries, et elle va de l'avant dans le cadre de la relance économique.**
 - La plupart des gouvernements du Canada ont jugé que le secteur minier est un service essentiel ou n'ont pas exigé que les activités minières cessent, ce qui a atténué les perturbations. De plus, le secteur s'est adapté, alors que certaines entreprises ont produit des fournitures médicales et investi dans la recherche pour contrer la pandémie.
 - Au printemps 2021, la confiance des investisseurs et l'optimisme quant à la relance économique mondiale ont aidé à hausser les prix des minéraux et des métaux (et la volatilité des prix a reflété des préoccupations quant à l'inflation), créant ainsi une perspective positive pour l'industrie des minéraux et des métaux du Canada.

POURSUIVRE 

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DU
TRAVAIL AVEC VOUS ET
VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

EXPLOITATION MINIÈRE

- Le financement de l’exploration et du développement des mines a augmenté, et l’emploi dans le secteur minier canadien a rebondi. On s’attend d’ailleurs à une augmentation sur 12 mois étant donné que davantage de mines reviennent à leur niveau de production pré-pandémie.
- Le PIB de l’industrie minière a aussi augmenté pendant le premier trimestre de 2021 et était supérieur au niveau pré-pandémique de 2018.
- La concurrence pour de nouveaux capitaux et la volatilité des prix continuent de représenter des défis de longue date dans le secteur.

NOTRE RÔLE

RNCan est un centre d’expertise politique et de sciences de calibre mondial sur des sujets qui touchent l’industrie minière, y compris la recherche et l’innovation pour une exploitation minière verte, des géosciences qui appuient l’exploration et des travaux pour faire avancer la collaboration nationale et internationale qui encourage et met de l’avant un secteur minier durable et innovateur.

Ressources naturelles Canada offre également un leadership international en travaillant avec ses partenaires principaux pour faire avancer la transparence et l’approvisionnement responsable dans le secteur minier.

Grands projets

Énergie

Exploitation minière

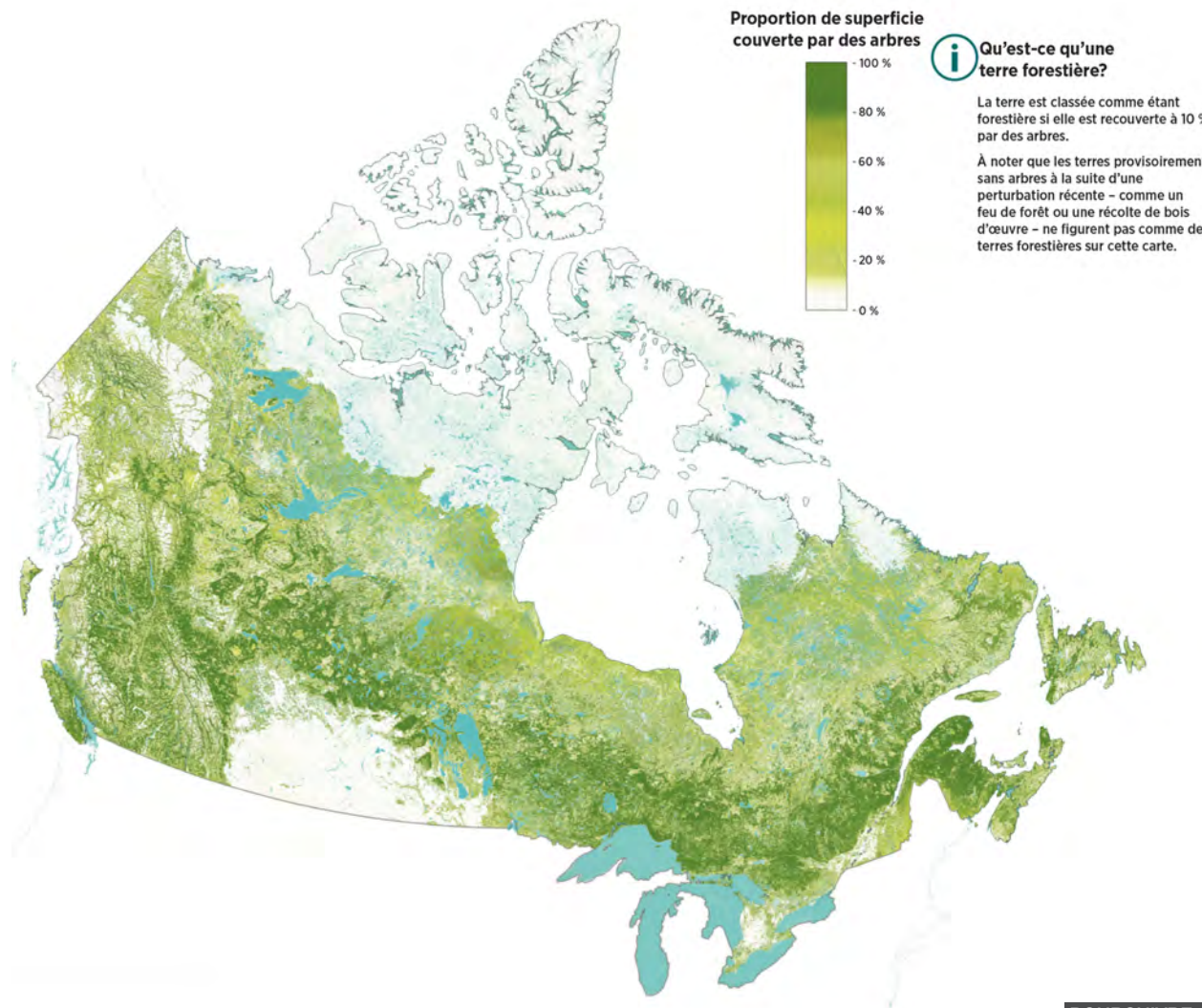
Forêts

Autochtones

Science et innovation

Forêts

Comptant 9 % des forêts et représentant près de 9 % du commerce des produits forestiers du monde, le Canada est un chef de file mondial du secteur forestier. Le secteur représente sept pour cent des exportations du Canada, injectant plus de 25 milliards de dollars dans le PIB nominal et fournissant des emplois directs pour environ 185 000 personnes dans l'ensemble du pays. Il est l'un des principaux moteurs économiques pour 300 collectivités et emploie plus de 11 600 Autochtones partout au pays. Les produits forestiers du Canada montrent la voie de la bioéconomie naissante : des plastiques biodégradables aux édifices à faible empreinte carbone. Les sous-secteurs des forêts sont hautement intégrés; le sous-secteur de la foresterie et de l'exploitation forestière fournit la fibre ligneuse au sous-secteur de la fabrication de produits du bois, qui fournit la fibre résiduelle au sous-secteur des pâtes et papiers. La bioéconomie circulaire comprend des technologies et des produits qui tirent profit des sources de carbone renouvelables pour remplacer les matériaux, les produits chimiques et les combustibles fossiles et produire des biens à valeur ajoutée à partir des déchets.



POURSUIVRE

ENJEUX

Menaces à long terme pour la compétitivité :

- **Baisse de l'approvisionnement en fibre, réduisant la fabrication de produits forestiers et faisant augmenter le coût de la fibre.** De multiples perturbations naturelles menacent l'approvisionnement en bois d'œuvre du Canada.
 - Les ravageurs, les incendies de forêt et les initiatives de conservation ont déjà grandement réduit la fibre disponible et d'autres réductions sont anticipées. Par exemple, depuis 2000, la disponibilité du bois-d'œuvre résineux au Québec et en Colombie-Britannique a diminué de 25 % et de 9 %, respectivement.
- **La baisse structurelle de la demande en papier graphique (c.-à-d., papier journal) a bouleversé une industrie de soutien.** Depuis l'an 2000, la demande en papier journal en Amérique du Nord a reculé d'environ 10 % par année.
- **Toutes les formes de protectionnisme commercial dans les marchés mondiaux nuisent au secteur forestier canadien orienté vers les exportations.** Plus des deux tiers des produits forestiers sont exportés. Les droits sur le bois d'œuvre résineux réduisent la compétitivité à travers le secteur et mettent une pression sur les liquidités financières. Jusqu'à maintenant, on estime que les exportateurs canadiens ont payé plus de 5,4 G\$ en droits.
- **Le secteur des forêts est hautement tributaire du commerce :** Les différends commerciaux, principalement le différend sur le bois d'œuvre avec les États-Unis, et le déclin à long terme de l'industrie du papier, menacent les marchés qui sont cycliques au mieux.

CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPALES TENDANCES DU SECTEUR

La pandémie de COVID-19 et la relance économique inégale

La pandémie de COVID-19 a entraîné un choc immédiat et sévère sur la demande de quelques-uns des produits forestiers principaux, ayant poussé à la limite les liquidités, plus particulièrement pour les entreprises de pâtes et papiers. La pandémie qui a mené à l'effondrement de la publicité et à la chute de la demande en papier journal, a aussi intensifié la baisse du segment du papier graphique, alors que la demande a été réduite de façon permanente de 40 % à l'intérieur d'à peine quelques mois. Les chaînes d'approvisionnement, les liens de transport et la logistique ont été grandement perturbés, exacerbant les enjeux qui existaient déjà et empêchant les producteurs d'offrir leurs produits sur les marchés.

La relance inégale à l'intérieur du secteur forestier a exacerbé les déséquilibres régionaux dans ce secteur. En général, les régions de l'ouest dominent la fabrication de produits du bois, alors que les régions du centre et de l'est se concentrent davantage sur les pâtes et papiers. En raison de la forte demande pour les rénovations et les mises en chantier en Amérique du Nord, le sous-secteur de la fabrication de produits du bois a profité des prix exorbitants du bois-d'œuvre résineux qui se sont poursuivis en 2021. Les activités de fabrication de pâtes et papiers continuent d'éprouver des difficultés, particulièrement les segments du papier traditionnel qui fait face à une diminution de la demande irréversible.

[POURSUIVRE](#)

Près de 18 000 travailleurs du secteur forestier ont été touchés par les fermetures et les compressions liées à la pandémie et ils ne se sont pas rétablis équitablement : 91 % des travailleurs de la fabrication de produits du bois ont repris le travail, comparativement à 52 % dans les pâtes et papiers. Il y aura probablement une demande pour les programmes de transition des travailleurs à court terme, qui sera compliquée en raison de défis tels que l'absence d'infrastructures sociales clés, p. ex., soins de santé, éducation, etc. De plus, le coût des nouvelles exigences en matière de santé et sécurité a été assumé par les producteurs.

- On estime que plus de 130 installations ont fermé ou réduit leurs activités en raison de la pandémie de COVID-19, touchant près de 18 000 employés
- La pandémie a exacerbé les défis auxquels le secteur faisait déjà face (p. ex., disponibilité de l'approvisionnement en fibre, différend sur le bois d'œuvre avec les États-Unis).
- La relance est inégale à travers les sous-secteurs des forêts
 - Sous-secteur de la fabrication de produits du bois :
 - 114 des 121 installations ont recommencé leurs activités (94 %);
 - ~13 800 des 15 000 employés touchés travaillent dans des usines qui ont repris (93 %).
 - Sous-secteur des pâtes et papiers :
 - 8 des 17 installations ont recommencé leurs activités (47 %);
 - ~2 600 des 5 000 employés touchés travaillent dans des usines qui ont repris (52 %).

NOTRE RÔLE

- La compétitivité du secteur forestier de RNCan et ses programmes de solutions fondées sur la nature continueront de stimuler la diversification de l'industrie et d'appuyer une relance verte et inclusive.
- Le Service canadien des forêts (SCF) mène des recherches scientifiques sur les forêts du Canada, qui éclairent la planification de la gestion forestière et les décisions stratégiques à son égard. Le SCF propose des programmes de recherche nationaux dans les domaines suivants :
 - Gestion des risques d'incendie de forêt;
 - Ravageurs forestiers, tels que le dendroctone du pin ponderosa et la tordeuse des bourgeons de l'épinette;
 - Effets cumulatifs des multiples activités de développement des ressources;
 - Adaptation aux changements climatiques et atténuation des impacts;
 - Aménagement forestier durable;
 - Solutions faisant appel à la fibre.

[POURSUIVRE](#) 

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DU
TRAVAIL AVEC VOUS ET
VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

FORÊTS

- Avec la participation du milieu universitaire, de l'industrie et de collaborateurs gouvernementaux et non gouvernementaux, le SCF a élaboré des programmes de recherche nationaux sur 10 ans pour fournir des connaissances prospectives et s'assurer que les décisions politiques prises aujourd'hui procureront des avantages à long terme pour les Canadiens dans un environnement biophysique qui évolue rapidement. Cette recherche appuie les efforts des provinces et des territoires en vue d'une gestion intégrée et innovante du paysage. Le maintien de la collaboration de RNCan avec les provinces et territoires et ses partenaires de l'industrie permettra de continuer à développer les débouchés commerciaux, de soutenir l'innovation et d'accroître la participation utile des Autochtones au secteur forestier. Cela permettra de garantir que le secteur forestier continue de demeurer un fer de lance économique solide de collectivités rurales et autochtones vibrantes, tout en contribuant à l'atténuation du climat et aux efforts d'adaptation.

Grands projets

Énergie

Exploitation minière

Forêts

Autochtones

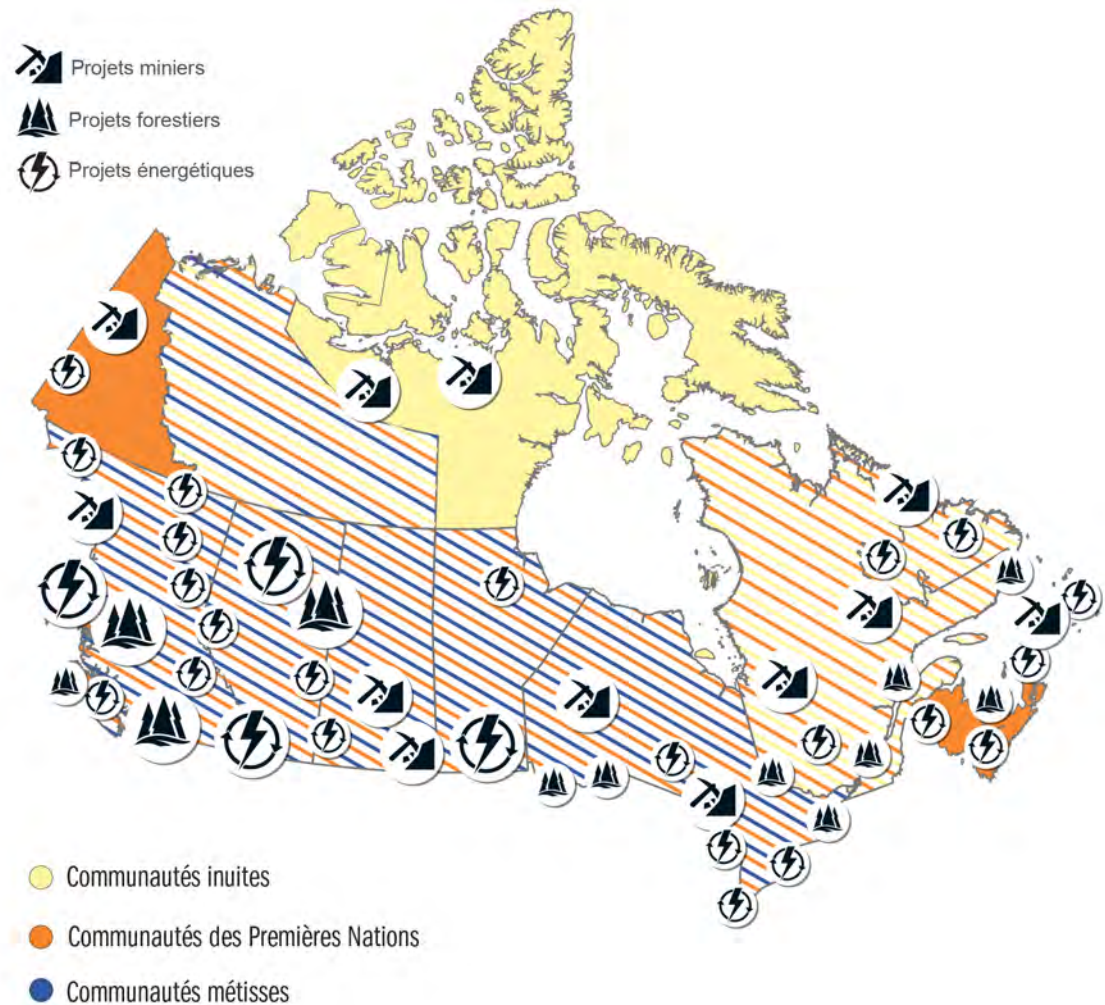
Science et innovation

Autochtones

Les partenariats entre la Couronne et les Autochtones sont essentiels pour mettre en valeur le potentiel de tous nos secteurs des ressources naturelles. RNCan est déterminé à encourager des relations significatives avec les groupes autochtones, tout en faisant avancer la réconciliation économique, en assurant une reprise économique inclusive, en appuyant la capacité communautaire et en développant des partenariats innovateurs pour soutenir la croissance durable des secteurs des ressources naturelles du Canada.

ENJEU

- Former et maintenir des partenariats significatifs avec les peuples autochtones permet aux secteurs des ressources naturelles du Canada de prospérer.



POUSUIVRE

CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPALES TENDANCES DU SECTEUR

- L'exploitation et les projets de ressources naturelles se déroulent sur le territoire traditionnel autochtone et offrent d'importantes possibilités économiques pour les travailleurs, les collectivités et les entreprises autochtones. La plupart des projets de ressources se situent à moins de 100 km d'une communauté autochtone et le secteur des ressources naturelles est le plus grand employeur de peuples autochtones au Canada. Les entreprises autochtones sont aussi plus de 40 fois aussi susceptibles de participer au secteur de l'extraction des ressources que l'entreprise canadienne moyenne, les emplois liés au pétrole et au gaz se situant parmi les six postes les mieux rémunérés pour les femmes autochtones.
- L'économie autochtone et l'économie des ressources naturelles au Canada sont étroitement liées :


[POURSUIVRE](#)

- À la suite de l'adoption de la *Loi constitutionnelle de 1982*, des décisions judiciaires subséquentes ont reconnu et confirmé les droits des Autochtones. Des décisions clés ont établi que les droits autochtones continuent d'exister et que la Couronne a l'obligation de tenir des consultations auprès des groupes autochtones et, lorsque cela est approprié, de prendre des mesures d'accommodement, lorsqu'elle considère que l'exécution d'un projet pourrait avoir des répercussions négatives sur les droits ancestraux ou issus de traités potentiels ou établis. Le Projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (TMX) a changé notre manière de mener des consultations, en garantissant un dialogue bidirectionnel significatif pour répondre aux préoccupations soulevées par les groupes autochtones. **Plus récemment, des changements de climat stratégiques, jumelés à des engagements ambitieux du gouvernement du Canada, ont permis de mieux répondre aux attentes des peuples autochtones.** Plus particulièrement :
 - l'introduction d'une portée plus vaste aux tables de négociation (notamment les processus de reconnaissance des droits autochtones et de leur autodétermination) ;
 - des mesures d'accommodement propres aux communautés (telles que celles qui ont été négociées pour le projet TMX),
 - des engagements liés aux consultations et à la mobilisation (par exemple, le codéveloppement de politiques et de législations) ;
 - l'adoption du projet de loi C-15 pour appliquer la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- Les politiques et pratiques fédérales doivent se poursuivre pour suivre les changements touchant les lois et le paysage ainsi que satisfaire les attentes des peuples autochtones et de l'ensemble de la population canadienne.
- La pandémie de COVID-19 a touché les entreprises et les collectivités autochtones de façon disproportionnée, en raison de leurs liens économiques étroits avec les secteurs des ressources naturelles. Les pertes économiques dans les secteurs des ressources naturelles entraînent des effets multiplicateurs au sein des collectivités autochtones en raison des pertes d'emploi permanentes, des activités réduites et des fermetures et des pressions financières créées directement ou indirectement par la pandémie. Le gouvernement a pris des engagements envers une reprise économique inclusive, qui touche de nombreux programmes de RNCan dans tous les secteurs.

NOTRE RÔLE

- RNCan participe au processus de réconciliation pangouvernemental, et continue de soutenir les tables rondes sur la reconnaissance des droits autochtones et l'autodétermination avec les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits.
- RNCan propose des données scientifiques, des connaissances et d'autres données sur les ressources naturelles, à l'appui des discussions et des décisions prises lors des réunions de ces tables.
- RNCan conçoit ses initiatives de programmes, de politiques et de recherches d'une manière qui englobe plus particulièrement des

POURSUIVRE 

mesures pour valoriser et privilégier les intérêts et la participation des Autochtones aux secteurs des ressources naturelles, dans le but de mettre en œuvre des approches en matière de financement fondées sur les distinctions à l'intérieur des programmes en place et à venir.

- Le Ministère fournit une direction et des conseils à l'échelle fédérale sur les enjeux liés à la participation des Autochtones aux secteurs de la foresterie, de l'exploitation minière, du pétrole et du gaz ainsi que de l'énergie propre.
- RNCan a élaboré un Cadre et une feuille de route vers la réconciliation avec les peuples autochtones pour placer RNCan en position d'accomplir d'importants progrès vers la réconciliation avec les Autochtones. Chaque secteur élabore actuellement un plan de travail pour mettre en œuvre les recommandations particulières qui ont été énoncées dans le rapport. Dans le cadre de l'engagement du Ministère à l'égard de la Diversité et de l'inclusion, RNCan mobilise les secteurs et collabore avec les autres ministères pour faire progresser les dossiers clés du programme de réconciliation du Canada, notamment :
 - mettre en œuvre la DNUJPA en tant que cadre de travail pour harmoniser les lois et les politiques fédérales et veiller à ce qu'elles créent une base pour bâtir les relations et créer une équité;
 - renforcer la compréhension des répercussions de la Déclaration des Nations Unies sur la compétitivité économique, l'IDE et le développement des ressources au Canada;
 - aborder les Appels à la justice pour les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) dans les

industries extractives et se pencher sur les préoccupations soulevées aux tables de consultation au sujet de l'incidence de la violence fondée sur le sexe dans le contexte du secteur des ressources naturelles (p. ex., campements de travailleurs);

- renforcer la littératie culturelle de RNCan par le biais d'activités découlant du rapport Unis dans la diversité par le biais de programmes d'éducation et de stratégies de recrutement, de promotion et de maintien en poste;
- élaborer un Plan des sciences autochtones de RNCan pour aborder les connaissances autochtones et l'engagement à l'égard de l'éthique et de la recherche en empruntant des approches aux ministères participant à la grappe iSTEM (STIM autochtones);
- créer un Comité consultatif autochtone pour améliorer la participation significative des peuples et des organisations autochtones relativement au mandat de RNCan.
- Prodiguer des conseils sur les répercussions de traités modernes pour les activités ministérielles, y compris la coordination de l'**Évaluation des répercussions des traités modernes** (ERTM) pour toutes les présentations au Cabinet de RNCan, la coordination des renseignements ministériels pour les **négoiations des traités modernes** en cours et la préparation des documents d'information pour appuyer la participation de RNCan au **Comité de surveillance des sous-ministres (CSSM) sur la mise en œuvre des traités modernes**.

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DU
TRAVAIL AVEC VOUS ET
VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

SCIENCE ET INNOVATION

Science et innovation

La science au sein de RNCan joue un rôle essentiel et unique pour favoriser l'innovation au sein des industries des ressources naturelles du Canada. Profitant de vastes installations et centres de recherche d'un bout à l'autre du pays, les scientifiques de RNCan contribuent à générer et à transférer de nouvelles connaissances, de nouvelles technologies et de nouveaux outils encourageant l'innovation, promouvant le développement durable et améliorant la productivité. Cela comprend la mise au point de produits et de services scientifiques et technologiques visant à appuyer les règlements, les normes et les codes qui améliorent la compétitivité des entreprises canadiennes et modernisent l'environnement réglementaire du Canada.

ENJEU

La science et l'innovation sont essentielles afin de trouver des solutions permettant de lutter contre les changements climatiques, de favoriser la transition énergétique et de faire progresser l'économie numérique. La politique publique innovatrice et la prise de décision fondée sur des données probantes sont essentielles pour permettre que la science et la technologie jouent un rôle de premier plan et faire avancer les secteurs des ressources naturelles du Canada.

POURSUIVRE 

Grands projets

Énergie

Exploitation minière

Forêts

Autochtones

Science et innovation

CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPALES TENDANCES DU SECTEUR

Le Canada dispose d'une abondance de ressources naturelles qui contribuent à notre économie. RNCan fournit une expertise scientifique dans les secteurs de l'énergie, de la foresterie et de l'exploitation minière. Cette expertise est diversifiée : allant de géologues, de biologistes, de chimistes, de physiciens et d'ingénieurs, à des développeurs de systèmes informatiques et des techniciens spécialisés en laboratoire, en passant par des économistes, des géographes et des sociologues. RNCan fournit les conseils scientifiques d'experts qui sous-tendent des produits et services tels que l'établissement des cartes géologiques et de risques, les inventaires forestiers et la cartographie numérique de nivellement.

Les scientifiques et le personnel technique représentent à eux seuls (sans compter ceux qui travaillent dans les sciences sociales) près de la moitié (48 %) de l'effectif du ministère. Avec de grands centres de recherche d'un bout à l'autre du pays et plus de 60 % (573 M de dollars en 2018-2019) du budget du ministère qui appuie la science et la technologie (S et T), RNCan fournit les conseils scientifiques d'experts qui sous-tendent des produits et services tels que le développement de technologies de l'énergie innovatrices, l'établissement des cartes géologiques et de risques, les inventaires forestiers et la cartographie numérique de nivellement.

Nous concentrons nos efforts sur ce qui suit :

1. mener des recherches, fournir des renseignements et des données scientifiques, appuyer les processus réglementaires, maintenir des limites et mettre en œuvre des programmes ciblés;
 2. élaborer des plans et des processus pour veiller à ce que l'écosystème des S et T de RNCan soit bien positionné pour profiter des possibilités et réagir dans un environnement en transition ;
 3. développer et promouvoir les capacités en S et T au moyen de technologies numériques de pointe;
 4. maintenir une culture d'intégrité scientifique pour garantir la rigueur, la pertinence et la réputation de RNCan et de son expertise.
- **La science et les preuves empiriques doivent jouer un rôle de premier plan dans la prise de décision et le public qui finance la science doit y avoir accès.** RNCan est déterminé à veiller à ce que les décisions liées aux secteurs des ressources naturelles du Canada soient fondées sur la science, des faits et des données probantes communiqués au public.

POURSUIVRE 

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE DU
TRAVAIL AVEC VOUS ET
VOTRE ÉQUIPECOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRECOMMENT NOUS VOUS
APPUYONSUNE ÉCONOMIE
CANADIENNE FONDÉE
SUR LES RESSOURCESSECTEURS
PRIORITAIRESGUIDE
DES ACRONYMES

SCIENCE ET INNOVATION

NOTRE RÔLE

- RNCa a le mandat de fournir une expertise scientifique et d'appuyer le développement et l'utilisation durables des secteurs des ressources naturelles du Canada.
- Au moyen de subventions, de contributions et d'autres incitatifs, RNCa encourage la recherche, le développement et la démonstration externes ainsi que l'adoption de technologies, afin de faire progresser la science et l'innovation dans les secteurs des ressources naturelles.
- Dans le cadre de notre responsabilité principale à l'égard de la science des ressources naturelles et de l'atténuation des risques, la science et la technologie de RNCa améliorent la gestion des risques et des urgences causés par l'homme par le biais de nombreuses initiatives principales.
- RNCa soutient les secteurs des ressources naturelles tant sur le plan national que sur le plan international, en générant des connaissances scientifiques de premier ordre pour faire avancer l'innovation technologique.
- RNCa est aussi l'organisme de financement centralisé des activités de R-D sur l'énergie à travers les laboratoires fédéraux, réalisant des programmes de R-D sur l'énergie de longue date qui accélèrent l'innovation aux premières étapes des technologies de l'énergie jusqu'aux étapes de mise en marché et d'adoption.

Grands projets

Énergie

Exploitation minière

Forêts

Autochtones

Science et innovation

AATC – Association des Arpenteurs des Terres du Canada

ACÉ – Association canadienne de l'électricité

ACEUM – Accord Canada-États-Unis-Mexique

ACIA – Agence canadienne d'inspection des aliments

ACPE – L'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs

ACPP – Association canadienne des producteurs de pétrole

ACS+ – Analyse comparative entre les sexes plus

AEIC – Agence d'évaluation d'impact du Canada

AIPRP – Demande d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels en ligne

ALENA – Accord de libre-échange nord-américain

AMC – Affaires mondiales Canada

AMC – l'Association du minière du Canada

ANC – Association nucléaire canadienne

APAIN – Analyse de la population active Inuite du Nunavut

APEC – Canada et la Coopération économique Asie-Pacifique

APFC – L'association des produits forestiers du Canada

APN – l'Administration du pipe-line du Nord

ASM – Secteurs d'approvisionnement et services miniers

BCP – Bureau du Conseil privé

BGGP – Bureau de gestion des grands projets

BPA-Ouest – Bureau des partenariats avec les Autochtones – Ouest

BPSIMH – Bureau de la politique stratégique et de l'investissement en matière d'hydrocarbures

BRDE – Bureau de recherche et de développement énergétiques

BSM – Bureau du sous-ministre

BSMA – Bureau du sous-ministre adjoint

BSP – Bureau du scientifique principal

CAF – Cour d'appel fédérale

CCGM – Comité de coordination de la gestion ministérielle

CCIE – Centre canadien d'information sur l'énergie

CCME – Conseil canadien des ministres de l'environnement

CCMF – Conseil canadien des ministres des forêts

CCNUCC – Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

CCR – Centre de compétences en réglementation

CCSA – Comités consultatifs et de surveillance autochtones

CCSN – Commission canadienne de sûreté nucléaire

CdF – Cercle de feu

CIFAR – L'Institut canadien de recherches avancées

CIFFC – Centre Interservices des Feux de Forêt du Canada

CGC – Commission géologique du Canada

CGM – Comité de gestion du Ministère

CMA – Comités ministériels d’audit

CMEM – Conférence des ministres de l’énergie et des mines

CMREE – Comité de mesure du rendement, d’évaluation et d’expérimentation

CMS – Caribou des montagnes du Sud

CPLCC – Consentement Préalable, donné Librement et en Connaissance de Cause

CTM – Corporation Trans Mountain

DA – Droits antidumping

DAE – Direction de l’audit et d’évaluation

DNUDPA – Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

DoJ – Ministère de la Justice

DT – Discours du Trône

DUDR – Division de l’uranium et des déchets radioactifs

EACL – Énergie atomique du Canada limitée

EAE – Entreprises appartenant à l’État

EBI – Ententes bilatérales intégrées

ECCC – Environnement et Changement climatique Canada

EDSC – Emploi et Développement social Canada

EI – évaluation d’impact

EPCRE – L’énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées

EPS – Education post-secondaire

ESG – critères environnementaux et Sociaux de gouvernance

FPT – fédérale, provinciaux et territoriaux

GC – Gouverneur en conseil

GC – Gouvernement du Canada

GEM – Géocartographie de l’énergie et des minéraux

GES – Gaz à effet de serre

GNL – gaz naturel liquéfié

GoCo – Dont le gouvernement est propriétaire, mais exploité par un entrepreneur

IA – Intelligence artificielle

IAEA – Agence internationale de l’énergie atomique

IARDD – Initiative autochtone pour réduire la dépendance au diesel

IEA – Agence internationale de l’énergie

IGC – Initiative géoscientifique ciblée

IIC – l’Initiative Impact Canada

INFC – Infrastructure Canada

IPCC – Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat

IPR – l’Initiative des partenariats en matière de ressources

ISDE – Innovation, Sciences et Développement économique Canada

ISO – l’Organisation internationale de normalisation

LAI – Loi sur l’accès à l’information

LCEE – Loi canadienne sur l'évaluation environnementale

LEI – Loi sur l'évaluation d'impact

LEP – Loi sur les espèces en péril

LLEI – Loi sur les licences d'exportation et d'importation

LNC – Laboratoires Nucléaires Canadiens

LPRP – Loi sur la protection des renseignements personnels

LRCE – Loi sur la Régie canadienne de l'énergie

LRIMN – Loi sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaire

LSRN – Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires

MC – Mémoires au Cabinet

MINO – Bureau du ministre

MOA – Mémoire d'accord

OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques

OCNEHE – l'Office Canada – Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers

OCTLHE – Office Canada – Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

OEE – Office de l'efficacité énergétique

OMC – Organisation mondiale du commerce

OPG – Ontario Power Generation

ORAE – l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie

PACC – Programme d'adaptation aux changements climatiques

PCMM – Plan canadien pour les minéraux et les métaux

PCP – Programme de croissance propre

PEI – Plan d'emploi des Inuits

PFIU – Plan fédérale d'intervention d'urgence

PGF – Plateforme géospatiale fédérale

PME – Petite et moyenne entreprise

PPCP – Programme du plateau continental polaire

PQ – Période des questions

PRM – Petits réacteurs nucléaires

PRNA – Programme pour les ressources naturelle autochtones

PSDO – Plateforme de sciences et de données ouvertes

PSST – Programme de stages en sciences et technologie

PTs – Provinces et territoires

RCAANC – Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada

RCN – Région de la capitale nationale

R&D – Recherche et développement

RD&D – Recherche et de développement et démonstrations

REC – Régie de l'énergie du Canada

REDD+ – Réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts

RNCan – Ressources naturelles Canada

ROP – Recherche sur l’opinion publique
SAAR – Secteur des affaires autochtones et de la réconciliation

SAC – Services aux Autochtones Canada

SCF – Service canadien des forêts

SCIFV – Système canadien d’information sur les feux de végétation

SCP – Secteur des Communications et du Portefeuille

SCT – Secrétariat du Conseil du Trésor

SECJ – Stratégie emploi et compétences jeunesse

SÉFC – Secteur des énergies faibles en carbone

SGDN – Société de gestion des déchets nucléaires

SGSI – Secteur de la gestion et des services intégrés

SM – Sous-ministre

SMA – Sous-ministre adjointe

SMD – Sous-ministre délégué

SPSI – Secteur des politiques stratégiques et de l’innovation

S et T – Science et technologie

STÉ – Secteur des technologies énergétiques

STIM – Science, de la technologie, de l’ingénierie et des mathématiques

STM – Secteur des terres et des minéraux

TMX – Projet d’agrandissement du réseau de Trans Mountain

USJ – Unité des services juridiques

ZPM – Zones de protection marine

Page principale**NOTRE APPROCHE DU TRAVAIL AVEC VOUS ET VOTRE ÉQUIPE****Le sous-ministre**

- Jean-François Tremblay, sous-ministre
- Bureau du sous-ministre
- Conseillers ministériels
- Soutien supplémentaire au CSM

L'équipe

- Terres et minéraux
- Politiques stratégiques et innovation
- Énergies faibles en carbone
- Technologies énergétiques
- Bureau de la politique stratégique et de l'investissement en matière d'hydrocarbures
- Service canadien des forêts
- Bureau de gestion des grands projets et Secteur des affaires autochtones et de la réconciliation
- Bureau du scientifique principal
- Secteur des communications et du portefeuille
- Gestion et services intégrés
- Services juridiques
- Direction de l'audit et de l'évaluation
- Bureau de l'équité, de la diversité et de l'inclusion

COMMENT FONCTIONNE NOTRE MINISTÈRE**Comment fonctionne notre ministère**

- Mandat
- Où RNCan est situé
 - Bureaux régionaux
 - Laboratoires et installations de recherche
- Aperçu financier de RNCan
- Cadre ministériel des résultats et Inventaire des programmes
- Autorité constitutionnelle
- Rôle du ministre de RNCan
- Le rôle de RNCan

Principales responsabilités

- Législatives
- Réglementaires

Portefeuille des ressources naturelles

- Énergie atomique du Canada Limitée
- Régie de l'énergie du Canada
- Office Canada – Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers
- Office Canada – Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers
- Commission canadienne de sûreté nucléaire
- Office de répartition des approvisionnements d'énergie (OIP) – INACTIF
- Administration du pipe-line du Nord

Collaboration avec les provinces et territoires

COMMENT NOUS VOUS APPUYONS

- Services de concierge
- Votre Cabinet
- Voiture de fonction
- Stationnement
- Gestion de votre bureau
- Garantir la sécurité

UNE ÉCONOMIE CANADIENNE FONDÉE SUR LES RESSOURCES

- Économie canadienne fondée sur les ressources
- Ressources naturelles : les faits aujourd'hui

SECTEURS PRIORITAIRES

- Grands projets
- Énergie
- Exploitation minière
- Forêts
- Autochtones
- Science et innovation

GUIDE DES ACRONYMES